

Revista de Economia Solidária
Review of Solidarity Economy
Revue d'Économie Solidaire
Revista de Economía Solidaria

12

Junho 2018

**A Economia Solidária
e os Comuns Imateriais
— o caso específico da Moeda**

**A Economia Solidária
e os Comuns Imateriais
– o caso específico da Moeda**

Junho de 2018

FICHA TÉCNICA

Edição

ACEESA (Per Review)

N.º de registo na ERC

Nota: isenta de registo na ERC ao abrigo do decreto regulamentar 8/99 de 9/06 artigo 12^a - 1 - a

Design Gráfico

Cresaçor / Criações Periféricas
Paginação: Elisabete Ross

Impressão

Coingra

ISSN

1647-5968

Depósito Legal

Coingra

Tiragem

250 exemplares

Junho 2018

Papel 100% reciclado

Financiamento:



Governo dos Açores
Secretaria Regional do Mar, Ciência e Tecnologia



Director/Editor - in - chief**Rogério Roque Amaro**

Instituto Universitário de Lisboa
(ISCTE – IUL) – Portugal

ACEESA – Associação Centro de
Estudos de Economia Solidária do
Atlântico – Portugal

**Diretora Executiva
/ Executive Editor****Catarina Pacheco Borges**

ACEESA – Associação Centro
de Estudos de Economia Solidária
do Atlântico – Portugal

**Conselho Editorial
/ Editorial Board****Artur Martins**

ACEESA – Associação Centro
de Estudos de Economia Solidária
do Atlântico – Portugal

KAIRÓS – Cooperativa de
Incubação de Iniciativas
de Economia Solidária
(Açores) – Portugal

Catarina Pacheco Borges

ACEESA – Associação Centro
de Estudos de Economia Solidária
do Atlântico – Portugal

Célia Pereira

CRESAÇOR – Cooperativa
Regional de Economia Solidária
dos Açores – Portugal

Jean-Louis Laville

CNAM – Conservatoire National
des Arts et Métiers – França

Jordi Estivill

Universidade de Barcelona –
Catalunha – Espanha

Rogério Roque Amaro

Instituto Universitário de Lisboa
(ISCTE – IUL) – Portugal

ACEESA – Associação Centro
de Estudos de Economia Solidária
do Atlântico – Portugal

**Comissão Científica
Internacional / International
Advisory Board****Rogério Roque Amaro**

Instituto Universitário de Lisboa
(ISCTE – IUL) – Portugal

ACEESA – Associação Centro
de Estudos de Economia Solidária
do Atlântico – Portugal

Jean-Louis Laville

CNAM – Conservatoire National
des Arts et Métiers – França

Jordi Estivill

Universidade de
Barcelona – Catalunha – Espanha

Ana Margarida Esteves

CEI – IUL – Centro de Estudos
Internacionais – Portugal

António David Cattani

UFRGS – Universidade Federal
do Rio Grande do Sul – Brasil

Casimiro Balsa

Faculdade de Ciências Sociais
e Humanas da Universidade Nova
de Lisboa – Portugal

Cláudio Furtado

Universidade de Cabo Verde
– Cabo Verde

Clébia Mardonia Freitas

UNILAB – Universidade da
Integração Internacional da
Lusofonia Afro-Brasileira – Brasil

Emanuel Leão

Instituto Universitário de Lisboa
(ISCTE – IUL) – Portugal

Genauto França Filho

UFBA – Universidade Federal da
Bahia – Brasil

José Fialho Feliciano

Universidade Lusófona de
Humanidades e Tecnologias –
Portugal

José Manuel Henriques

Instituto Universitário de Lisboa
(ISCTE – IUL) – Portugal

Leão Lopes

Atelier – Mar – Cabo Verde
Instituto Universitário
de Arte, Tecnologia e
Cultura – Mindelo – Cabo Verde

Luciene Rodrigues

UNIMONTES – Universidade
Estadual de Montes
Claros – Minas Gerais – Brasil

Luís Inácio Gaiger

UNISINOS – Universidade
do Vale do Rio dos Sinos – Rio
Grande do Sul – Brasil

Maliha Safri

Drew University – Estados
Unidos da América

Maria de Fátima Ferreira

Instituto Universitário de Lisboa
(ISCTE – IUL) – Portugal

Paul Israel Singer

USP – Universidade de
São Paulo – Brasil

Pedro Hespanha

Faculdade de Economia
da Universidade de
Coimbra – Portugal

Victor Pestoff

Institute for Civil Society –
Ersta Sköndal College – Suécia

Redação / Offices

ACEESA – Associação Centro
de Estudos de Economia Solidária
do Atlântico – Portugal

Rua D. Maria José Borges, 137
9500-466 Ponta Delgada
São Miguel – Açores – Portugal
ceesageral@gmail.com

Plataformas On-line

Latindex, socioeco.org

ÍNDICE

- 7 Nota Editorial**
Rogério Roque Amaro
- 12 Articular comuns et economiesolidaire :
une question de gouvernance ?**
Philippe Eynaud
Adrien Laurent
- 38 Commons & Coops. Hacia el autogobierno del común**
Ivan Miró i Acedo
- 68 La monnaie délibérée : pour une théorie démocratique
de la monnaie articulant les apports et limites de l'ESS
et des Communs**
Eric Dacheux
Daniel Goujon
- 104 La monnaie comme commun : une illustration
à partir du cas des monnaies locales associatives**
Tristan Dissaux
Marie Fare
- 144 The double - edgedness of monetary multiplicity:
How can complementary currencies promote
the case for social justice?**
Rolf F.H. Schröder
- 164 Banca Social – uma alternativa para Portugal?**
Joana Luís
- 182 The Third Sector**
Ren Haoxiang
- 192 Notícia: Projeto Açores a Cores
– Promoção para o Desenvolvimento
com Sustentabilidade**
Catarina Borges

Nota Editorial

Rogério Roque Amaro

O tema dos Comuns vem do passado, ressurgiu no passado recente e no presente e tornou-se um dos maiores desafios do futuro. Sem ir demasiado atrás no tempo, encontramos essa realidade, como conjunto de recursos de propriedade e utilização comunitária, pelo menos desde a Alta Idade Média (século VI e seguintes), mas sobretudo a partir da Baixa Idade Média (século XI e seguintes), com a implantação do sistema de "campos abertos" ("open spaces"), em que, em cada feudo ou conjunto territorial, dominado por uma entidade senhorial ou eclesiástica, a par de algumas grandes terras de uso directo pelo proprietário ou cultivadas pelos camponeses (servos da gleba), mas oneradas com um tributo ou rendas (em dinheiro ou em espécie) pelo proprietário, e de pequenas parcelas cultivadas pelos camponeses e suas famílias, para seu auto-abastecimento (doméstico), existiam também as chamadas "terras comunais", de posse legitimada pelo senhor, para uso comum de todos os camponeses do feudo, constituídas por bosques (onde se iam abastecer de lenha e madeira, para os seus diversos usos domésticos, incluindo a construção de casas e cercas), pântanos e pradarias (onde os aldeões mantinham os seus animais, para deles obterem lã, leite e carne e força para o trabalho agrícola e os seus transportes¹).

É nesta lógica que entronca, por exemplo, a história dos Baldios em Portugal², tema essencial nesta reflexão, que a Revista de Economia Solidária deve abordar num futuro próximo.

Os Comuns começaram pois por ser, neste período histórico, "terras comunais" ou de "uso comum", incluindo os prados, as florestas e os pontos de água, que lhe estavam associados, portanto de natureza física ou material.

Com a evolução da sociedade e a passagem para a Idade Moderna, progressivamente centrada na vida e nas actividades urbanas e na indústria, acelerada e definitivamente transformada pela Revolução Industrial e pela Revolução Francesa, com as conseqüentes e crescentes necessidades de abastecimento de alimentos e matérias-primas de origem agrícola e, portanto, de produções e de produtividade mais elevadas, as terras comunais passaram a ser cobiçadas pelos proprietários e rendeiros agrícolas, sofrendo uma ofensiva de privatização e mercantilização, na senda do desenvolvimento de uma lógica capitalista³. O resultado foi o "cercamento" (do inglês "enclosure") dessas terras, convertidas em propriedades privadas.

Mais tarde, as próprias autoridades públicas vão, também elas, apropriar-se de parte destas terras de uso comunitário⁴.

Os argumentos invocados eram os de que essas terras estavam subaproveitadas⁵, sendo um desperdício a sua não rentabilização, numa

lógica produtiva de crescimento económico, necessária para acompanhar as necessidades do sistema capitalista em ascensão.

Por isso, o modelo de propriedade, utilização e/ou gestão comunitária (associado aos Comuns), foi considerado anacrónico e incapaz de acompanhar as novas exigências da História e substituído pelos modelos de propriedade privada (associado ao Mercado Capitalista) e pública (associado ao Estado Socialista ou Providência), que ambos, confrontando-se ou completando-se, dominaram o século XX, remetendo o modelo dos Comuns para "restos do passado", considerados sem pertinência e sem eficiência.

Nessa mesma linha argumentação e conclusão vai o célebre artigo do ecologista Garrett Hardin, intitulado "The Tragedy of The Commons" ("A Tragédia dos Comuns"), publicado, em 1968 na Revista "Science"⁶. Argumenta que o uso livre, sem limites, de um recurso comum, como uma pastagem, leva inevitavelmente à procura (racional) do máximo proveito individual (neste caso, a aquisição de sempre mais uma cabeça de gado), à custa do prejuízo comum (neste caso, o esgotamento das pastagens, que se torna uma externalidade negativa, prejudicando todos).

Conclui que, por isso, os Comuns estão condenados à tragédia da sua perda e esgotamento, o mesmo acontecendo com outros recursos comuns, nomeadamente ligados ao crescimento populacional e à Natureza (como as florestas, a água, os recursos pesqueiros ou a caça). Em consequência, a solução é "cercar" e privatizar esses recursos (solução capitalista) ou apropriá-los e regulamentá-los por uma autoridade (solução pública, estatal ou até socialista), lógicas que, como já foi referido, dominaram o século XX, numa luta e dicotomia entre Capitalismo e Socialismo, Mercado ou Estado, Privado ou Público.

Contudo, numa célebre investigação que lhe valeu o Prémio Nobel de Economia, em 2009 (em conjunto com Oliver E. Williamson), o primeiro a ser atribuído, neste domínio, a uma Mulher, pelo seu trabalho sobre a governança económica, sobretudo dos Comuns, a economista norte-americana, Elinor Ostrom, demonstrou que existem formas de propriedade e de gestão comunitária eficientes (de recursos naturais, como florestas, pescas, jazidas petrolíferas, pastagens e sistemas de irrigação), em várias zonas do Mundo (o seu trabalho focou-se sobretudo na gestão das pastagens, em África, e de sistemas de irrigação, no Nepal). O que Elinor Ostrom procurou provar é que pode haver várias modalidades de apropriação e gestão de recursos e sobretudo de interação entre os seres humanos e os ecossistemas, cuja Sustentabilidade tem sido e é, muitas vezes, melhor garantida e salvaguardada, de forma comunitária, ao contrário do que, frequentemente, se pensa e se defende, como no caso do artigo de Garrett Hardin⁷.

Esta "reabilitação" e revalorização dos Comuns, definindo as condições da sua boa governança ou gestão, abriu novos caminhos a uma perspectiva neo-institucionalista da Economia (Política) e permitiu redescobrir o tema dos Comuns, num tempo em que os graves problemas e os enormes desafios do século XXI exigem novos modelos de regulação e de governança da sociedade, que não se limitem à dicotomia "Mercado-Estado" e às suas diversas cambiantes e variantes experimentadas nos séculos XIX

e XX. É nesta encruzilhada que a redescoberta dos Comuns abre um outro caminho e modelo de futuro, que aponta para uma Governança Partilhada e Participativa (sobretudo a nível local)⁸, como alternativa aos modelos exauridos do século XX, com novas formas de propriedade, utilização e gestão comunitárias a assumirem um novo protagonismo.

Esta revalorização dos Comuns, como sistema de propriedade, utilização e de gestão ou simplesmente como modo de actividade fez surgir novos tipos de Comuns, para além dos tradicionais, referidos acima, e sobretudo os Comuns imateriais, como já abordado no número 11 desta Revista. Entre esses Comuns imateriais, relevem-se o "conhecimento, em geral", o "conhecimento dos mais velhos", a "cultura", os "saberes e valores dos imigrantes", o "software informático", entre outros⁹.

Esta reformulação dos Comuns levou inclusive alguns autores a redefinirem-nos, distinguindo, por exemplo, o "ser em comum" do "agir comum" (mais do que o "agir em comum"), associando uma definição actual dos Comuns a esta última ideia, o que permite defini-los essencialmente como uma co-actividade, mais do que uma propriedade comum¹⁰.

A Revista de Economia Solidária assumiu a importância e a actualidade desta reflexão e deste debate, pelas suas interacções com as propostas da Economia Solidária, dedicando-lhe, para já, dois números seguidos, o nº 11 anterior, onde procurou introduzir o tema e exemplificá-lo com referência a várias experiências de Comuns, em diversos contextos geográficos e culturais, e o actual, onde retoma esta análise e, em particular, a da questão da moeda, como uma hipótese de um novo Comum.

Pode, de facto, a Moeda ser o resultado de uma co-actividade, ou seja, de um "agir comum", que a assuma como um novo Comum, subtraindo-a à apropriação privada, como uma Mercadoria, definida segundo as regras e os interesses em presença no Mercado, ou como um Bem Público, definido e regulado pelo Estado, com ou sem influência do Mercado? Pode a Moeda ser antes definida, apropriada e gerida de um modo comunitário, como Moeda Comunitária e Social, complementar ou mesmo alternativa às moedas dominantes e dominadas pelos sistemas financeiros privados e públicos?

Num primeiro artigo, de autoria conjunta de Philippe Eynaud (professor do IAE-Institut d'Administration d'Entreprises da Université Panthéon Sorbonne-Paris 1-France) e Adrien Laurent (doutorando na mesma instituição universitária), que permite um enquadramento geral deste tema, analisam-se, em particular, os pontos de contacto entre os Comuns e a Economia Solidária, a partir da recusa, na análise dos Comuns, de nos limitarmos às dicotomias tradicionais (Mercado versus Estado) e se, ao invés, "se estuda com atenção a capacidade dos colectivos de autores para se auto-organizarem à volta de recursos colectivos", do mesmo modo que os teóricos da Economia Solidária "vêm as organizações da sociedade civil como actores intermediários indispensáveis (fora do Estado e fora do mercado) para favorecer o desenvolvimento de uma economia plural cuja vocação é a democratização da Economia".

Este primeiro artigo foi também publicado no nº 345 da Revue Internationale de l'Économie Sociale, em 2017, mas é aqui re-publicado, para o dar a conhecer ao público da Economia Solidária e, pela sua

importância, será também publicado, na sua versão em português, num próximo número desta Revista.

No segundo artigo, da autoria de Ivan Miró, investigador e activista catalão, nomeadamente da Cooperativa Editorial "La Ciutat Invisible", de Barcelona, situa a noção de Comuns no contexto das práticas sócio-económicas de natureza solidária (ou seja, de Economia Solidária), que visam a satisfação de necessidades, assentes nos princípios "da reciprocidade, da horizontalidade e da ajuda mútua", abordando a história dos Comuns e propondo uma releitura do cooperativismo a esta luz, procurando, deste modo, "repensar os fundamentos da nossa sociedade".

O terceiro artigo, da autoria de Eric Dacheux (professor na Université Blaise Pascal, de Clermont Ferrand - France) e Daniel Goujon (investigador na Université de Lyon - France) reflecte sobre o diálogo crítico entre as abordagens dos Comuns e da Economia Solidária, sublinhando a sua "complementaridade", na medida em que ambas "insistem na auto-organização dos produtores", propondo-se, nessa linha, desenhar algumas "pistas de reflexão que permitam colocar a moeda, pedra angular da economia, ao serviço da democracia", partindo da constatação de que este é um domínio ainda pouco explorado. Neste sentido, sugerem designar esta "Moeda Comum" como "a moeda deliberativa", ou seja, definida e gerida de um modo democrático e deliberativo.

Um quarto artigo, da autoria conjunta de Tristan Dissaux (doutorando da Université Lumière-Lyon 2 - France) e Marie Fare (professora na mesma universidade), procura analisar em que condições pode a Moeda ser considerada um Comum, um "Comum Monetário", nomeadamente quanto ao seu "modo de gestão e modalidades de governança", opondo-se à teoria económica tradicional que a vê "quase exclusivamente (...) do ponto de vista do mercado ou então do Estado". Esta análise é ilustrada com as "práticas desenvolvidas à volta da moeda local associativa "La Gonette".

Finalmente, no quinto artigo, da autoria de Rolf Schröder, investigador independente de Bremen (Alemanha), defende-se que apenas as "moedas alternativas, que sejam, em certa medida, desligadas do mercado capitalista, oferecem uma possibilidade de alcançarem objectivos sociais e ecológicos", enquanto que as "moedas complementares", se se focarem apenas nos aspectos monetários, podem apenas configurar um "modelo neo-liberal de multiplicidade monetária".

Por último, na linha da tradição desta Revista, publicam-se dois trabalhos de estudantes de Mestrados do ISCTE-IUL, neste caso do Mestrado em Estudos de Desenvolvimento, realizados no âmbito da disciplina de História da Economia Social e Novos Desafios da Economia Solidária, seleccionados pelo seu docente, Jordi Estivill, relativos ao ano lectivo de 2017-2018: um de Joana Luís, discutindo as possibilidades e as condições para a existência de uma Banca Social em Portugal; outro de Ren Haoxiang, estudante chinês, reflectindo sobre a existência de um "Terceiro Sector" na China.

É ainda feita uma apresentação do Projeto "Açores a Cores", que teve como objectivo a formação para o Empreendedorismo promotor de Desenvolvimento Sustentável nos Açores.

REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

AMARO, ROGÉRIO ROQUE (2018). Manual de Práticas e Métodos sobre Grupos Comunitários. Lisboa, Leigos para o Desenvolvimento.

BAIARDI, AMÍLCAR (1997). “Mudanças técnicas na agricultura medieval e o processo de transição para o capitalismo”, Cadernos de Ciência & Tecnologia, vol. 14, nº 3, p. 449-464.

BAPTISTA, FERNANDO OLIVEIRA (2014). Baldios. A erosão da propriedade comunitária. Lisboa, edição do autor.

BÁSCON, DAVID ALGARRA (2015). El Comú Català - La història dels que no surten a la història. Barcelona, Potlatch Ediciones.

BICA, ANTÓNIO (s.d.). Baldios – Quadro Histórico; Caracterização do Direito sobre os Baldios. Lisboa, edição do autor.

CALHEIROS, Cristiana (2018). A cultura como comum para o Desenvolvimento Local: estudo de caso na aldeia de Mole-do. Lisboa, dissertação de Mestrado em Economia Social e Solidária, ISCTE-IUL.

DARDOT, PIERRE ET LAVAL, CHRISTIAN (2014). Commun – Essai sur la révolution au XXIe siècle. Paris, La Découverte.

HARDIN, GARRETT (1968). "The Tragedy of the Commons", Science, vol. 162 (3859), p. 1243-1248.

KAUSTKY, KARL (1974). La cuestión agraria. Buenos Aires, Siglo Veintiuno.

OSTROM, ELINOR (1990). Governing the Commons – The evolution of institutions for collective action. Cambridge, University Press.

PIRENNE, HENRI (1978). História econômica e social da Idade Média. São Paulo, Mestre Jou.

NOTAS

¹ Cf., por exemplo, Baiardi (1997), Kaustky (1974) e Pirenne (1978).

² Cf., por exemplo, Bica (s.d.) e Baptista (2009).

³ Para o caso português ver Bica (s.d.) e Baptista (2009). Por exemplo, para o caso catalão, ver Bascón (2015). Em geral para a Europa, ver, entre outros, Baiardi (1997), Kaustky (1974) e Pirenne (1978).

⁴ Ver nota 3.

⁵ Daí a conotação negativa que se passou a dar à palavra “Baldio”, associada à ideia de terra abandonada, subaproveitada ou mal aproveitada.

⁶ Hardin (1968).

⁷ Cf., por exemplo, Ostrom (1990).

⁸ Cf., por exemplo, Amaro (2018).

⁹ Cf., por exemplo, Calheiros (2018).

¹⁰ Cf. sobretudo Dardot et Laval (2014), em particular o capítulo 6.

Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ?

**Philippe Eynaud
Adrien Laurent**

Philippe Eynaud

Professeur, IAE de Paris,
Université Panthéon Sorbonne
eynaud.iae@univ-paris1.fr

Adrien Laurent

Doctorant au Gregor, IAE de Paris,
Université Panthéon Sorbonne

MOTS CLÉS
COMMUNS
GOUVERNANCE
COOPÉRATIVE
TERRITOIRE
MUTUALISATION
INNOVATION SOCIALE
PTCE

KEYWORDS
COMMONS
GOVERNANCE
COOPERATIVE
LOCAL TERRITORY
MUTUALISATION
SOCIAL INNOVATION

RÉSUMÉ

Les approches théoriques autour des communs et de l'économie solidaire partagent un même constat. Elles ont en effet pour point commun de souligner les apories d'un schéma conceptuel uniquement construit autour de l'opposition et/ou de la complémentarité entre le marché et l'Etat. Cependant, les deux courants de pensée s'inscrivent dans des histoires et des contextes fort différents. L'objet de ce papier de recherche est de s'interroger sur les articulations possibles entre les deux constructions théoriques. Pour explorer cette question, nous avons choisi un terrain de recherche qui se situe au croisement possible des deux cadres d'analyse. Le PHARES est une coopérative et un pôle territorial de coopération économique (PTCE) située dans la région parisienne. Il a la particularité d'offrir à ses membres, qui sont des organisations de l'économie solidaire, la mutualisation d'un lieu de travail et des espaces collaboratifs. L'étude montre que c'est la capacité du PHARES à mettre en œuvre une gouvernance collective (faisant le lien entre l'interne et l'externe) et à produire du commun pour le territoire qui est déterminante pour cette articulation.

ABSTRACT

The theoretical approaches dealing with the commons and the solidarity economy share a common statement: a conceptual framework only based on the opposition and the complementarity between State and market is in some way aporetical. The two theoretical streams belong to different fields and history. To explore this question, we chose a research terrain at a crossroad of these two frameworks. The PHARES is a cooperative located in the Paris region. Its characteristics is to offer to its members which are solidarity economy organisations a shared workplace and collaborative spaces. The study shows the ability of the PHARES to implement a collective governance (connecting internal and external dimensions) and to build commons at the local level, which is essential for such a combination.

1. Introduction

Les approches théoriques autour des communs et de l'économie solidaire partagent un même constat. Elles ont en effet pour point commun de souligner les apories d'un schéma conceptuel uniquement construit autour de l'opposition et/ou de la complémentarité entre le marché et l'État. Pour Ostrom, la tragédie des communs mise en exergue par Hardin (1968) peut être dépassée si on se défait justement de cette dichotomie qui invisibilise les alternatives et si l'on étudie avec attention la capacité des collectifs d'acteurs à s'auto-organiser autour de ressources collectives (Ostrom, 2010a). Pour les théoriciens de l'économie solidaire, l'enjeu est identique. Ils voient dans les organisations de la société civile les acteurs intermédiaires indispensables (hors État et hors marché) pour favoriser le développement d'une économie plurielle dont la vocation est la démocratisation de l'économie. Cependant, au-delà de ce point commun important, les deux courants de pensée s'inscrivent dans des histoires et des contextes fort différents. L'objet de ce papier de recherche est de s'interroger sur les articulations possibles entre les deux constructions théoriques afin d'autoriser une plus grande connaissance et une meilleure appréhension des enjeux de terrain des organisations de l'économie sociale et solidaire, qui ont été reconnues en France par une loi cadre. Pour explorer cette question, nous avons choisi un terrain de recherche qui se situe au croisement possible des deux cadres d'analyse. Le PHARES est un pôle territorial de coopération économique (PTCE) situé dans la région parisienne. Il a la particularité d'offrir à ses membres, qui sont des organisations de l'économie solidaire, la mutualisation d'un lieu de travail et des espaces collaboratifs. L'objet de la recherche est de s'interroger sur les particularités et les conséquences de la mise en œuvre d'un commun urbain sur l'action d'organisations de l'économie solidaire partageant un même territoire. Après avoir posé dans une première partie les fondements des analyses se réclamant des communs et de l'économie solidaire, nous étudierons les conditions de l'articulation des deux courants de pensée. Nous nous en servirons alors pour appréhender notre étude de cas et envisager la mise en œuvre d'une grille d'analyse pertinente pour les organisations de l'économie solidaire organisées autour de communs.

2. Comment articuler communs et économie solidaire ?

2.1. Des communs physiques aux nouveaux communs

Les travaux d'Ostrom sur les biens collectifs rivaux et non exclusifs ont permis d'initier le courant de recherche sur les communs (Ostrom, 2010a). Ostrom a notamment travaillé sur des communs qualifiés rétrospectivement de « physiques » ou « fonciers ». Ses travaux l'ont ainsi conduite à s'orienter vers l'étude des pêcheries, des pâturages, des points d'eau, des forêts... Elle a entre autres analysé comment des collectifs auto-organisés autour de ces ressources naturelles pouvaient mettre en place des mécanismes de gestion pérennes et durables. L'émergence d'une auto-organisation suppose la libre interaction des acteurs locaux, des espaces pour la discussion et des formes de résolution des conflits. La démarche d'Ostrom est donc pragmatique. Elle part sur le terrain et observe les modes de gouvernance non hiérarchiques mis en œuvre autour de ressources naturelles exploitées et gérées localement. Ce que va trouver Ostrom sur ces différents terrains d'observation est une grande diversité de formes d'actions collectives et d'arrangements institutionnels (Ostrom, 2005). Elle fait l'hypothèse, comme le fait remarquer Orsi, que si « on laisse les membres d'un groupe disposer librement de leur organisation, ils seront en mesure d'organiser progressivement un système efficace et adaptatif » (Orsi, 2015). Les communs se caractérisent pour Ostrom par un long processus d'adaptation, d'ajustement, de tâtonnement. Celui-ci offre les conditions nécessaires pour l'explicitation de l'intérêt général et sa défense face aux intérêts particuliers. Selon Laville et Salmon (2015b), Ostrom s'éloigne « du néo-institutionnalisme de Williamson pour se rapprocher de l'institutionnalisme historique de Commons et Veblen ». Cela se traduit dans ses travaux par la reconnaissance de l'existence d'actions non strictement guidées par l'intérêt, du rôle des institutions dans la fabrication des valeurs, et par une approche généalogique et évolutionniste de l'économie (Chan-teau & Labrousse, 2013).

Dans cette perspective, Ostrom retient de l'analyse d'Olson la nécessité de s'appuyer sur de petits collectifs (Olson, 1965), seuls en capacité de développer tout à la fois des mécanismes d'entente, de définition de règles et des mécanismes de surveillance et de contrôle efficaces (Ostrom, 2010a). En effet, l'action de « passagers clandestins » (free –riders) est susceptible de mettre en danger la ressource que les communs physiques entendent protéger. Ostrom note que la petite taille des collectifs facilite la délibération des règles, leur respect et la vigilance que chacun peut exercer à leur endroit sur l'activité des autres. Il y a là une affirmation des vertus du localisme et une volonté de développer une analyse institutionnelle au niveau le plus fin (Orsi, 2015). Dans un livre co-écrit avec Hess, Ostrom ouvre aussi la question des communs informationnels (Hess & Ostrom, 2006). Les deux auteurs précisent notamment sous quelles conditions les logiciels libres sont des communs. Elles notent en effet qu'à la différence des communs physiques, les communs informationnels sont construits sur des biens non rivaux. Dès lors, la question de la taille des collectifs s'y exprime différemment. Les communs informationnels supposent par ailleurs de nouveaux outils de collaboration.

Dans la suite des communs informationnels, d'autres communs ont été identifiés et étudiés : communs culturels, de santé, de voisinage, globaux, d'infrastructure, urbains... Hess propose de les nommer de manière groupée « nouveaux communs » (Hess, 2008). L'appellation « nouveaux communs » présente l'avantage d'attirer l'attention sur leurs spécificités respectives et sur la nécessité de les définir. Selon Hess, la multiplication du nombre de nouveaux communs identifiés dans la littérature témoigne d'une attente forte dans nos sociétés à trouver des réponses adaptées face aux phénomènes de globalisation, de marchandisation et de privatisation. Pour Bollier (2014), il s'agit en fait de se libérer des présupposés fondamentaux de l'économie de marché pour promouvoir de nouvelles catégories épistémologiques de savoir. Pour y parvenir, les communs s'appuient sur un faisceau de droits distribués permettant de qualifier et de protéger les usages collectifs naissants que les communs entendent faire prévaloir (Orsi, 2015).

Au sein des nouveaux communs, le concept de communs urbains permet d'approcher différemment des espaces pré-existants. Il peut s'agir de lieux aussi différents que des bâtiments, des places, des jardins partagés, des trottoirs, des zones touristiques. Si les communs physiques sont plutôt focalisés sur la conservation des ressources, les communs urbains sont avant tout orientés vers le développement de nouveaux usages (Coriat, 2015). Ainsi, les trottoirs peuvent devenir des communs si on laisse la liberté aux habitants de gérer en autonomie certains espaces verts dans la rue. Un immeuble privé peut devenir un commun s'il est acquis par une coopérative d'habitants dans l'objectif de le soustraire à la pression du marché immobilier et de maintenir en son sein des loyers abordables. La transition écologique peut aussi devenir un commun urbain comme le montre l'exemple de Totnes en Angleterre qui a lancé le programme des villes en transition. Ces exemples montrent que les communs urbains peuvent naître dans la ville autour de collaborations originales entre des institutions et les habitants¹.

2.2. L'économie solidaire et son projet de démocratiser l'économie

Si l'on fait remonter les racines historiques de l'économie solidaire aux auteurs associationnistes du XIX^e siècle, il est possible de dire que celle-ci fonde son projet dans la démocratisation de l'économie (Laville, 2010). Avec le principe «un homme – une voix», les organisations de l'économie sociale ont inscrit dès l'origine dans leurs statuts le principe démocratique de leur fonctionnement. Si les organisations de l'économie sociale ont su résister au temps, elles n'ont malheureusement pas toujours réussi à transformer le paysage économique. On peut même dire que l'économie marchande a eu la plupart du temps le dernier mot en contenant leur développement, puis en transformant ces organisations de l'intérieur par le jeu de la normalisation et de la professionnalisation.

Le concept d'économie solidaire naît en réaction à cela. Il se différencie de l'économie sociale en insérant dès le départ dans sa grille d'analyse la dimension politique.

C'est ainsi que les organisations de l'économie solidaire sont envisagées (malgré leur statut de droit privé) comme des organisations volontairement engagées dans des formes d'action publique (Laville & Salmon, 2015a). Pour cela, deux constats peuvent être faits. Le premier concerne la dénonciation de ce que Polanyi appelle le sophisme économiciste, c'est à dire la réduction de l'économie aux seuls échanges de marché. En proposant une définition substantive de l'économie fondée sur une diversité des principes où les logiques d'échange cohabitent avec des logiques domestiques, de redistribution et de réciprocité (Polanyi, 2011), l'économie solidaire se donne ainsi un cadre d'analyse qui permet de visibiliser les actions conduites par les organisations qui s'en réclament. Le deuxième constat concerne les espaces délibératifs nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche démocratique. L'économie solidaire approche la démocratie dans son espace citoyen et refuse ainsi de le cantonner à la seule analyse des instances internes aux organisations. Comme le font remarquer Nyssens et Petrella (2015), l'utilité sociale est généralement multidimensionnelle car elle se joue autour d'un projet en lien avec un mode d'organisation. Les bénéfices collectifs ne sont pas « un phénomène induit (une externalité) par l'activité économique, mais une dimension revendiquée par les promoteurs de celle-ci » (Laville & Nyssens 2001). Dès lors, le mode d'organisation démocratique d'une association n'est pas un plus. Il a une utilité intrinsèque. Le concept d'espace public critique développé par Habermas permet de mettre en lien la question des espaces délibératifs et l'action des associations (Habermas, 1988). Il s'agit de voir en quoi un agir communicationnel peut se développer autour d'un projet solidaire et s'exprimer dans un espace public de proximité (Laville, 2011).

Dans une démarche pragmatique, l'économie solidaire cherche à préserver la diversité institutionnelle en valorisant les formes hybrides (Nyssens & Petrella, 2015). En cela elle se rapproche de la théorie des communs. Cependant, l'économie solidaire a ses caractéristiques propres. Elle reconnaît la diversité des parties prenantes et valorise les collectifs d'acteurs hétérogènes. Elle reconnaît aussi

le rôle de l'État pour la défense de l'intérêt général et s'inscrit dans des stratégies de co-production et de co-création avec la puissance publique. Enfin, les organisations de l'économie solidaire reposent sur une diversité de financements publics, marchands et volontaires qui leur permet de pratiquer une hybridation de leurs ressources.

2.3. La gouvernance et la démocratie

La théorie des communs s'appuie sur trois critères essentiels (Coriat, 2015) : des ressources, un système de répartition des droits et règles, et des dispositifs de gouvernance. En construisant son approche autour de ressources partagées (tant matérielles qu'immatérielles), la théorie des communs est en capacité de penser les formes auto-organisées localement. Ostrom doit ensuite recourir au concept de gouvernance polycentrique pour parvenir à relier ce qu'elle observe au niveau local avec le niveau global (Ostrom, 2010b). Cependant, l'objectif de la gouvernance polycentrique est avant tout de sécuriser les accords tels que déployés par les acteurs locaux (Nyssens & Petrella, 2015). Pour Ostrom, la construction des communs s'impose sous certaines conditions particulières et pour certains biens spécifiques. Son analyse ne questionne pas la rationalité des marchés ou de l'État. Pour Dardot et Laval (2014), « le système de normes est toujours l'enjeu de conflits, et le droit en tant que tel est un terrain de lutte ». Ils estiment ainsi qu'Ostrom ne peut pas réfléchir à « la possible constitution politique du commun comme rationalité alternative généralisable ».

L'économie solidaire, de son côté, fait primer la grille d'analyse d'une autre économie associée à une réflexion sur le pluralisme des formes d'action publique et démocratique. A la différence de la théorie des communs, la question de la gouvernance n'y est pas centrale mais liée à la montée en puissance des organisations hybrides et au besoin de comprendre les modes d'organisation multi-parties prenantes (Borzaga & Depredi, 2015). L'économie solidaire dispose de son côté d'une réflexion conceptuelle plus orientée autour de l'action publique et de la dimension politique construite dans l'interaction des acteurs de la société civile avec l'État. Dans ce contexte, la relation aux pouvoirs publics et à l'État

est une question d'importance. Dans une perspective d'exploration de l'émancipation (Laville et al., 2015), une analyse croisée du pluralisme économique sous-tendu par une diversité des logiques (Polanyi, 2011) et du pluralisme démocratique fondé sur des formes délibératives et des espaces publics critiques (Habermas, 1988) peut être enrichie par l'étude du pluralisme des formes de gouvernance autour des communs.

Pour dépasser le marché sur un plan structurel, il s'agit de continuer le travail de connaissance et d'établir des liens entre les espaces conceptuels se réclamant d'une autre économie. Il en est ainsi de la recherche d'un commun de la connaissance des communs (Hess, 2015) participant d'une réflexion autour de l'intérêt général. Partisan du rapprochement entre l'économie solidaire et les communs, Bauwens propose des pistes allant dans ce sens (Bauwens 2015; Bauwens & Lievens, 2016) au travers du concept de «coopératives globales ouvertes». Il s'agit d'un modèle de propriété et de gouvernance fondé sur le modèle multi-partenarial dont l'objectif est de coproduire du commun. Derrière les initiatives citoyennes autour des communs se dessinent en fait de nouvelles pratiques solidaires qui entrent en phase avec l'objet d'une sociologie de l'émergence (Laville & Coraggio, 2016). Il semble de plus en plus évident qu'il est nécessaire de croiser les expériences et de faire dialoguer les analyses (Eynaud, 2015; Eynaud & Sultan, 2014).

3. L'étude du cas du Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire (PHARES)

3.1. Une méthodologie qualitative basée sur une série d'entretiens auprès d'acteurs du PHARES

L'approche adoptée dans le cadre de cette recherche est qualitative. Elle se fonde sur une série d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des membres du PHARES (appelés «habitants»²⁾) et de ses partenaires.

Deux guides d'entretien thématiques ont permis de collecter les données relatives aux différents acteurs concernés par le projet du PHARES. Le premier a concerné ses «habitants» et a cherché à apprécier les liens entretenus par le répondant avec le collectif, la manière dont il l'a intégré, la nature des éléments mutualisés, son appréciation de la coopération entre les structures membres, son implication dans la gouvernance, et le rayonnement perçu du collectif sur le territoire. Ont ainsi été interrogées la salariée du PHARES en charge du développement, ainsi que sept personnes appartenant à des structures membres, dont 3 cogérantes de la SCIC.

Un deuxième guide d'entretien a concerné les partenaires externes du PHARES, à savoir des acteurs appartenant à trois échelons administratifs (communauté d'agglomération, département et région) ainsi qu'à une structure de finance solidaire (réseau France Active) finançant plusieurs projets mis en œuvre au sein du PHARES. Il s'est alors agi d'interroger ces personnes sur les soutiens apportés à la SCIC et aux structures membres, le modèle économique du PHARES, l'insertion de celui-ci dans son territoire, sa visibilité et sa crédibilité en tant que collectif. Le tableau suivant présente les structures organisationnelles, et les fonctions qu'y occupent les répondants.

Tableau 1
Caractéristiques des personnes interrogées

Structure	Fonction
PHARES (SCIC)	Chargée de développement
Halage	Présidente Directeur Salarié
ModEstime	Directrice
Etudes et Chantiers IDF	Directrice
Fabien Kenzo Sato	Personne individuelle
European Roma Rights Centre	Salariée
Conseil régional d'Ile-de-France	Chargée de mission ESS
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Cheffe du service du développement de l'ESS
Plaine Commune	2 chargées de mission ESS
Garances (fonds territorial France Active)	Directrice

Afin de développer une démarche empathique, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises au sein du bâtiment du PHARES à L'Île-Saint-Denis, notamment dans le cadre des moments de convivialité. Cette approche vise à comprendre la nature des rapports intersubjectifs en jeu au sein de la coopérative pour mieux analyser les modalités de gouvernance du collectif et ses dynamiques d'acteurs.

Pour assurer la triangulation des données, nous avons par ailleurs procédé à une analyse de documents mis à disposition par l'organisation (statuts, projet, rapport d'activité, compte-rendu d'AG et de groupes de travail).

3.2. Présentation du cas

Nous nous intéressons dans le cadre de cette recherche à une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) nommée le PHARES (Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire). Le PHARES gère aujourd'hui un bâtiment de 1350 m² situé sur L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et regroupant seize structures de l'ESS.

3.2.1. L'ambition initiale du projet PHARES³

Le projet initial du PHARES est né au cours des années 1990 au sein d'un réseau d'acteurs de L'Île-Saint-Denis. Il fait suite au développement de nombreuses initiatives associatives, dont l'objectif affirmé était de répondre aux difficultés de la population et de contribuer au développement social et économique du territoire. L'association Halage, dont l'objet est « d'agir en faveur de l'environnement sur [le] territoire tout en favorisant la création d'emplois », et qui aura un rôle central dans l'émergence du PHARES, est en particulier née en 1994 de ce mouvement citoyen ancré dans l'éducation populaire. Dans ce sillage, a émergé la volonté d'acteurs associatifs du territoire de se regrouper afin d'offrir une « réponse coordonnée et multidimensionnelle aux besoins locaux » (Berdoulet & Gros, 2014).

Cette initiative commune est née autour de deux préoccupations : d'une part, permettre aux associations membres de dégager grâce à la mutualisation les moyens nécessaires pour assurer et développer leur mission sociale ; d'autre part, favoriser la coopération entre acteurs et contribuer au développement des initiatives solidaires sur le territoire. Ressortent alors dans les discours les termes de « bouillonnement d'idées », d'« initiative citoyenne », de « rayonnement ». Ainsi, selon un membre fondateur du projet :

« On s'était dit que se mettre ensemble c'était une solution pour développer autour de nous l'initiative citoyenne sur différentes dynamiques, sur différents thèmes. L'idée était de donner à d'autres l'envie de s'y mettre, et d'être un lieu rayonnant sur le territoire ».

Ce projet a trouvé une concrétisation dans l'acquisition en 2001 par Halage d'un bâtiment destiné à être mutualisé. Huit organisations à statut exclusivement associatif ont

alors emménagé dans ce lieu. Ce collectif s'est constitué sur la base de réseaux communs existants ainsi que sur de forts liens interpersonnels entre les responsables de ces structures. L'association Halage, qui disposait de fonds propres et de la capacité de recourir à un emprunt bancaire, s'est donc portée acquéreur du bâtiment, une ancienne usine de matériel médical. La cohabitation a été juridiquement formalisée par la conclusion de contrats de bail entre cette association et les autres occupants du lieu. La surface allouée aux membres au sein de ce bâtiment de trois étages était variable, selon les besoins de leurs activités respectives, l'ensemble du rez-de-chaussée étant notamment occupé à des fins de stockage par l'une des plus grosses structures présentes, œuvrant dans le commerce équitable.

A sa création et au cours de ses premières années d'existence, ce collectif s'est fondé sur des ambitions fortes. Il s'agissait, d'une part, de parvenir à une mutualisation aboutie, comme le montre la réflexion autour d'un système de solidarité financière entre structures, et, d'autre part, de développer des actions et projets communs, d'assurer un rayonnement sur le territoire. En dépit de ces objectifs, les personnes interrogées conviennent aujourd'hui de l'échec de cette première tentative de coopération au sein d'un lieu partagé. Le regroupement physique n'a ainsi tout d'abord pas permis d'assurer la pérennité des associations impliquées, plusieurs d'entre elles ayant disparu au cours des années 2000 en raison de difficultés financières.

Les moyens n'ont ainsi pas été réunis pour permettre d'assurer une coopération entre les associations membres. En dépit des ambitions initiales, la gouvernance du lieu n'a pas pu dépasser la question du projet immobilier. L'actuel directeur de Halage fait ainsi valoir aujourd'hui :

« Quand les associations ont investi le bâtiment, l'intention et le discours qui étaient posés c'était la coopération interassociative, la synergie, le partage, le bouillonnement d'idées. Dans les faits, c'est chacun chez soi dans un bâtiment. [...] En fait, on n'a pas créé autre chose que des relations de voisinage dans un bâtiment ».

Plusieurs éléments ont rétrospectivement été identifiés pour expliquer cet échec. La dimension essentiellement

immobilière du PHARES est ainsi soulignée. La réalité de la cohabitation s'est heurtée à l'instauration d'une relation de propriétaire à locataires entre Halage et les autres structures, pesant sur les comportements et la dimension collective du projet.

En l'absence de moyens humains dédiés spécifiquement à l'animation du lieu, les associations membres, prises dans leurs contraintes quotidiennes et des difficultés financières, se sont désinvesties du collectif. La capacité à construire une coopération interassociative a de plus été contrariée par l'aménagement du bâtiment, celui-ci n'intégrant pas de réels lieux communs et de convivialité permettant de favoriser les relations informelles.

Cet état de fait s'est par ailleurs accompagné de la difficulté du collectif à se doter d'instances de gouvernance et d'une structure juridique permettant d'assurer la gestion du lieu et au sein de laquelle auraient pu être formalisés des processus de décision collectifs. Le projet de créer une association PHARES, s'il a été envisagé, n'a ainsi pas abouti. Dès lors, en l'absence de collégialité aboutie sein du lieu partagé, et de moyens suffisants, la collaboration entre membres (sur des registres formel ou informel) n'a pas pu suffisamment émerger : «L'idée était clairement que l'on pouvait discuter mais qu'à la fin, de toute façon, c'est Halage qui décidait»⁴. C'est ainsi qu'après quelques années d'existence, le PHARES ne compte plus à la fin des années 2000 que trois structures membres.

2.2.2. De l'ambition au projet coopératif

Malgré cette crise du projet initial, la notoriété du PHARES et la présence de ses membres dans les réseaux locaux, lui ont permis de conserver une reconnaissance et un soutien importants de la part des collectivités territoriales. En particulier, les liens entretenus avec la mission ESS de Plaine Commune (structure intercommunale), ayant elle-même eu un rôle précurseur dans les réflexions sur le nouveau dispositif des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), a permis au PHARES de se porter candidat avec succès au premier appel à projets en la matière. La reconnaissance du statut de PTCE en 2011 a ainsi été l'occasion pour

le PHARES d'obtenir des moyens financiers spécifiquement dédiés à un projet de coopération, et a permis en particulier le recrutement d'une salariée en charge du développement du PHARES.

Concomitamment, l'arrivée d'un nouveau directeur à la tête de l'association Halage a été l'occasion d'une profonde réflexion sur le projet du PHARES et sur sa mise en œuvre concrète. La volonté a alors été de demeurer fidèles aux objectifs initiaux qui avaient été assignés au PHARES lors de sa création, tout en précisant le contour et les moyens nécessaires à la coopération. Le projet a ainsi été reformulé autour de trois niveaux : la mutualisation d'un lieu, un projet commun et un projet collectif. Cette conception imprègne fortement les documents émis par le PHARES et le discours des acteurs particulièrement impliqués.

Le PHARES constitue aujourd'hui un bâtiment de 1350m² aménagé sur trois étages, avec 16 bureaux privatifs, 7 salles de réunion et de formation ainsi qu'un espace de co-travail, 3 ateliers et espaces de stockage, et une épicerie. La dimension première du PHARES consiste donc à fournir aux structures membres des espaces professionnels : d'une part, des bureaux privatifs, et d'autre part des espaces collectifs, des salles de réunion. Conformément à l'ambition initiale visant à réduire les coûts de fonctionnement des membres pour favoriser leur mission sociale, les loyers perçus sont volontairement maintenus en dessous du niveau du marché. Une vaste salle commune/réfectoire a par ailleurs été aménagée comme un lieu de convivialité. Sont également mutualisés au sein du bâtiment un certain nombre de services comme la reprographie. Afin d'assurer une véritable mutualisation de ce lieu professionnel, d'importants travaux de rénovation et de réaménagement ont été mis en œuvre et pris en charge exclusivement par Halage, ce qui a été voulu par la direction de cette association comme un gage de confiance à l'égard des partenaires encore présents, comme un signal de la volonté de s'engager dans une véritable coopération.

Le deuxième niveau de réflexion correspond au « projet commun », c'est-à-dire à la volonté de doter le lieu d'une gouvernance collective et d'inscrire le projet dans quatre

principes affirmés : l'engagement volontaire, la décision partagée, la solidarité et l'autonomie des membres. L'objectif est alors de « donner du pouvoir au collectif, aux habitants du PHARES ». Il s'agissait pour cela de « passer d'une gouvernance Halage à une gouvernance collective », et de faire « sortir formellement Halage du projet du PHARES »⁵ afin de rompre la relation inégalitaire qui avait pesé sur sa gestion. Cette volonté est en particulier passée par le choix de doter le collectif d'une structure juridique, sous le statut de société coopérative d'intérêt collectif, ayant pris le nom de la Cité PHARES et ayant pour objet la gestion et l'animation du bâtiment.

La SCIC a été dotée d'un collège unique des sociétaires et d'une cogérance composée de quatre personnes : la salariée du PHARES, un représentant de Halage et des membres de deux autres structures. Les cogérants n'appartiennent pas uniquement aux associations « historiques » du PHARES, deux d'entre eux étant arrivés après la refondation du projet en 2012. La gestion du bâtiment a été confiée au moyen d'un contrat de bail commercial à la SCIC par Halage, qui en demeure propriétaire. La SCIC recourt quant à elle à des contrats de services avec les structures membres, cela permettant une rupture rapide en cas de besoin et une liberté d'engagement. Cette coopération dans le lieu passe également par la volonté de développer les prestations croisées entre structures membres, et favoriser les flux économiques au sein du PHARES. La gestion collective des problématiques communes aux « habitants » passe par la constitution de groupes de travail, portant sur des questions très diverses, ponctuelles (signalétique par exemple) ou de plus long terme (développement de projets communs, réflexion sur le modèle économique).

Enfin, conformément à l'ambition initiale des fondateurs du PHARES, il s'agit de mettre en œuvre un « projet collectif », c'est-à-dire de chercher à « proposer des réponses innovantes sur le territoire par la démarche collective de construction de projets »⁶. L'objet du PHARES comprend ainsi l'objectif de devenir un « pôle apprenant » et un « pôle ressources » pour le territoire et les initiatives solidaires.

Suite à cette réflexion globale et à la recherche de nouveaux membres sur cette base, l'ensemble de l'espace disponible a pu être alloué, avec l'arrivée de nouvelles structures en 2012 et 2013. Les «habitants» sont ainsi aujourd'hui au nombre de seize.

3.2.3. Du lieu partagé au rayonnement sur le territoire

Ces trois niveaux, tels qu'ils ont été réfléchis et tels qu'ils structurent le projet du PHARES, imprègnent fortement l'argumentaire des acteurs impliqués. Au-delà des discours de légitimation, la refonte du projet du PHARES montre la capacité à fonder un collectif ancré dans un lieu mutualisé et rayonnant sur le territoire, vecteur d'innovation sociale et de biens communs.

Les différents membres interrogés soulignent tout d'abord fortement la plus-value que représente le PHARES en termes de mutualisation et de proximité. Les locaux mis à disposition à un coût faible permettent l'accueil de structures dont la mission s'inscrit dans le projet, mais disposant parfois de ressources limitées dans leur phase de développement.

L'ambition d'une mutualisation des excédents et des déficits de trésorerie, conformément au principe de solidarité énoncé dans le projet, demeure embryonnaire mais existe toutefois, notamment par la souplesse dans la gestion des échéances relatives aux loyers des «habitants». De manière plus informelle, les structures interrogées soulignent les bénéfices retirés de la proximité, notamment en termes de circulation des compétences :

«A un certain stade, il fallait recruter un encadrant technique et une assistante sociale. Là aussi, c'était facilitant, parce que si j'avais une question en droit du travail qui arrivait, il suffisait que je monte à l'étage et j'avais une personne qui soit avait l'information, soit me trouvait la personne qui l'avait en deux secondes, soit avait la bonne référence»⁷.

La proximité physique est également un moyen pour les membres de bénéficier de la notoriété du PHARES et, plus directement, de rencontrer les acteurs du territoire, notamment publics qui se déplacent fréquemment sur les lieux.

L'idée d'un projet commun autour d'une gouvernance collective et d'un lieu professionnel et convivial a également été permise par cette remise à plat du projet, même s'il ressort de nos observations la difficulté d'impliquer l'ensemble des structures membres, certaines étant plus ou moins présentes dans les lieux et plus ou moins intéressées au développement d'un projet commun. Il n'en demeure pas moins que la refonte du projet du PHARES, l'instauration d'une gouvernance collective et le recrutement d'une salariée en charge de l'animation du collectif, ont été l'occasion de conforter la coopération entre les membres, et de dissocier du projet du PHARES l'association Halage qui l'a initialement porté.

«Maintenant on est dans une façon de coopérer, on s'est donné les moyens, même si c'est toujours fragile, d'avoir une dynamique commune. Une dynamique commune ce n'est pas simplement de dire que l'on va se mettre ensemble, que l'on va faire tout ensemble, il faut aussi s'en donner les moyens»⁸.

L'existence de conceptions et d'un projet partagés permet ainsi de ne pas restreindre le PHARES à une simple mutualisation de moyens, comme le révèlent notamment les processus de cooptation mis en œuvre pour sélectionner les nouveaux membres du PHARES. Cette sélection se fait ainsi par consensus en interne au regard des missions des organisations candidates, celles-ci ne relevant pas nécessairement du statut associatif mais devant s'inscrire dans les principes de l'ESS, travailler dans le champ social et/ou environnemental, et avoir une action concrète sur le territoire. La mission de la structure constitue le critère premier de ce choix, et la cooptation mise en place cherche à écarter les «passagers clandestins» dont les motivations seraient étrangères à ce projet partagé.

De même, l'animation du lieu et l'émergence d'une gestion collective se retrouve dans la vie quotidienne du lieu et le respect de valeurs communes :

«Le problème que l'on va avoir est plus un problème avec une structure qui est un petit peu à la marge, qui est un petit peu en difficulté, qui ne va pas respecter certaines choses du collectif, du vivre ensemble [...]».

On maintient cette idée de bienveillance, on essaye de comprendre pourquoi il se passe cela. De toute façon, il y a certaines valeurs sur lesquelles on sera intransigeant. [...] Il faut un engagement à faire évoluer vers l'ESS, même si on est plutôt dans une posture d'accompagner la structure à s'améliorer»⁹.

Au-delà de cette coopération entre structures présentes dans le bâtiment, le projet du PHARES est d'apporter aux habitants du territoire sur lequel il est implanté des réponses adaptées en matière de développement local, d'insertion professionnelle, et d'amélioration de l'environnement. La gestion du collectif a ainsi été voulue comme un moyen d'assurer les conditions d'une coopération débordant les frontières du PHARES. Il a ainsi facilité l'émergence d'initiatives, que ce soit par l'accueil de structures en développement ou l'élaboration de projets communs à plusieurs membres.

Dans le premier cas, des porteurs de structures ont ainsi pu être accueillis dans les murs du PHARES et, sur la base de leur projet, être accompagnés dans sa réalisation. C'est ainsi qu'un atelier de couture d'insertion a pu se créer et s'installer dans le bâtiment, bénéficiant d'un local adapté à cette activité, des compétences et de conseils des autres membres, d'un soutien financier, de de la notoriété du PHARES auprès des financeurs publics.

«Il y a également une reconnaissance territoriale et c'est beaucoup plus simple pour être connu : les partenaires institutionnels viennent ici. C'est bien plus compliqué lorsque l'on est tout seul, que lorsque l'on est introduit par quelqu'un du PHARES»¹⁰.

Le PHARES ne souhaite toutefois pas se constituer comme une pépinière dans la mesure où la construction d'une relation de long terme entre les «habitants» autour de valeurs et de missions communes est privilégiée.

L'émergence d'initiatives dans les murs du PHARES est également passée par le développement de projets communs impliquant plusieurs organisations membres. A titre d'exemple, est aujourd'hui porté par deux structures du PHARES le projet COMPIC, qui consiste à développer une solution de compostage industriel de couches jetables. Ce projet est né de discussions et de rencontres informelles

au sein du PHARES, autour d'une ambition commune aux deux associations impliquées et au porteur du projet, de créer une activité hors du cadre contraignant de l'insertion par l'activité économique, de contribuer au développement économique et social du territoire tout en concourant à la protection de l'environnement.

Comme le résume ainsi le porteur de ce projet :

« C'est vraiment une bonne illustration de ce que veut être le PHARES : [...] Il y a des acteurs qui ont des envies communes et qui se mettent autour de la table pour faire émerger des choses. [...] L'idée c'était de dire, sur nos territoires d'intervention, qu'on a envie plutôt que d'être des acteurs de l'insertion, de créer une nouvelle activité qui soit une activité économique non subventionnée, créatrice d'emplois et qui puisse être des suites de parcours pour les publics suivis par les associations. Et puis aussi avec une volonté d'être dans une activité productive dans le sens où on est beaucoup sur des territoires désindustrialisés et que notre projet est dans le secteur secondaire ».

Ce projet, actuellement au stade des études de faisabilité, implique des moyens en recherche et développement considérables, dont l'appartenance au PHARES permet de faciliter l'obtention auprès des différents partenaires publics et financiers.

« Là, l'avantage c'est que si c'était moi qui avais monté ce projet-là tout seul, peut-être qu'ils ne me feraient pas autant confiance dans le sens où ce qui était important c'est qu'il s'agissait d'acteurs connus par ces différents partenaires, qui avaient leur confiance dans le sens où ce sont tous des partenaires qui soutiennent le PHARES et ils voient que le PHARES tient ses promesses et que cela marche plutôt bien. Donc on avait des interlocuteurs qui étaient en confiance et du coup on a pu décrocher des fonds, à chaque fois en passant par des mécanismes d'appels à projets. Mais on a pu avoir la confiance et ensuite au bout de quelques mois débloquer le budget pour bosser à plein temps là-dessus, commanditer les études éventuelles, etc. »¹¹.

Par ailleurs, les membres du PHARES ont su inscrire le collectif au sein d'une gouvernance élargie, par la réflexion menée avec différents acteurs externes et sa présence dans les différents réseaux locaux (organisations locales de l'ESS, réseau des PTCE). Des membres du PHARES sont ainsi présents au sein des instances de gouvernance de structures de l'ESS partenaires. Le dialogue étroit entretenu avec les différents échelons de l'administration assure par ailleurs une forte reconnaissance institutionnelle. Le PHARES constitue ainsi, conformément à la typologie dressée par Gianfaldoni et Lerouillois (2014), un PTCE avec forme structurelle de type mono-centrique élargie.

Enfin, le PHARES se conçoit comme un «pôle ressources». Il s'agit à ce titre d'apporter une compétence de conseil et de soutenir les initiatives de l'Economie sociale et solidaire sur le territoire ou en dehors, voire de contribuer à une coconstruction des politiques publiques dans ses domaines d'intervention. Des travaux ont ainsi pu être menés avec les pouvoirs publics (DIRECCTE) et avec le monde universitaire, notamment pour s'intéresser à la mesure de la performance des parcours d'insertion, au-delà des outils actuellement en vigueur dans ce champ d'activités soumis à une forte régulation tutélaire.

4. Discussion et conclusion

La refondation d'un collectif organisé autour d'un lieu mutualisé a montré l'importance de moyens dédiés à l'animation de ce lieu afin de créer les conditions de la coopération. Le financement de cette coopération n'est toutefois pas pérenne dans la mesure où il est fortement lié aux financements publics d'«amorçage» obtenus suite à la reconnaissance du statut de PTCE, ces fonds n'étant accordés que pour une durée de trois ans. Une nouvelle voie de la coopération pourrait émerger au travers de la réflexion commune engagée au sein du PHARES sur l'avenir de son modèle économique. Cette réflexion collective souligne l'intégration dans les comportements de la coopération dans la mesure où elle repose sur la volonté partagée de trouver les moyens nécessaires à l'animation du lieu. A ainsi émergé au sein du PHARES, de manière conjointe

avec des acteurs externes publics et privés, une réflexion sur la mise en place d'une fondation territoriale qui permettrait de collecter des moyens supplémentaires et dont la gestion pourrait être confiée à un comité composé de porteurs de projets et d'experts de l'accompagnement. Cette dernière perspective illustre ainsi la gouvernance élargie et multi-partenariale que peut mettre en œuvre un collectif de personnes et d'organisations, à partir d'un lieu commun, au bénéfice des initiatives solidaires sur le territoire.

Au travers de cette étude de cas, nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure un commun urbain peut être le vecteur du développement d'un réseau d'économie solidaire sur un territoire local. Nous avons fait l'hypothèse que la nature de la gouvernance mise en œuvre dans un lieu mutualisé (Eynaud, 2015) peut influencer et/ou favoriser le développement d'une économie solidaire au plan local.

L'étude de terrain montre l'existence de deux niveaux d'analyse. Lorsque la question du PHARES est évoquée, les acteurs rencontrés évoquent dans un premier temps l'importance du partage d'un même lieu pour des raisons de convenances personnelles : faiblesse du loyer, disposition de services communs, convivialité de l'espace. Le premier niveau envisagé est donc celui de la mutualisation du lieu avec pour corollaire des avantages individuels pour chacun des habitants. Les entretiens approfondis font cependant ressortir un deuxième niveau d'analyse. Il s'avère que le partage du lieu autorise par moment le passage de la mutualisation à la coopération. Des actions conjuguées non anticipées naissent dans l'échange entre les membres du PHARES et aboutissent à des collaborations qui n'auraient pas vu le jour autrement.

Dans la capacité du collectif à passer de la mutualisation à la coopération sur le territoire d'action local se jouent des problématiques de gouvernance qui doivent pouvoir capter des éléments formels et informels. Sur le plan formel, il s'agit pour le groupe de pouvoir consolider le partenariat, comme le montre la réflexion sur le modèle d'affaire du collectif, sur la pérennisation de l'animation et du développement, et sur la structure opérationnelle la plus adaptée de collectif. Des discussions ont lieu autour d'une

extension de la surface du lieu qui pourrait permettre de stabiliser le modèle d'affaires tout en étendant la capacité d'influence du projet sur le territoire. Ces enjeux ont des correspondances à trouver avec les modalités de gouvernance à définir collectivement. Sur le plan informel, il apparaît que la proximité physique des acteurs sur le lieu partagé de travail permet de les renforcer dans leurs compétences et dans leur capacité à monter des partenariats. Le registre en jeu est celui de la convivialité (Caillé et al., 2011) et renvoie à la configuration de l'espace et à son aménagement. Certains habitants sont ainsi très sensibles à ce que le PHARES puisse être aussi un lieu qui accueille les habitants du territoire et pas uniquement les habitants du PHARES.

Dès lors, ce qui se joue dans le passage de la mutualisation à la coopération est la capacité à faire le lien entre l'organisation interne du lieu mutualisé et le pouvoir d'action de l'ensemble des organisations sur le territoire. Autour de la ressource partagée en interne, l'enjeu est de sortir des murs et de développer des échanges avec l'extérieur au travers d'un espace public de proximité. L'étude montre ainsi la double capacité du PHARES à capitaliser sur les pratiques auto-organisées des acteurs (dans les lieux partagés) et à mettre en œuvre une gouvernance multi-parties prenantes (sur le territoire d'action). C'est au final autour de la question de l'espace qu'une gouvernance pertinente peut être articulée entre une logique de communs et une logique en prise avec les enjeux de l'économie solidaire.

NOTAS

¹ <http://www.culturalfoundation.eu/library/build-the-city-magazine>

² Un habitant peut tout à la fois être une personne physique ou une personne morale, un résident ayant un bureau ou partageant l'espace de co-travail.

³ Nous renvoyons pour plus de détails sur l'émergence du PHARES à la communication de Stéphane Berdoulet, actuel directeur de Halage, et Laurent Gros faite aux XIVe Rencontres du RIUESS (2014).

⁴ Un directeur de structure

⁵ Un directeur de structure

⁶ Projet du PHARES

⁷ Une directrice de structure

⁸ Un membre fondateur

⁹ Une directrice de structure

¹⁰ Une directrice de structure

¹¹ Le porteur du projet

REFERÈNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

BAUWENS, M., (2015)

Plan de transition vers les communs :
*une introduction, dans Le retour des
communs : la crise de l'idéologie proprié-
taire* (Dir. Coriat), Les liens qui libèrent,
pages 275-290.

BAUWENS, M., LIEVENS J., (2016)

*Sauver le monde: Vers une économie
post-capitaliste avec le peer-to-peer*
Éditions Les Liens qui libèrent.

BERDOULET S., L. GROS, (2014)

«L'expérience du P.H.A.R.E.S. :
de «l'être ensemble» au «faire ensemble».
Histoire problématisée d'une volonté
de coopérer entre organismes de l'ESS»,
XIVe Rencontres du RIUESS, Lille.

BOLLIER, D. (2014)

*La renaissance des communs, Pour une
société de coopération et de partage*,
Ed. Charles Léopold Mayer.

BORZAGA, C., S. DEPREDI., (2015)

«Multi-stakeholder governance in civil
society organizations: models and
outcomes» in Laville, Young, Eynaud,
Civil Society, *the Third Sector and
Social Enterprise: governance and
democracy*, London, Routledge,
p. 109-121.

CAILLE. A, M. HUMBERT, S. LA-
TOUCHE, P. VIVERET, (2011),

*De la convivialité: dialogue sur la
société à venir*, Editions la Découverte.

CORIAT, B., (2015)

*Le retour des communs : la crise
de l'idéologie propriétaire* (Dir),
Les liens qui libèrent.

CHANTEAU, J.P.,

LABROUSSE, A. (2013)

«L'institutionnalisme méthodologique
d'Elinor Ostrom au-delà des communs :
quelques enjeux et controverses»,
Congrès de l'AFEP.

DARDOT, P. et LAVAL C., (2014)

*Commun : essai sur la révolution
au XXIe siècle*, La Découverte.

EYNAUD, P., (2016)

«Culture and Civil Society vital for
the EU Urban Agenda», in *Build the city
magazine*, European Culture foundation,
p. 4-5, June. <http://www.culturalfoundation.eu/library/build-the-city-magazine>

EYNAUD, P. (2015)

*La gouvernance entre diversité
et normalisation*, Dalloz, Juris Editions.

EYNAUD, P. F. SULTAN, (2014)

«Les associations et les communs :
croiser les expériences», Juris Associa-
tions n°501, p.19.

HABERMAS J., (1988)

L'Espace public, Éditions Payot.

HARDIN G., (1968)

«The Tragedy of the Commons»,
Science, vol. 162, no 3859, p. 1243-1248.

HESS C., OSTROM E., (2006)

*Understanding Knowledge
as a Commons: From Theory to Practice*,
The MIT Press.

- HESS, C., (2008)
«Mapping the New Commons»,
12th *Biennial Conference of the
International Association for t
he Study of the Commons*, University
of Gloucestershire, Cheltenham,
England, July 14- 18.
- HESS, C., (2015)
Communs de la connaissance, communs
globaux et connaissance des communs,
dans *Le retour des communs: la crise
de l'idéologie propriétaire* (Dir. Coriat),
Les liens qui libèrent, p. 259-274.
- LAVILLE J.L., (2010)
Politique de l'association, Seuil.
- LAVILLE J.L., (2011)
*L'économie solidaire, les essentiels
d'Hermès*, CNRS Editions.
- LAVILLE J.L., M. NYSSSENS, (2001)
The social enterprise: towards
a theoretical socio-economic approach,
in Borzage, Defourny, *The emergence of
social enterprise*, Routledge, p. 312-332.
- LAVILLE, J.L. A. SALMON, (2015a)
Associations et action publique,
Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.L., A. SALMON, (2015b)
Repenser les rapports entre
gouvernance et démocratie: le cadre
théorique de l'économie solidaire,
dans *La gouvernance entre diversité
et normalisation* (Dir. Eynaud), Dalloz,
Juris Editions, p. 175- 189.
- LAVILLE J.-L., D. YOUNG,
P. EYNAUD, (2015)
*Civil Society, the Third Sector
and Social Enterprise: governance
and democracy*, London, Routledge.
- LAVILLE, J.L., J.L. CORAGGIO, (2016)
*Les gauches pour le XXI^e siècle: Un
dialogue Nord Sud*, Editions Le Bord
de l'eau.
- NYSSSENS M., F. PETRELLA, (2015)
«ESS et ressources communes :
vers une reconnaissance d'une diversité
institutionnelle», *Revue française
de socio-économie*, N°15, p. 117- 134.
- OLSON, M., (1965)
Logic of Collective Action,
Harvard University Press.
- ORSI, F., (2015)
Revisiter la propriété pour construire
les communs, dans *Le retour
des communs: la crise de l'idéologie
propriétaire* (Dir. Coriat), Les liens
qui libèrent, p. 51-67.
- OSTROM, E., (2005)
Understanding Institutional Diversity,
Princeton /Oxford,
Princeton University Press.
- OSTROM, E., (2010a)
*Gouvernance des biens communs :
pour une nouvelle approche
es ressources naturelles*, De Boeck.
- OSTROM E., (2010b)
«Beyond Markets and States:
Polycentric Governance of Complex
Economic Systems», *American Economic
Review*, vol. 100, n°3, pp. 641-672.
- POLANYI, K., 2011
*La subsistance de l'homme: la place
de l'économie dans l'histoire et la
société*, Flammarion.

Commons & Coops. Hacia el autogobierno del común

Ivan Miró i Acedo

Ivan Miró i Acedo

La Ciutat Invisible, Barcelona (Catalunya)

ivan@laciutatinvisible.coop

PALAVRA-CHAVE
COMUNES,
COMMONS
COOPERATIVISMO
ECONOMIA SOCIAL Y SOLIDARIA
COOPERATIVISMO DE PLATAFORMA
GESTIÓN COMUNITARIA
AUTOGESTIÓN
INSTITUCIONES DEL COMÚN

PALAVRA-CHAVE
COMUM
COOPERATIVISMO
ECONOMIA SOCIAL E SOLIDÁRIA
COOPERATIVISMO DE PLATAFORMAS
GESTÃO COMUNITÁRIA
AUTOGESTÃO
INSTITUIÇÕES COMUNS

ABSTRACT

Resistiendo a la mercantilización de la vida que nos somete el actual capitalismo en mutación, se multiplican las prácticas socioeconómicas que afrontan la satisfacción de necesidades de forma solidaria, desde la reciprocidad, la horizontalidad y la ayuda mutua. Una cooperación social basada en una intuición: existió, existe y existirá una producción social fuera de las dinámicas del capital; una reproducción ampliada de la vida. En este artículo, el autor situa en el centro de estas prácticas e intuiciones la noción de lo común; se remite a la genealogía del comunal y los bienes comunes, releo el cooperativismo desde esta perspectiva e analiza las tensiones entre una producción social procomún y la apropiación privada de los bienes naturales, sociales y culturales. De la cultura libre a la economía solidaria, en el activismo social, los espacios académicos o la política institucional, las discusiones sobre los commons ensanchan de nuevo las oportunidades para repensar los fundamentos de nuestra sociedad.

RESUMO

Resistindo à mercantilização da vida a que submeteu o capitalismo atual em mutação, multiplicam-se as práticas socioeconómicas pela satisfação das necessidades de forma solidária, da reciprocidade, horizontalidade e ajuda mútua. Uma cooperação social baseada numa intuição: existiu, existe e existirá uma produção social fora da dinâmica do capital; uma reprodução ampliada da vida. Neste artigo, o autor coloca no centro dessas práticas e intuições a noção desse comum; refere-se à genealogia da comunal e os bens comuns, relê o cooperativismo dessa perspectiva e analisa as tensões entre produção social comum e a apropriação privada dos recursos naturais, sociais e culturais. Da cultura livre à economia solidária, no ativismo social, nos espaços de gestão acadêmica e política institucional, as discussões sobre os bens comuns alargar novamente a oportunidade de repensar os fundamentos da nossa sociedade.

«Las ciudades son organismos que han vivido siglos. Si excaváramos en su suelo encontraríamos sobrepuertas calles, casas, teatros, circos y edificios públicos. Si profundizáramos en su historia, veríamos como la civilización de la ciudad, su industria, su genio, han crecido y madurado lentamente por acción de todos sus habitantes antes de llegar a ser el que son. Y todavía hoy, el valor de cada casa, de cada taller, de cada almacén, sólo es producto del trabajo acumulado de millones de trabajadores sepultados bajo tierra y no se mantiene sino por el esfuerzo de las legiones de hombres que habitan aquel punto del globo (...). ¿Quién tiene derecho a apropiarse de la más pequeña parte de este terreno, o el último de los edificios, sin cometer una manifiesta injusticia? ¿Quién tiene derecho a vender a quién sea la menor parcela del patrimonio común?»

(Piotr Kropotkin, *La conquista del pan*, 1892)

Las ciudades donde vivimos, los hogares que habitamos, los territorios que nos albergan. Las necesidades de alojamiento, de alimentación, de abrigo, de cuidado, de protección, de afecto. Los deseos de plenitud, de realización, de libertad, de sociabilidad, de aprendizaje, de creación, de juego. La memoria, los saberes, los imaginarios, las identidades, la cultura, la comunicación, el lenguaje, las emociones, las sexualidades. Las relaciones sociales. La naturaleza que nos sustenta. Los océanos, los bosques, las selvas tropicales, los ríos, los acuíferos, los minerales, los animales y las plantas, las semillas, el aire, la biodiversidad. Nuestra salud. Nuestros cuerpos. Nuestra existencia. Todas y cada una de las dimensiones de la vida—próximas o globales, naturales o sociales, colectivas o personales—son hoy asediadas por las mil aristas de la voracidad capitalista.

Reestructurándose y renaciendo, superando crisis y contradicciones sociales, con la fuerza acumulada en décadas de predominio neoliberal, hoy el capital—en tanto que relación productiva y social—tiende a fagocitar todas las dimensiones de la vida planetaria. Mercantilitza, monetariza, privatiza, financiariza, explota, extrae, saquea, expolia, empobrece. Depreda la naturaleza («recursos naturales»)

y las personas («recursos humanos»). Urbaniza, industrializa, automatiza, digitaliza, robotiza. En el horizonte: siempre el lucro y la reproducción ampliada del capital. Su ethos: la razón instrumental, el individualismo ontológico, el egoísmo, la autosuficiencia, la competitividad.

No obstante, esta ofensiva—que nunca ha cesado desde que empezó—está siendo discutida en todo el planeta por una vieja intuición que había sido olvidada: «todos los bienes son susceptibles de ser comunes y gestionados colectivamente». No es un lamento amargo de impotencia, tampoco una evocación nostálgica por lo que se perdió. Es una fuerza ejercida, una capacidad desplegada. Es una apuesta, material y concreta, de transformación emancipadora de las actuales condiciones de reproducción de la vida humana. Intercambiando de forma equitativa. Colectivizando. Trabajando asociadamente. Afrontando la satisfacción de necesidades de forma solidaria. Compartiendo. Cuidando. Creando. Cultivando. A partir de la reciprocidad, la redistribución, la empatía. Con el aprendizaje de la generosidad. Conociendo el hilo delicado que trenza la autonomía con la interdependencia. Desde la razón y la práctica crítica. Con la ayuda mutua. Con la cooperación social, que pretende —así que se pueda—erigirse en la pauta generalizada de una nueva matriz socioeconómica. Cada día la intuición es corpórea: existió, existe y existirá una producción social fuera de las dinámicas del capital. Una reproducción ampliada de la vida.

Es en medio de estas resistencias colectivas, intuiciones políticas y prácticas de cooperación socioeconómica, que en los últimos tiempos ha ganado centralidad la noción de aquello común: el común, el procomún, los bienes comunes. Desde ámbitos activistas, de la cultura libre a la economía solidaria, en espacios académicos y de gestión institucional, las discusiones sobre los commons ensanchan de nuevo las oportunidades para repensar los fundamentos de nuestra sociedad.

A partir de este debate, se relee la genealogía del comunal y su destrucción a manos de aquella revolución burguesa que parió al capitalismo y el Estado moderno. Se revalorizan las tentativas de autoorganización de la producción

y distribución de la riqueza social, y se aprende de ellas. Se miden las potencias y límites de las formas históricas y actuales de la economía social y solidaria —el cooperativismo, el mutualismo o el asociacionismo— cómo posibles catalizadores de los bienes comunes. Se discute sobre el gobierno de los comunes y sobre cómo tiene que ser su reconocimiento jurídico—o si tiene que haberlo—, así como su relación con las instituciones políticas estatales. Se analiza la posición de los bienes comunes en el modo de producción hegemónico actual, las tensiones entre una producción social procomún y la apropiación privada de los bienes naturales, sociales y culturales.

Mirar la realidad desde los comunes (redescubriéndolos, en caso de olvido como en las mercantilizadas sociedades occidentales), nos ayuda a comprender las limitaciones sistémicas de la economía de mercado, pone nombre a la apropiación privada de la riqueza social, y funciona como una matriz de prácticas sociales capaces de satisfacer necesidades colectivas. Una herramienta de análisis, resistencia y alternativa, al servicio de las comunidades locales que cuidan y promueven los ecosistemas medioambientales, los espacios urbanos colectivos, las vidas comunitarias y los conocimientos y otras riquezas comunes (Bollier, 2016).

Ambientales, digitales, culturales, o relacionados con el cuidado de las personas y los espacios de proximidad, hay que debatir las *estrategias de cooperación social que reproducen los bienes comunes y que permiten que sean compartidos* (Comunaria, 2015). Pensar las relaciones que los articulan, testar las instituciones sociales que pueden crearlos, preservarlos y generalizarlos, son retos imprescindibles para encaminarnos hacia unas sociedades que no tengan el objetivo de la reproducción infinita y lúgubre del capital, sino la reproducción ampliada y dichosa de la vida.

Genealogía del comunal: no hay bienes comunes sin instituciones del común

A pesar de que a menudo se haya descrito la Edad Media europea como un periodo de irracionalidad y oscuridad entre la luz de la civilización clásica y la neoluz de la Era Moderna (Ilustración, Revolución Liberal, Industrialización), cada vez

más investigaciones detallan, por el contrario, como a lo largo de aquellos «mil años de pugnas entre señores y campesinos»—o incluso de «campesinos sin señores»—las comunidades campesinas resolvieron gran parte de sus necesidades de forma local y comunitaria, a partir de una economía popular, colectiva y autogestionada (Bru, 2010).

Tal y cómo desgrana—para el caso de Cataluña—David Algarra en *El Comú català*, en el centro de aquella economía se encontraban los bienes comunales, un cuerpo de bienes rústicos pertenecientes al común, que complementaban el cultivo de la tierra y se erigían como imprescindibles por la subsistencia de los campesinos pobres. Pastos, bosques, aguas, páramos y salinas eran usadas por los habitantes del lugar, ejerciendo los derechos de aprovechamiento. La gestión de los recursos motivaba la reunión del común, que establecía la tipología de los trabajos de la actividad rural, determinaba los derechos de aprovechamiento para cada casa y prohibía el lucro y la comercialización. La reproducción social del campesinado se realizaba, pues, mediante infraestructuras comunales—también molinos, hornos, herrerías, fraguas y regueras—, las prácticas de usufructo y unos organismos de regulación, que en Cataluña se denominaron «consells». Aquellas regulaciones socialmente instituidas defendían la primacía de unos derechos de propiedad compartidos: la inexistencia de una propiedad privada absoluta (Algarra, 2015).

La existencia de los bienes comunales no se entendía, por lo tanto, sin instrumentos de autogobierno: las instituciones políticas del común. Fueran los consells catalanes, los concejos castellanos, los batzarre basco—navarros o los tribunales de aguas de las comunidades de regantes de Valencia, las formas de organización comunal—«universitas», asambleas generales de vecinos, consejos abiertos y estrechos...—, se extendieron en toda la península ibérica para gobernar los bienes comunes a partir de los derechos de la tierra, el derecho consuetudinario y los usos y costumbres.

La genealogía del comunal muestra pues que no hay bienes comunes sin instituciones del común, y a la vez explica qué contribuyó a su debilitamiento, desaparición o mantenimiento residual. En Cataluña, el endeudamiento para

financiar guerras fue un factor inicial de erosión, pues obligaba a vender parte de los bienes comunes de los términos. También la contratación emfitéutica, empleada por la corona catalanoaragonesa para consolidar la colonización de las tierras conquistadas a los musulmanes en Valencia o las Baleares, permitió—con la Sentencia Arbitral de Guadalupe (1486)—la creación de una burguesía campesina. Y en tercer lugar, la derrota de 1714 significó un ataque a los usos y costumbres que se habían otorgado los propios ciudadanos y que, en el caso catalán, habrían formado parte intrínseca de las Constituciones catalanas. El nuevo régimen borbónico suprimió los restos de los consells (Consell de Cent) y sustituyó la institución del Común por los Ayuntamientos municipales.

No obstante, la gran ofensiva contra el comunal llegó con la creación del Estado moderno, el nacimiento del liberalismo y la consolidación de las relaciones sociales y productivas capitalistas. Pues con la supresión de las relaciones feudales del Antiguo Régimen, los bienes comunales fueran privatizados y mercantilizados con las desamortizaciones, excluyendo al campesinado pobre de los aprovechamientos comunales y destruyendo las instituciones de autogobierno propio. Si la ofensiva mercantil debilitó los bienes comunales, la paralela consolidación del Estado anorrea las instituciones del común.

El proceso de expropiación de la tierra a la población rural fue definido por Karl Marx cómo *acumulación primitiva*: el precedente del proceso de acumulación del capital («la prehistoria del modo capitalista de producción»), un proceso histórico de disociación entre el productor y los medios de producción de las antiguas poblaciones rurales. Cómo relata Marx, en el siglo XV los campesinos ingleses libres y autónomos, liberados de los yugos serviles, se beneficiaban colectivamente del usufructo de la tierra común, que ofrecía «pastos a los rebaños y los abastecía de madera, leña, turba»; unas propiedades comunales que eran «una antigua institución germánica, que sobrevivió bajo la cubierta del feudalismo». No obstante, a partir de entonces, una serie de transformaciones apuntalaron la naciente clase capitalista, que expropió y privó de la tierra

a los productores rurales. Mediante la usurpación forzosa de la tierra comunal y su conversión en campos cerrados («enclosures»), así como la conversión de la tierra cultivable en pastos privados, se empujó a los campesinos a transformarse en jornaleros, «tirados al mercado de trabajo como proletarios libres y desheredados». El naciente capitalismo, para Marx, requería «una condición servil de la masa popular», que veía «sus medios de trabajo transformados en capital».

Aquel proceso de expropiación recibió un nuevo impulso en el siglo XVI con «el robo colosal de los bienes eclesiásticos», vendidos «a un precio simbólico a labradores y burgueses especuladores, que desterraron en masa los antiguos sujetos hereditarios y reunieron las tenencias». La transformación de la tierra «en un simple artículo comercial» y la disolución de los vínculos feudales forzaron el nacimiento de una masa proletaria que, arrebatado su «ritmo habitual de vida», se transformó masivamente en pedigrüños y vagabundos reprimidos por una nueva legislación punitiva. Los «padres de la actual clase trabajadora»—escribía Marx el 1860—«fueran castigados por haberse transformado forzosamente en vagabundos y pobres».

La expropiación y cercamiento de las tierras comunales europeas perjudicó doblemente las mujeres campesinas, desposeídas de su participación en los bienes comunales. Cómo señala Sílvia Federici, tanto pronto como se privatizó la tierra y las relaciones monetarias dominaron la vida económica, las campesinas encontraron mayores dificultades que los hombres para mantenerse, y se las persiguió («la caza de brujas») para confinarlas al trabajo reproductivo. La unidad que había existido en el trabajo productivo—reproductivo para la subsistencia, se escindió con la hegemonía de la salarización y la producción para el mercado, fundamentada en la división sexual del trabajo. Finalmente, las estrategias de los terratenientes ingleses para expandir las propiedades, abolir el sistema de campos abiertos y cerrar las tierras comunales, tuvieron una réplica de dimensiones continentales, con la conquista europea de Abya Yala («América»): a inicios del siglo XVII, los españoles se habían apropiado de un tercio de las tierras comunales indígenas bajo el sistema de la encomienda (Federici, 2010).

Muchos años después, el geógrafo Élisée Reclus, en *El hombre y la tierra*, se preguntaba: «¿Quién suprimió los comunales, quién redujo y abolió completamente los derechos de uso, quién roturó bosques y páramos, privando así al campesino del combustible necesario? ¿Quién cerró la propiedad para marcar la constitución de una aristocracia territorial? [...] ¿Qué tiene de extraño que la fuga a la ciudad sea inevitable cuando el campesino ya no tiene tierras comunales, cuando las pequeñas industrias han llegado a faltarle, cuando los recursos disminuyen al mismo tiempo que se incrementan las necesidades y los gastos?»

Asociacionismo y cooperativismo obrero: ¿los primeros comunes bajo el capitalismo?

Las ofensivas contra los bienes comunales generaron la acumulación necesaria para que, en diferentes regiones europeas como Cataluña, se iniciara un doble proceso de industrialización y urbanización, que proletarizó ingentes masas campesinas desposeídas y las ocupó y alojó en los *vapores* y edificios que poblaron los nuevos suburbios obreros de las ciudades industriales. ¿Cuales fueron los nuevos comunales de aquel contexto urbano e industrial? ¿Cuales fueron las nuevas instituciones del común?

Si la desposesión del comunal y la industrialización rompieron los vínculos comunales y tradicionales, a su vez gestaron una nueva massa informe, proletaria y migrante, que abarrotó los nuevos núcleos urbanos. Es significativo que en Cataluña coincidieran cronológicamente las guerras carlistas (la primera, 1833-1840; la segunda, 1846-1849; la tercera, 1872-1876), donde los campesinos empobrecidos se enrolaron bajo la bandera tradicionalista para combatir el nuevo poder liberal burgués, con un ciclo de luchas protagonizado por las nuevas formas societarias obreras y urbanas. La quema de fábricas de 1835, las *bullangues* y la *jamància* revolucionaria de 1843, la primera huelga general catalana de 1855 en defensa del derecho de asociación, eran participadas por las primeras sociedades obreras, que nacían para ocuparse de la previsión social de los trabajadores o hacer protooperativas. Se creaba la Junta Central de Directores de la Clase Obrera, el 1855; la Dirección

Central de Sociedades Obreras, el 1868; el Ateneo Catalán de la Clase Obrera, el 1861 (con los bakuninistas Farga i Pellicer y Lluñas i Pujals a partir de 1868); Las Tres Clases de Vapor, el primer gran sindicato catalán; el Congreso Obrero de Barcelona de 1870... El proletariado levantaba una institucionalidad propia basada en la asociación.

La composición de la clase obrera, en el nuevo modo de producción capitalista, no fue por lo tanto sólo un proceso sociológico o económico, sino político, en que la nueva clase se constituía a partir de relaciones e instituciones propias. Roto el vínculo comunal (o gremial, en las ciudades) se creaba un nuevo vínculo colectivo: obrero, asociativo y cooperativo. Por eso el derecho a la asociación era el motivo de las iniciales luchas obreras, un grito («*asociación o muerte!*») que acompañó el nacimiento de la primera institución proletaria: la sociedad obrera. Asociación multifuncional y heterogénea, aglutinaba a los trabajadores de un mismo oficio para practicar la ayuda mutua y defenderse de la explotación del nuevo capitalismo fabril. Combinaba la resistencia laboral, el proto cooperativismo de producción y de consumo, con la previsión, el ahorro social y el mutualismo. Un antecedente condensado de las posteriores formas de agregación del proletariado: sindicatos, ateneos obreros, cooperativas y mutualidades (Dalmau, 2015).

De aquellas asociaciones brotó la primera economía social catalana. Dentro de ella, el cooperativismo obrero—vinculado inicialmente al republicanismo federal—articuló específicamente la cooperación autónoma obrera en la producción y el consumo, y la conjugó con la solidaridad social, deviniendo una metodología concreta de organización socioeconómica, con sus principios y técnicas, sus culturas organizativas y de gestión, sus formas culturales y de sociabilidad. Diseminado donde hubiera industria, el cooperativismo obrero—sobre todo de consumo—jugó un papel importante en el autoabastecimiento alimentario, impulsó políticas sociales autogestionadas y las identidades populares de pueblos y barrios catalanes (Miró y Dalmau, 2010).

¿Cuales eran los comunes articulados por la emergente economía social? En primer lugar, la solidaridad, la ayuda mutua, la reciprocidad, los socorro mutuo. En un contexto donde el Estado sólo era una máquina de guerra para

masacrar pobres, las políticas sociales tuvieron que ser autogestionadas desde el mutualismo. En segundo lugar, los consumos, los abastecimientos, las subsistencias. Las cooperativas que arraigaron con más profundidad en las ciudades catalanas del último tercio del siglo XIX y hasta los años 30 del XX serían las cooperativas obreras de consumo, que buscaban eliminar intermediarios capitalistas para autoabastirse en precio justo y buenas condiciones, afrontando las necesidades económicas a través de la propiedad colectiva y la gestión democrática. En tercer lugar, la propia vida social y política, que podía ser autoorganizada con los principios asociativos—cooperativos: si los Parlamentos eran ágoras de la burguesía, el parlamento obrero era la asociación.

¿Fue el primer asociacionismo y el cooperativismo obrero, a la modernidad capitalista, el que el comunal fue al Antiguo Régimen? A diferencia del antiguo comunal, el cooperativismo obrero operó en un marco industrial y urbano, donde la propiedad privada tendía a ser absoluta: por lo tanto, el cooperativismo no permaneció en el usufructo, sino que produjo una *propiedad colectiva de los medios de producción y consumo, con formas de gestión democrática*. El gobierno de las cooperativas no eran consejos abiertos como los primeros comunales, sino consejos estrechos o restringidos: participaban los socios, y los excedentes eran repartidos entre ellos. A pesar de las diferencias, algunos autores afirman que en casos como los pòsits marítims de los pescadores de la costa catalana, el cooperativismo fue producto de la evolución de las formas comunales de propiedad y trabajo. Latiendo «una realidad de memoria común y una práctica de resistencia popular», algún comunal había sobrevivido convirtiéndose en cooperativismo (Ugarte, 2012).

En todo caso, la relación del cooperativismo obrero con la comunización, hasta 1939, dependió de las corrientes ideológicas plurales que lo impulsaban. Republicanos, como los federales de 1865 y 1880 de Joan Tutau, Josep Roca Galés o Josep Torrelles; radicales de las fraternidades lerrouxistas; unitarios como el diputado Joan Salas Anton; catalanistas de ERC como Joan Ventosa y Roig. Socialistas, como Micaela Chalmeta, que el 1914 hacía mítines con Andreu Nin, escribía en *La Internacional* y en *La Guerra Social*

y militaba en la Agrupación Feminista Socialista de Barcelona. O como la Unión Socialista de Cataluña, fundada en 1923 por Manuel Serra i Moret, donde militó gran parte de la dirigencia del cooperativismo catalán como Joan Coloma i Chalmeta o Joan Rovira i Marqués, que del socialismo democrático participaron en la fundación del PSUC. Libertarios, desde los internacionalistas del XIX hasta los anarcosindicalistas de las primeras décadas del siglo XX, con hombres como Sebastià Flor en el consumo y Joan Peiró en el cooperativismo de producción, que entendía la cooperativa como *el sindicato que produce de forma autónoma*. Aquellas serían las tradiciones ideológicas que imprimieron las vertientes más socializantes del cooperativismo, combatiendo en el seno de las entidades y órganos del movimiento a los intereses particulares de muchos cooperadores –que no *cooperativistas*.

Un primer debate en el cooperativismo catalán, en este sentido, fue entre las cooperativas de consumo de carácter «individual» y las denominadas «colectivas», entre 1900 y 1915. Mientras las individuales repartían, a finales del ejercicio y entre los socios, todos los excedentes en función de su consumo, las colectivistas apostaban para crear, con los excedentes, fondos colectivos irrepartibles individualmente, para abastecer el fondo de educación (creando escuelas o pagando escolarizaciones), el fondo social (caja de resistencia, paro forzoso, pensiones, huerfandades, viudedades, enfermedad) y el fondo de reserva para la cooperativa. Aquel debate se saldó con la naturaleza mixta de la mayoría de cooperativas obreras catalanas, tendiendo a la colectivización de los excedentes y pasando de la exclusiva *cooperación* por el beneficio entre asociados al *cooperativismo* como método de emancipación colectivo. El segundo debate, en la década de 1920, fue en torno la *concentración cooperativa*: la «cooperativa única». En aquella ocasión, las vertientes socializantes optaban por la fusión de las pequeñas cooperativas de consumo y la creación de estructuras intercooperativas que abordaran la producción cooperativa de segundo grado, así como impulsar políticas sociales de gran alcance. Y finalmente, con la revolución social de 1936, el debate fue en torno las colectivizaciones

(promovidas por los sindicatos) y el cooperativismo obrero, pues mientras las primeras eran gestionadas por los productores, pero los excedentes eran para toda la sociedad, en las segundas los excedentes eran para los socios de la cooperativa. La relación del cooperativismo histórico con una producción de bienes comunes se intensificó con la nueva economía revolucionaria, cuando las cooperativas obreras explicitaron que:

«La finalidad que perseguimos por medio del cooperativismo es, mediante la cooperación de consumo y producción, poner en manos del proletariado el capital, tierras, fábricas, herramientas y útiles de trabajo, para la creación de la riqueza colectiva, y hacer imposible la función del intermediario y la burguesía, hasta conseguir la desaparición completa del capitalismo, acabar con la explotación del hombre por el hombre y de todos los privilegios, dejar de ser el obrero una cosa, materia de explotación, y recobrar su total personalidad humana en la vida de los pueblos y obtener íntegro el fruto de su trabajo, dentro de un estado de derecho inspirado en la libertad y en la estricta justicia para que su vida sea feliz en grado máximo».

De la economía social a la economía solidaria de los bienes comunes

En Europa—el caso catalán como paradigma—las apuestas más transformadoras del cooperativismo obrero y de la economía social fueron derrotadas por las victorias del fascismo en diferentes áreas del continente. No obstante, aquella primera oleada emancipadora de la economía social europea también fue afectada profundamente por el desarrollo del capitalismo y del Estado, que influyeron en la pérdida de su carácter rupturista. Después de décadas de turbulencia sistémica, guerra y lucha de clases (crisis del capitalismo de 1929, oleadas revolucionarias de los 20 y 30, ascenso de los fascismos y el estalinismo, Segunda Guerra Mundial), a partir de 1945 los estados centrales europeos como Inglaterra, Alemania, Francia o Italia

empezaron a sistematizar políticas sociales que mejoraron las condiciones de vida de las clases trabajadoras nacionales, buscando el consenso interclassista, la integración del movimiento obrero, mitigar la tentación revolucionaria y el contrapeso soviético. La expansión de los sistemas productivos fordistas, así como la acción de gobiernos progresistas como el Labour, mejoraron los salarios directos e indirectos, mientras las economías de escala de la gran distribución abarataban el consumo.

En aquella nueva fase del capitalismo, el papel de las formas históricas de la economía social se vio profundamente modificado: las *mutualidades* se integraron o devinieron complementarias a los sistemas de previsión social estatales, las *cooperativas* de producción, consumo y crédito se encontraron en el dilema de crecer de forma desnaturalizada o desaparecer en el nuevo mercado capitalista, y las *asociaciones obreras* tendieron al sindicalismo de concertación. En general, la vieja economía social europea interiorizó formas propias del modelo hegemónico estatal-mercantil, como la burocratización, la jerarquización, la tecnocratización, el alejamiento del movimiento social y el economicismo, en un proceso que Jean Louis Laville definió como isomorfismo institucional (Laville, 2003). La lucha de clases se diluía; los sectores que empujaban el alma rupturista del movimiento obrero y la economía social, como el anarquismo y las corrientes obreristas revolucionarias, habían sido minorizados, y las socialdemocracias antiguamente cooperativistas devenían estatales.

Aquella situación, sin embargo, empezó a ser cuestionada por un nuevo ciclo de luchas mundial, que en Europa tuvo exponentes en el mayo del 68 francés, la autonomía obrera italiana, los movimientos alternativos alemanes, la primavera de Praga o los nuevos movimientos obreros y estudiantiles en el estado español. En todo el continente, nuevas contradicciones sociales y obreras reabrían la lucha de clases, se retomaba la crítica al capitalismo pero también al Estado, fuera occidental y de mercado, fuera burocratizado y represivo como la URSS.

En aquella oleada, nuevos ejes de lucha tomaban las calles y planteaban la crítica a la vida cotidiana, a los modelos

educativos, a la familia patriarcal, a la dominación cultural, a la psiquiatría, al consumismo o a la depredación del planeta, tomando cuerpo en nuevos movimientos feministas, ecologistas, pacifistas o contraculturales. De aquellos movimientos nacían nuevas iniciativas socioeconómicas: ocupación y autogestión obrera de fábricas, educación anti-autoritaria, iniciativas ecológicas de producción y consumo, cooperativas sociales de salud mental y inserción laboral, librerías, editoriales o compañías de teatro cooperativas... A nivel teórico, se empezó a hablar de una *nueva economía social*, pero bien pronto se adoptó el término de *economía solidaria*: una economía que se planteaba de nuevo la crítica del poder y la voluntad de superar el capitalismo.

La Economía Solidaria, desde entonces, ha bebido sobre todo de dos aportaciones fundamentales: la latinoamericana y la europea. En América Latina el concepto emergió a los años ochenta, asociado a iniciativas campesinas, barriales, populares, indígenas y de las mujeres que afrontaban el ajuste estructural en curso, y fue teorizado por economistas como el chileno Luís Razeto o el argentino José Luís Coraggio. Para Razeto, la economía solidaria se caracteriza por una orientación crítica y transformadora frente la economía hegemónica. En la producción, su elemento definitorio es la preeminencia del trabajo sobre el capital, pero sobre todo la presencia de lo que denomina el «factor C»: Comunidad, Cooperación, Compañerismo. En la distribución, además del valor monetario, la lógica de reciprocidad y la redistribución determinan la circulación y la asignación de recursos productivos. En cuanto al consumo, Razeto enfatiza el cambio en la cultura actual de satisfacción de las necesidades, que tiene que ser sustituida por una visión integral y una opción de simplicidad, para compatibilizar el consumo con el cuidado del medio natural, con intercambios justos y una mayor proximidad entre producción y consumo (Razeto, 1993). En la economía solidaria latinoamericana—con la importante aportación de los movimientos populares brasileños y pensadores como Marcos Arruda o Paul Singer—se hace una lectura especialmente crítica de las estructuras económicas contemporáneas, y la promoción de la autogestión y el asociacionismo de las

clases populares «sitúan esta corriente y sus experiencias como contra-referentes al neoliberalismo, e incluso al capitalismo» (Guerra, 2010).

En cuanto a Europa, el nacimiento del concepto de Economía Solidaria está muy ligado al desarrollo de la economía social así como a la (auto)crítica a la institucionalización de sus estructuras clásicas: cooperativas, mutualidades y asociaciones. Para Laville y otros autores europeos, las prácticas de economía solidaria suponen una forma de *democratización de la economía* en una doble dimensión. Una, sociopolítica, porque la economía solidaria supone un avance hacia la democratización de la sociedad al llevar a la esfera pública iniciativas generadas desde la sociedad civil que, en el marco de la ortodoxia capitalista, permanecerían en el espacio privado. La otra, socioeconómica, pues el enfoque de la economía solidaria se sustenta sobre la idea que la economía no se reduce únicamente al mercado, sino que tiene que incluir los principios de redistribución, reciprocidad y donación voluntaria, en una economía plural propuesta por autores como Karl Polanyi (Laville, 2015; Guri-di, Pèrez de Mendiguren, 2008).

Bajo qué condiciones, en todo caso, se estrecha el vínculo del cooperativismo, la economía social y la economía solidaria con la cuestión del común? Algunos autores, como De Peuter y Dyer, han explorado las relaciones potenciales entre los commons y las cooperativas de trabajadores como ejemplo de *comunes laborales* («labour commons»). En las cooperativas de trabajo, el puesto de trabajo es un espacio común de organización, el trabajo realizado una práctica de *comunización* («commoning») y el excedente generado, una aportación al común («commonwealth»). Sin escamotear que las cooperativas de trabajo pueden ser a la vez antagonistas y/o acomodaticias al capitalismo, para estos autores la ambivalencia tiene que ser decantada reforzando la autoorganización, la democracia en el puesto de trabajo, la distribución del excedente o la intercooperación con otras cooperativas. Finalmente, la «potencia radical» de las cooperativas de trabajadores en la creación y organización de los *labour commons* podrá ser desplegada con la conexión con otras luchas del y por el común («common struggles»),

aconteciendo, desde el trabajo asociado y autoorganizado, «células de un mayor metabolismo de mancomunidad» (De Peuter y Dyer, 2010).

Para otros autores, las cooperativas en general pueden ser consideradas *instituciones del común* por su función de garantizar la sostenibilidad material de unas relaciones sociales no dependientes, emancipadores para el individuo y la comunidad. Cómo escribe Fernando Sabin, con el cooperativismo, la recuperación de las esferas de la reproducción social que garantizan la vida en común no tienen que medirse exclusivamente por la administración del Estado, sino que pueden ser articuladas a partir de la autoorganización, el valor de uso, la sostenibilidad y la gestión colectiva. Para Sabin, no obstante, si bien las cooperativas pueden ser instrumentos válidos para organizar la gestión de algunos recursos comunes, tener en cuenta únicamente la estructura formal no garantiza que los comunes se traten como tales. Además, según el autor, no toda la riqueza puede ser gestionada desde las cooperativas, y distingue entre *comunes cooperativizables*, sujetos a una comunidad de referencia que se beneficia de ellos de manera excluyente, con otros comunes que necesitan una gestión más abierta y no propietaria, como los *comunes inmateriales* (conocimiento, cultura), los *comunes urbanos* (plazas, calles) o los *comunes planetarios* (océanos, atmósfera). Así mismo, diferencia entre recursos producidos por comunidades, recursos que son gestionados pero no poseídos por las mismas, y recursos de propiedad común. En todo caso, si una cooperativa está comprometida con la economía solidaria, es una buena herramienta para recuperar la capacidad de reproducción social, procurándose alojamiento, alimento, educación, cuidados o sociabilidad desde el autogobierno, y por lo tanto es un referente fundamental para poner en práctica modelos de gestión sostenible, democrática e inalienable de los comunes (Sabin, 2015).

En todo caso, para pensar una *economía solidaria de los bienes comunes*, hay que partir de las visiones más transformadoras de la economía social y solidaria, que para Ángel Calle y José Luis Casadevente son las que «intensifican las estrategias de cooperación y sostenibilidad (ambiental

y comunitaria) en un territorio concreto», sea mediante cooperativas, bien a través del consumo colaborativo en clave solidaria, las economías de los cuidados o la gestión comunal del territorio. En esta perspectiva, las iniciativas socioeconómicas buscan poner a disposición de la sociedad bienes ambientales y cooperativos desde lógicas de sostenibilidad ecológica y de democratización, tanto interna cómo en relación con la sociedad. La economía solidaria, pues, puede ser una economía por los bienes comunes si está al servicio de la cooperación social, entendida como «el conjunto de reciprocidades afectivas, materiales y simbólicas que sirven de base para satisfacer las necesidades humanas» y considerando que no se trata sólo de satisfacer las necesidades no cubiertas por el mercado o el estado, sino de transformar los patrones de consumo y el sistema de satisfactores económicos. En todo caso, la economía solidaria de los bienes comunes (no confundir con la moralización del capitalismo expresada por la *Economía del Bien Común*TM) tendrá que asentarse en cinco premisas: a) producir para satisfacer necesidades básicas de la sociedad de forma reproducible, b) trabajar más allá de las relaciones capitalistas y patriarcales, c) incidir en la reproducción de los bienes ambientales y la defensa del territorio, d) fomentar la democratización interna y social desde las prácticas económicas y e) la reproducción de bienes cooperativos (Calle y Casadevente, 2015).

Desde otros ámbitos, el giro comunitizador en la economía social y solidaria se propone desde el denominado *Cooperativismo Abierto*. Así, los grupos que trabajan para una nueva era de «open cooperativism», proponen que: 1) las cooperativas tienen que ser sin ánimo de lucro y estar estatutariamente e internamente orientadas hacia los bienes comunes; 2) las cooperativas tienen que incluir en su gobierno a todos los grupos de interés o que participan o son afectados por la actividad socioeconómica de la iniciativa (stakeholders); 3) las cooperativas tienen que participar activamente en la creación de comunes materiales e inmateriales, y 4) las cooperativas tienen que ser organizadas políticamente y socialmente con una mirada global, aunque produzcan localmente (<http://commonstransition.org/open-cooperativism>).

El procomún, la economía social del conocimiento, la economía colaborativa y el cooperativismo de plataforma

A las sociedades europeas, la revalorización de los bienes comunes y del comunal es deudora, paradójicamente, de iniciativas y discusiones en el corazón de un capitalismo rabiosamente tecnológico. Las luchas en torno los derechos de propiedad intelectual y el despliegue global de las tecnologías de la información, han producido «nuevos comunes» o comunes digitales: software libre, wikipedia, p2p, licencias creative commons, etc.

De una forma análoga a los inicios del capitalismo, cuando se produjo la acumulación originaria a partir de los cercamientos que convirtieron en propiedad privada los recursos de las comunidades locales, en los últimos años se ha producido una ofensiva de cierre y privatización de los bienes digitales, que pretende reducir la creación colectiva del trabajo inmaterial a la actividad económica bajo los parámetros de la acumulación del capital. No obstante, al nuevo *capitalismo cognitivo*—encabezado por compañías monopolistas como Facebook o Google—se le ha opuesto la denominada *economía social del conocimiento común y abierto*, una economía basada en los principios de reciprocidad, mutualidad y bien común, que son los fundamentos de la economía social y solidaria, pero añadiendo el potencial del conocimiento como recurso potencialmente inagotable, reproducible a coste cero, y hoy sometido a múltiples formas de cierre y privatización, desde patentes biotecnológicas al software privativo (Vila–Viñas, Barandiaran, 2015).

Esta economía propone autogovernarse a partir de unas instituciones y una gestión abierta que favorezca nuevos modelos sociales, económicos, políticos y tecnológicos, de carácter democrático y descentralizados, basados en el *procomún* como alternativa a la concentración de la economía capitalista del conocimiento. Esto requiere, a su vez, infraestructuras también abiertas y libres, marcos jurídicos que protejan los derechos de acceso al conocimiento, garantías de transparencia y participación así como la soberanía tecnológica y cognitiva de las comunidades (Ibid, 2015).

La noción del *procomún* nació a partir de las prácticas de compartición y producción colaborativa de recursos

comunes de acceso abierto en el entorno digital: las denominadas *comunidades de creación online*. El modelo de producción *procomún entre iguales* (Benkler, 2015), se refiere a la producción compartida de recursos comunes a partir de la colaboración, en ocasiones a gran escala, de individuos a través de plataformas online, en los que no hay una planificación centralizada y la participación es abierta, autónoma y voluntaria. Por investigadoras del procomún digital como Mayo Fuster, esta nueva modalidad de *commons* abre el horizonte de posibilidades a nivel político, social y económico, teniendo un gran impacto en industrias como las del software y cuestionando la producción de otros contenidos como el audiovisual o el conocimiento en el sector educativo y académico. Recogiendo análisis de Lawrence Lessig sobre la cultura libre o prácticas *copyleft*: «compartir libremente se ha convertido en valor insignia de la sociedad digital (Fuster et al, 2015).

Por Michel Bauwens, de la P2P Foundation y de Commons Transition, que promueve propuestas políticas para implementar una *Economía Social del Conocimiento*, las dinámicas *peer to peer* (entre iguales) están surgiendo en cada pliegue de la vida social, como una tercera vía de crear valor más allá del mercado y el Estado. Implican una revolución en la producción, el autogobierno y la propiedad, donde la producción es autoorganizada, el gobierno es entre iguales, no representativo y directo, y la propiedad entre iguales protege el valor creado comunitariamente de las apropiaciones privadas a partir de licencias *creative commons*. Para Bauwens, mientras que la propiedad pública está a manos del Estado, con riesgo de devenir, bajo políticos autoritarios, la herramienta de control de una minoría sobre la mayoría; la propiedad común concierne a los bienes comunes gestionados por la sociedad civil. Para Bauwens, los proyectos de diseño compartido tendrían que tender a aliarse con formas jurídicas y societarias que estén en armonía con el propio sistema de valores: «una economía social basada en diseños abiertos y formas cooperativas de propiedad» (Bauwens, 2010).

No obstante, paralelamente a la *Economía Colaborativa Procomún*, formada por iniciativas como Goteo, Guifi.net, Pangea, Wikipedia e iniciativas de transporte (*carsharing*)

o alojamiento compartido (*couchsurfing, cohousing*), en los últimos años hemos asistido al crecimiento exponencial de modelos de economía colaborativa o *sharing economy* con lógicas basadas con principios colaborativos entre usuarios pero que, sin embargo, a partir de estructuras empresariales capitalistas privatizan el valor creado. Así, una emergente *Economía Colaborativa Corporativa*—en la definición de Trebor Scholz—ha aprovechado la crisis del 2008 para generar un nuevo capitalismo que destruya las condiciones de vida y trabajo de la clase trabajadora: «una especie de reaganismo por otros medios». Bajo la idea de consumo colaborativo, empresas como AirBnB o Uber invisibilizan la producción y el trabajo, disponiendo de «no-trabajadores» o falsos autónomos, externalizando los medios de producción (uso de coche propio, etc) así como los derechos sociales vinculados a la ocupación, como la seguridad social, el paro o los seguros de accidentes. Para Scholz, la economía colaborativa corporativa no es simplemente una continuación del capitalismo predigital, sino que implica un salto cualitativo en los niveles de explotación laboral y una mayor concentración desigual de la riqueza (Scholz, 2016).

Scholz, no obstante, no sólo denuncia la contribución de la economía colaborativa al desmantelamiento de los derechos laborales, sino que propone buscar soluciones a partir de retomar la creación de cooperativas como vía de resistencia y alternativa: «el movimiento cooperativo tiene que llegar a un acuerdo con las tecnologías del siglo XXI». A partir de aquí, analiza propuestas de lo que denomina *cooperativismo de plataforma*. Para dejar de depender de infraestructuras digitales lucrativas y de propietarios individuales o accionistas, Scholz propone un modelo de propiedad democrático, a partir de plataformas gestionadas y propiedad de sindicatos, municipios y cooperativas, con una gestión de la actividad económica y el excedente que beneficie a la colectividad y favorezca la reducción de las desigualdades. Entre otros ejemplos, se refiere a cooperativas de freelancers (Loconomics), mercados de compraventa online de propiedad cooperativa (Fairmondo), plataformas de propiedad municipal alternativas a AirBnB (MinuBnB, AllBnb), cooperativas de «prosumers» que generan

y acceden a contenidos en plataformas compartidas (Stocksy), o plataformas cooperativas del taxi apoyadas por sindicatos. Para Scholz, los principios del cooperativismo de plataforma son: la propiedad colectiva de la plataforma; el pago decente y la seguridad de renta; la transparencia y portabilidad de los datos; el reconocimiento del valor generado; la toma de decisiones colectivas en el trabajo; un marco legal protector; la protección transferible de los y las trabajadoras y la cobertura de las prestaciones sociales; y el derecho de los trabajadores a desconectar, entre otros. Para Scholz, además, es necesario generar un *ecosistema cooperativo que vincule las cooperativas de plataforma* (Scholz, 2016).

Para Mayo Fuster, las propuestas de Scholz –cooperativismo para asegurar el gobierno democrático de la actividad económica y unas condiciones de creación colaborativa que respeten los derechos básicos–, se tienen que combinar con las virtudes de otros procesos como el procomún digital, que combina enfoques procomún y propúblicos, con la economía feminista y la economía circular. Pues esta suma podrá desarrollar una nueva economía social, procomún, feminista y ecológica (Fuster, 2016).

Hacia el autogobierno del común

Si el debate contemporáneo sobre el común nació en el contexto de la crisis económica, en el ámbito académico eclosionó en el año 2009 con la concesión del Premio Nobel de Economía a la norteamericana Elinor Ostrom por su trabajo sobre el gobierno de los comunes. Recogiendo experiencias de todo el mundo que demostraban que «la existencia de espacios y bienes comunales, es decir la no atribución de propiedad específica a sus usuarios, no comportaba inevitablemente la sobreexplotación de los recursos y la pérdida y erosión de este patrimonio», Ostrom trataba de identificar los principios que caracterizaban a los bienes comunes. ¿A quien se incluye o se excluye en el común? ¿Con qué reglas de apropiación? ¿Qué métodos de decisión colectiva? ¿Qué formas positivas de resolución de conflictos se establecen? ¿Cómo se hace un reconocimiento institucional o jurídico externo de los comunes? ¿Cómo se pueden organizar los comunes de forma multiescalar? (Subirats, 2014).

Para Madrilonia y su *Carta de los Comunes*, los comunes son un sistema de gestión de recursos que engloba tanto a las propiedades comunales como a los bienes o recursos de dominio público y a la forma de gestión de estos bienes y a las comunidades que los gestionan. Según Madrilonia, los criterios fundamentales que todo gobierno del común tiene que respetar son: la Universalidad, la Sostenibilidad, la Democracia y la Inalienabilidad (Madrilonia, 2011). No obstante, el debate sobre los comunes, surgido para hacer frente a la ofensiva privatizadora de bienes públicos (educación, sanidad), naturales (agua, energía, semillas) o de conocimiento (cultura, comunicación), no ha sido una respuesta automática, sino que se ha correspondido con la naturaleza de las dinámicas colectivas nacidas al calor de las resistencias a la desposesión: unas prácticas sociales basadas en una economía popular muy alejada de la privatización mercantil, pero también distantes y refractarias a la gestión burocrática de los bienes estatales (Alonso, 2015).

De hecho, la noción de común emerge en un contexto de crisis de la sinergia entre Mercado–Estado, entre privado y público (Laville, 2014), escapándose de la escisión binaria entre propiedad privada (el común no es mercantilizable y no puede ser objeto de posesión individualizada) y propiedad pública. Cómo apunta Joan Subirats, estaríamos refiriéndonos a bienes y recursos que—más allá de la propiedad o la tenencia—asumen funciones de interés social, pero no de las administraciones públicas, sino de la colectividad y de las personas que la componen (Subirats, 2014).

Lo común, para autores como Christian Laval, podría ser definido como aquello público no estatal. Laval entiende que aquello público–estatal descansa en exigencias contradictorias. Por un lado, garantizar la universalidad del acceso a los servicios públicos, pero por otra reservar a la administración estatal el monopolio de la gestión de estos servicios, reduciendo a los usuarios a consumidores, excluidos de toda participación en la gestión. Para Laval, el común tiene que poner fin a esta división entre funcionarios/técnicos versus usuarios. El común—aquello público no estatal—tiene que garantizar el acceso a los servicios mediante la participación directa de las personas usuarias en su gestión (Laval, 2015).

Esta visión, en Cataluña, ha sido desarrollada desde *la gestión comunitaria de equipamientos culturales y sociales de propiedad municipal*. Desde el laboratorio práctico del Ateneu Popular de Nou Barris y otras iniciativas, en los últimos años se ha ido definiendo la noción de gestión comunitaria, que tiene que ver con la definición constante de necesidades colectivas, con la provisión, distribución de servicios y recursos comunes y con la toma de decisiones sobre estos. Por sus impulsoras, la gestión comunitaria tiene que garantizar: a) la accesibilidad de la comunidad a los servicios y recursos, facilitando la permeabilidad e incorporación de cualquier miembro de la comunidad en las estructuras de gestión y toma de decisiones; b) la transparencia en la gestión económica y en el resto de decisiones; c) el autocontrol y autoevaluación para revisar el cumplimiento de los criterios de control democrático de los proyectos; d) el refuerzo de los vínculos territoriales con el entorno, e) la capacidad de ser una herramienta al servicio de la comunidad que lo rodea para transformar el entorno; f) la reversión en los propios proyectos y retorno a la comunidad con criterios de responsabilidad social, bien común y reciprocidad (Font, Ojeda, Urbano, 2015).

La reflexión en torno a la propiedad, la gestión comunitaria y sobre aquello público no estatal son recurrentes en realidades urbanas como Can Batlló, espacio vecinal autogestionado del barrio barcelonés de la Bordeta. Cómo se escribe en *Comunes Urbanas en Barcelona*, la relevancia de esta experiencia no se debe sólo al cambio jurídico de la titularidad –pasando de privada a pública–, sino por la estrategia de lucha vecinal que consiguió el espacio y que lo gestiona con los principios de autonomía y autosuficiencia económica, cooperación y democracia organizativa (OMB, 2014). En Nápoles, estos tipos de espacios están siendo reconocidos por las ordenanzas municipales como bienes comunes de la ciudad. Iniciativas como El Asilo no sólo son un servicio en la ciudad, sino un intento de construir un laboratorio de autogobierno, de medios de producción comunes basados en la cooperación (García, 2016).

La gestión comunitaria (asociativa o comunal) de equipamientos públicos puede ser ampliada por la *gestión cooperativa de los servicios públicos*, sobre todo de aquellos

comunes con dimensiones territoriales que plantean una necesidad de partenariados entre actores sociales e institucionales. Lo que en Cataluña, a nivel teórico, se está desarrollando como *concertación público-cooperativa-comunitaria*, en Andalucía se posibilita con fórmulas como las Sociedades Cooperativas de Servicios Públicos, donde organismos sobre todo municipales pueden promover y participar de cooperativas o incorporarse en cooperativas existentes con otros actores sociales para alcanzar servicios comunes. En Francia, la Sociedad Cooperativa de Interés Colectivo (SCIC) es defendida como el modelo propio para la gestión de los comunes. Son cooperativas *multistakeholders*—con ejemplos importantes como Enercoop—que asocian productores, consumidores, proveedores y vecinos, para producir bienes y servicios en beneficio de un territorio (Thomé, 2016).

En general de forma independiente a la Administración Pública, en Cataluña las iniciativas cooperativas empiezan a afrontar la producción y la gestión de bienes comunes en ámbitos como la energía (SomEnergia), el agua (Comunidad Minera Olesana), la vivienda (la Borda), las telecomunicaciones (Som Connexió) o la movilidad eléctrica compartida de las nuevas cooperativas de plataforma como la mataronina Som Mobilitat y la mallorquina eCotxe. Las cooperativas, sobre todo de consumidores y usuarias, se están mostrando como una buena forma jurídica y societaria para articular la dimensión social de los bienes comunes.

En el marco de la Economía Social y Solidaria, uno de los principales elementos que abren la oportunidad a los comunes es el *Mercado Social*: un conjunto de redes de producción, distribución y consumo de bienes y servicios, con criterios democráticos, ecológicos, feministas y solidarios, constituidas por empresas de la economía social y solidaria, consumidores y ahorradores individuales y colectivos, con la alianza de movimientos sociales e instituciones locales. Una de sus prácticas a potenciar son los *ecosistemas cooperativos locales*: circuitos de intercooperación socioeconómica en base a la proximidad territorial y la afinidad estratégica, que conjugan dimensión económica solidaria, incidencia en el espacio público/urbano

e impacto sociocomunitario relevante en el entorno (Fernández, Miró, 2016). Profundizando en estas tendencias, la economía social y solidaria puede jugar un rol de catalizador y de propulsor de los comunes, pero sólo—como insiste Christian Laval—en el supuesto de que refuerce la cuestión del autogobierno democrático, pues no se puede menospreciar los intereses privados que a menudo se reproducen en algunas empresas de la economía social y solidaria. Para Laval, «el común dentro de la economía social y solidaria es un combate».

Un combate interno, y social: la cuestión de los comunes no puede estar desligada de la lucha social. Cómo escribe David Harvey, los bienes comunes no son algo que existió en otro tiempo y que se perdió, sino que se siguen produciendo continuamente. El problema, apunta Harvey, es que también son continuamente expropiados por el capital en su forma mercantilizada y monetizada. Así, si el capitalismo tiende perpetuamente a destruir los comunes, la institución de los comunes no puede desligarse del combate anticapitalista (Harvey, 2014).

Los comunes, pues, no sólo tienen que ser preservados, sino que tienen que ser conquistados e instituidos en cada momento histórico, en un proceso práctico y revolucionario de autoinstitución de la sociedad. Así, exceden su condición de bienes, no són productos o cosas, sino que son una dinámica viva de autogobierno de la riqueza social, una riqueza que incluso va más allá de «todos los bienes son susceptibles de ser comunes y gestionados colectivamente».

Silvia Federici, al describir como las mujeres han dirigido los esfuerzos a colectivizar el trabajo reproductivo (para economizar el coste de reproducción y para protegerse mutuamente de la pobreza, el estado y la violencia de los hombres individuales), nos muestra la necesidad general de la comunización de los medios materiales de reproducción. Ningún *common* es posible, para Federici, a menos que rehusemos basar nuestra vida y nuestra reproducción en el sufrimiento y la explotación otros. Así, la comunización es la producción de nosotras mismas como un sujeto común (Federici, 2010b). No hay comunes sin comunidad, sin la colectivización de nuestra tarea cotidiana de reproducción de la vida.

REFERÈNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

ALGARRA, D. (2015)

El comú català. La història dels que no surten a la història, Potlach, Barcelona.

ALONSO, L. E. «L'actualitat dels béns comuns», *eldiario.es*, 20 de febrer de 2015.

BAUWENS, M. (2010)

«El mercado se beneficia de la creatividad social, pero sólo devuelve precariedad». Entrevista d'Amador Fernández-Savater–Publico, 10 abril 2010.

BENKLER, Y (2015)

La riqueza de las redes. Cómo la producción social transforma los mercados y la libertad, Icaria Barcelona.

BOLLIER, D. (2016)

Pensar des de los comunes, Traficantes de Sueños, Madrid.

BRU, M.

«Pagesos sense senyors. Autogestió i lògica econòmica camperola a Europa occidental entre la fi de l'Imperi Romà i la consolidació del feudalisme (ss. VI - XI). Conferència a Sant Celoni, abril 2010

CALLE, A.

Casadevente, J.L.; «Economías sociales y economías para los Bienes Comunes», *Otra Economía*, 9 (16):44-68, enero–junio 2015

Comunaria Bienes comunes y economías sustentables. www.comunaria.net.

CORAGGIO, J.L. (2011)

Economía Social y Solidaria: el trabajo antes que el capital. Quito, Abya Yala/FLACSO/Fundación Rosa Luxemburg

- FEDERICI, S. (2010)
Caliban y la bruja. Mujeres, cuerpo y acumulación originaria, Traficantes de Sueños, Madrid.
- FEDERICI, S. (2010b)
«Feminism And the Politics of the Commons» a www.thecommoner.org
- FERNÁNDEZ, A.; MIRÓ, I. (2016)
L'economia social i solidària a Barcelona, Marge Books, Barcelona.
- FONT, J.; OJEDA, E;
URBANO, X. (2015)
«La gestió comunitària dins l'economia social i solidària», a *Nativa*, 03/03/2015.
- FUSTER, M. Et alt (2015)
Procomún digital y cultura libre. ¿Hacia un cambio de época? Icaria, Barcelona.
- HARVEY, D. (2014)
Ciudades rebeldes, Akal, Madrid.
- KROPOTKIN, P. ([1892] 2005)
La conquista del pan, Utopía Libertaria, Buenos Aires.
- LAVAL & DARDOT (2015)
«El desafío de la política de lo común es pasar de la representación a la participación». Entrevista d'Amador Fernández-Savater–Marta Malo y Débora Ávila, 03/07/2015
- LAVILLE, J.L.; GARCIA, J. (2009)
Crisis capitalista y economía solidaria: una economía que emerge como una alternativa real. Barcelona, Icaria Editorial.
- LAVILLE, J.L.; LAVAL, C. (2014)
«Commun et économie solidaire», *Debats Politis*, Université Populaire Citoyenne–CNAM, París.
- MADRILONIA, La Carta de los Comunes de la Ciudad de Madrid. Para el uso y disfrute de lo que de todos es, Madrid, Traficantes de Sueños, 2011.
- MARX, K. (1872)
«L'expropiació de la terra a la població rural» a *El capital* a www.marxists.org.
- MIRÓ, I.; Dalmau, M. (2010)
Les cooperatives obreres de Sants. Autogestió proletària en un barri de Barcelona 1870-1939, La Ciutat Invisible edicions, Barcelona.
- Observatori Metropolità de Barcelona (2014)
Comuns Urbans a Barcelona. Pràctiques de defensa, cura, reapropiació i gestió comunitària, bcncomuns.net.
- OSTROM, E. (2014) [1990]
El gobierno de los bienes comunes. La evolución de las instituciones de acción colectiva. México, Siglo XXI.
- PEUTER, G.; Dyer, N. (2010)
«Commons and Cooperatives,» *Affinities: A Journal of Radical Theory, Culture, and Action*, Volume 4, Number 1, Summer 2010, pp. 30-56.
- SABIN, F. (2015)
«La economía solidaria, el movimiento cooperativista y los comunes» a *El procomún y los bienes comunes*, a *Economistas sin Fronteras* núm. 16.

SCHOLZ, T. (2016)

*Cooperativismo de plataforma:
Desafiando la economía colaborativa
corporativa*, Dimmons, Barcelona.

SUBIRATS, J. (2014)

«*El debat sobre els béns comuns
i l'economia social en l'era digital*»,
a www.nexe.coop

THOMÉ, P. (2016)

*(Biens) Communs. Un enjeu stratégique
pour l'économie sociale et solidaire*,
Editions Yves Michel, France.

UGARTE, D. (2012),

«Comunidad, comunal, cooperativa»
a *De los comunales a los commons*
Documentación Social, nº. 165.

VILA-VIÑAS, D.

BARANDIARAN, X. (2015)

*Buen Conocer/FLOK Society. Modelos
sostenibles y políticas públicas para una
economía social del conocimiento común
y abierto en el Ecuador*, Instituto de Al-
tos Estudios Nacionales, Quito.

LAVILLE, J.L.; GARCIA, J. (2009)

*Crisis capitalista y economía solidaria:
una economía que emerge como una
alternativa real*. Barcelona,
Icaria Editorial.

LAVILLE, J.L.; LAVAL, C. (2014):

«Commun et économie solidaire», *Debats
Politis*, Université Populaire
Citoyenne–CNAM, Paris.

MADRILONIA, La Carta de los Comu-
nes de la Ciudad de Madrid. Para el uso
y disfrute de lo que de todos es,
Madrid, Traficantes de Sueños, 2011.

MARX, K. (1872)

«L'expropiació de la terra a la població
rural» a *El capital* a www.marxists.org.

MIRÓ, I.; DALMAU, M. (2010)

*Les cooperatives obreres de Sants.
Autogestió proletària en un barri
de Barcelona 1870-1939*, La Ciutat
Invisible edicions, Barcelona.

Observatori Metropolità
de Barcelona (2014)

*Comuns Urbans a Barcelona.
Pràctiques de defensa, cura, reapropia-
ció i gestió comunitària*, bcncomuns.net.

OSTROM, E. (2014) [1990]

*El gobierno de los bienes comunes.
La evolución de las instituciones de ac-
ción colectiva*. México, Siglo XXI.

PEUTER, G.; DYER, N. (2010)

«Commons and Cooperatives,»
*Affinities: A Journal of Radical Theory,
Culture, and Action*, Volume 4,
Number 1, Summer 2010, pp. 30-56.

SABIN, F. (2015)

«La economía solidaria, el movimiento
cooperativista y los comunes» a *El pro-
común y los bienes comunes*, a *Econo-
mistas sin Fronteras* núm. 16.

SCHOLZ, T. (2016)

*Cooperativismo de plataforma:
Desafiando la economía colaborativa
corporativa*, Dimmons, Barcelona.

SUBIRATS, J. (2014)

«*El debat sobre els béns comuns
i l'economia social en l'era digital*»,
a www.nexe.coop

THOMÉ, P. (2016)

*(Biens) Communs. Un enjeu stratégique
pour l'économie sociale et solidaire*,
Editions Yves Michel, France.

UGARTE, D. (2012),

«Comunidad, comunal, cooperativa»
a *De los comunales a los commons*
Documentación Social, nº. 165.

VILA-VIÑAS, D.

BARANDIARAN, X. (2015)

*Buen Conocer / FLOK Society. Modelos
sostenibles y políticas públicas para una
economía social del conocimiento común
y abierto en el Ecuador*, Instituto
de Altos Estudios Nacionales, Quito.

La monnaie délibérée : pour une théorie démocratique de la monnaie articulant les apports et limites de l'ESS et des Communs

Eric Dacheux

Daniel Goujon

Eric Dacheux

Pr des Universités, membre du groupe « communication, innovation sociale et ESS », EA4647, Clermont université (Université Blaise Pascal) tout particulièrement à l'articulation entre pluralisme économique et pluralisme politique.

dacheux.eric@univ-bpclermont.fr

Daniel Goujon

MCF, science économique, Université de Lyon, UMR – 5600 Environnement – Ville – Société, laboratoire ISTHME, Université Jean Monnet (IUT de Roanne).

goujon@univ-st-etienne.fr

MOTS-CLÉS
ESS, MONNAIE
COMMUN
DÉLIBÉRALISME
THÉORIE

PALAVRA CHAVES
ECONOMIA SOCIAL E SOLIDÁRIA
MOEDA
COMUM
TEORIA DO DELIBERALISMO

RÉSUMÉ

Il est tentant pour une ESS tiraillée entre ses différentes mouvances (économie sociale, économie solidaire, entreprises sociales) de se regrouper autour du mouvement des communs. Il nous semble, au contraire, que c'est en instaurant un dialogue critique entre ces deux approches que l'on peut le mieux favoriser l'émergence d'une alternative civile au mode de production capitaliste. En effet, l'approche des communs insiste sur l'importance d'une gestion collective des ressources et propose une réflexion essentielle sur les alternatives aux droits de propriété. De son côté, l'ESS met en avant une réflexion sur la production collective et porte en elle une réflexion sur l'intérêt général qui ne se réduit pas à l'intérêt communautaire. Les deux approches apparaissent donc complémentaires et ce, d'autant plus, quelles insistent sur l'auto-organisation des producteurs. Cependant, ces deux approches souffrent d'un même déficit : une intégration théorique embryonnaire de la monnaie. Ce texte vise ainsi à dresser les pistes de réflexion, permettant de mettre la monnaie, pierre angulaire de l'économie, au service de la démocratie. C'est ce que nous appelons, «la monnaie délibérée», nouvelle contribution théorique au paradigme en construction que nous nommons le délibéralisme.

RESUMO

É tentador para uma ESS espartilhada entre os seus diferentes movimentos (economia social, economia solidária, empresas sociais) reagrupar-se à volta do movimento dos bens comuns. Parece-nos, pelo contrário, que se está a instaurar um diálogo crítico entre estas duas abordagens que podem melhor favorecer a emergência de uma alternativa civil ao modo de produção capitalista. Com efeito, a abordagem dos bens comuns insiste sobre a importância de uma gestão coletiva dos recursos e propõe uma reflexão essencial sobre as alternativas aos direitos de propriedade. Por seu lado, a ESS salienta uma reflexão sobre a produção coletiva e traz consigo uma reflexão sobre o interesse geral que não se reduz ao interesse comunitário. As duas abordagens surgem pois como complementares, tanto mais, que insistem sobre a auto-organização dos produtores. No entanto, estas duas abordagens sofrem do mesmo déficit: uma integração teórica embrionária da moeda. Este texto visa assim dispor as pistas de reflexão, permitindo colocar a moeda, pedra angular da economia, ao serviço da democracia. É aquilo a que chamamos, “la monnaie délibérée”, uma nova contribuição teórica para o paradigma em construção que denominamos de délibéralisme.

Aujourd'hui, face à la crise financière d'un côté et à la crise de l'État-providence de l'autre, la société civile cherche à développer des initiatives productives alternatives répondant, à la fois, à ses besoins sociaux primaires et à ses aspirations d'émancipation. Ces innovations sociales, que l'on regroupe parfois sous le terme d'économie collaborative, viennent dynamiser et interroger les deux modes de production alternatifs que sont les communs et l'ESS. Il est alors tentant pour une ESS tiraillée entre ses différentes mouvances (économie sociale, économie solidaire, entreprises sociales) de se regrouper autour du mouvement des communs. Il nous semble, au contraire, que c'est en instaurant un dialogue critique entre ces deux approches que l'on peut le mieux favoriser l'émergence d'une alternative civile au mode de production capitaliste. En effet, l'approche des communs insiste sur l'importance d'une gestion collective des ressources et propose une réflexion essentielle sur les alternatives aux droits de propriété. De son côté, l'ESS met en avant une réflexion sur la production collective et porte en elle une réflexion sur l'intérêt général qui ne se réduit pas à l'intérêt communautaire. Les deux approches apparaissent donc complémentaires et ce, d'autant plus, quelles insistent sur l'auto organisation des producteurs. Cependant, ces deux approches souffrent d'un même déficit : une intégration théorique embryonnaire de la monnaie. Ce texte vise ainsi à dresser les pistes de réflexion permettant de conceptualiser une monnaie délibérée au service de la démocratie. Pour cela, nous verrons, dans une première partie, que dans une perspective postkeynésienne du circuit, notre système économique est principalement un système monétaire de production avant d'être un système d'échange. Ce qui signifie que la fonction principale de la monnaie est le financement de la production et non pas l'intermédiation à l'échange. Ainsi, l'accès à la monnaie est un préalable à la production. Or, qu'aujourd'hui coexistent deux modes d'accès à la monnaie permettant d'alimenter deux modes de production principaux : le système financier marchand capitaliste nourrit prioritairement la production de marchandises et les finances publiques alimentent principalement la production de biens et de services publics.

Gangrenée par la finance spéculative, la monnaie irrigue mal l'économie réelle. Ainsi, les deux types de financement dominants sont en crise d'où, l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes autour des communs et de l'ESS que nous analyserons dans une seconde partie. Analyse qui fera état des travaux actuels sur la monnaie pensée comme commun ou comme facteur de développement de l'ESS. Travaux trop peu nombreux qui doivent être mis en dialogue et inscrits dans le cadre plus général de la société démocratique. C'est pourquoi, dans une troisième et dernière partie nous avancerons quelques propositions théoriques, sur les contours d'une monnaie démocratique et développeront les trois pistes qui, selon nous, pourraient être explorées pour favoriser le passage d'une économie capitaliste à une économie émancipatrice.

1. La monnaie révélatrice des limites des modes de production dominants

Dans la théorie orthodoxe (néoclassique), notre économie se résume à une économie de marché, une économie d'échange. Dans une telle vision, la monnaie est une marchandise particulière (monnaie marchandise) qui a pour fonction première de faciliter les transactions. « Cette conception instrumentale trouve dans l'idée de neutralité de la monnaie son expression la plus achevée : la monnaie est dite neutre lorsqu'elle se cantonne strictement à sa fonction d'intermédiaires des échanges sans influencer en rien les grands économiques qu'elle fait circuler » (A. Orléan, 2006).

1.1. Pas de production sans monnaie : les leçons de l'économie monétaire de production.

L'économie ne se résume pas à des transactions sur un marché. Avant d'échanger, il convient bien évidemment produire. Or, au cours des siècles, le mode de production dominant a changé. Ainsi, depuis, la révolution industrielle et la généralisation du rapport de production salarial, nous sommes entrés dans une économie monétaire de production où les individus ne produisent généralement plus par et pour eux-mêmes mais pour l'entreprise qui les emploie. Dans cette économie, la monnaie n'est plus un simple

lubrifiant à l'échange, mais plus fondamentalement un préalable à toute activité économique (Schmitt, 1984; Aglietta et Orléan, 2002; Gueneau, 2014). En effet, l'entreprise doit être en mesure de faire l'avance salariale pour associer le facteur travail au facteur capital. Cette avance monétaire, avant achat de la production dans la dépense des revenus, ne peut se faire sans l'entremise du système bancaire, qui seul, est en mesure de faire naître des unités monétaires dans l'acte d'octroi du crédit. Dans ce cadre, l'activité productive des individus est, non seulement, subordonnée aux décisions de production des entreprises, mais aussi aux décisions de financement des banques. Ces dernières, tout comme les employeurs capitalistes, sont assujetties à une logique de rentabilisation du capital qui les conduit à ne retenir que les productions financièrement viables. Cette logique propre à l'économie capitaliste réduit la production à la création de marchandises, sans prise en considération de l'utilité sociale et de l'impact écologique de cette dernière. Ainsi, les producteurs, dépossédés de leur autonomie productive dans le statut salarial, ne décident plus du comment, du pourquoi ou du pour qui produire. Une telle perte d'autonomie s'accompagne aussi d'une étroite subordination aux décisions de mise en production des entreprises et du financement de cette dernière par le système bancaire. Or, la logique capitaliste qui préside au financement de la production par le système bancaire est celle de la rentabilité à court terme. Le rappel de cette logique de fonctionnement nous amène aux constats suivants :

Les activités utiles mais non rentables ne sont pas produites. Ainsi, les choix de consommation sont grandement prédéterminés du fait de la logique de rentabilisation qui prévaut au moment de l'engagement de la production.

Les producteurs indépendants, qui entendent échapper à la soumission au système de production industriel, rencontrent, du fait du caractère aléatoire de leurs revenus, de grandes difficultés dans l'accès au crédit. Ce faisant, la pluralité des modes de production s'estompe au profit d'un mode de production industriel dominant.

A l'inverse, certains secteurs économiques peuvent recevoir des excès de monnaie. Aveuglés par la logique

de la rentabilité, le système financier peut être amené à surestimer les perspectives de profit et à suralimenter certaines activités en monnaie, ce qui concourt à la formation de dangereuses bulles spéculatives.

Une partie des capacités de productions (force vives, talents) peuvent rester durablement inemployées faute de perspectives de rentabilisation suffisante. Sans inscription dans le processus collectif de création de valeur, les individus laissés de côtés sont démonétisés et ne peuvent donc pas prendre part à l'échange. On le voit, la pauvreté et le chômage trouvent ici une origine macroéconomique.

Dans ce cadre d'analyse, il convient donc de relier les dysfonctionnements économiques (chômage, crise écologique, accroissement des inégalités...) aux représentations dominantes mais erronées de la monnaie. En effet, la plupart des économistes orthodoxes ancrent leur réflexion théorique, dans une conception originelle, métalliste (dite aussi réaliste) de la monnaie. Dans cette vision, qui traverse l'histoire de la pensée économique et qui modèle notre appréhension courante de la monnaie, cette dernière est reliée à un stock de métal d'où elle tire sa valeur. Quel que soit le support pris par la monnaie qui circule (que ce soit, des pièces, des billets, ou même des dépôts bancaires) la monnaie métallique est une monnaie reliée à une quantité de métaux précieux. Sa création se fait donc indépendamment de la production réelle. Sa valeur est fonction de la quantité d'or qui peut être monétisée. Ainsi comprise, la monnaie est une marchandise (métal) qui sert avant tout d'intermédiaire à l'échange. Nous sommes ici dans une vision exogène de la monnaie, en effet la quantité de monnaie à disposition, l'offre de monnaie, est fixée en dehors de l'économie réelle. Elle est fonction des découvertes de métaux dans le cadre de la monnaie métallique pure, où de la possibilité de la banque à pouvoir, à tout moment, effectuer la conversion et donc, au final, de la décision de la banque centrale. Cette vision exogène repose sur la perception de la monnaie en tant que chose réelle, stock, qu'il convient d'ajuster à l'économie réelle pour éviter les déformations à l'échange que sont l'inflation au niveau interne et la dépréciation monétaire au niveau externe. Cette vision classique,

néoclassique et monétariste reste dominante alors que la monnaie métallique a pratiquement disparue chassée par la monnaie crédit. En effet, en France depuis 1936 de façon officielle toute monnaie est créée par le système bancaire et prend la forme d'une écriture dans un compte bancaire. La monnaie n'est donc plus une marchandise mais un nombre pur écrit par la banque. Ce nombre, pour circuler d'un compte à l'autre peut prendre des formes multiples : papier, pièces, virement... Dans cette réalité nominaliste, la monnaie devient, conformément à ce que J.A. Schumpeter affirmait, un système de comptabilité sociale géré par le système bancaire (Lakomski, 1999). Celui-ci est en charge de la création d'unité monétaire pour favoriser l'innovation économique. La monnaie a donc pour fonction principale le financement de la production. Ce financement est, bien évidemment, lié aux anticipations des chefs d'entreprise, à leur volonté d'endettement productif. Il est lié aussi à la volonté des banques de faire crédit. La monnaie n'est donc pas exogène à la production mais endogène comme l'a démontré Keynes (1936). Ce dernier, complète, selon nous, l'analyse schumpetérienne en montrant que la monnaie n'est pas simplement une écriture comptable mais aussi un flux qui circule entre les trois pôles du circuit économique que sont le système bancaire, les entreprises et les ménages. Ainsi, dans cette vision circuitiste toute monnaie naît dans le crédit (d'où l'appellation de monnaie crédit), le crédit ouvre le flux monétaire (la création) alors que le remboursement constitue le reflux (la destruction). La monnaie crédit n'est pas un stock (de pièces, de métaux, de billets) qu'il convient d'ajuster aux biens réels à échanger mais avant tout un flux nourrissant l'activité économique. En résumé, nous venons de rappeler que le modèle théorique orthodoxe d'une économie de marché centrée sur les échanges passe sous silence la production, ce qui la conduit à sous-estimer le rôle actif de la monnaie.

1.2. Production marchande et publique dans l'impasse du financement

Nous venons de rappeler que le modèle théorique orthodoxe d'une économie de marché centrée sur les échanges passe sous silence la production, ce qui la conduit à sous-estimer le rôle actif de la monnaie. De plus, l'économie productive capitaliste se caractérise par une logique de rentabilité qui limite fortement le développement des autres modes de production. Ces initiatives économiques bien souvent portées par la société civile ont du mal à se développer faute d'accès, via le crédit, à la monnaie. Du coup, notre économie n'alimente plus que deux modes de production dominants. Le système financier marchand capitaliste nourrit prioritairement la production de marchandises et les finances publiques pourvoient à la production de biens et de services publics. Or, ces deux types de financement dominant sont actuellement en crise.

Tout d'abord, les entreprises privées ont de plus en plus de mal à répondre aux exigences des marchés financiers qui, de ce fait, préfèrent financer la spéculation que la production. Comme le note P. Viveret et C. Whitaker, moins de 5% des flux financiers quotidiens correspondent à des biens et services effectifs (...) la banque des règlements internationaux elle-même s'inquiète de la masse démesurée des produits dérivés se montant à près de 700 mille milliards de dollars soit plus de 10 fois la richesse mondiale annuelle... » (Viveret, Whitaker, 2015, p.9). Cette gangrène spéculative, prédatrice pour l'économie réelle et l'intérêt général, se double d'une atteinte à la démocratie puisque, comme on l'a vu en Grèce, le système financier est capable de bloquer tout changement important impulsé au niveau des politiques nationales.

Ensuite, la logique financière, impose aux Etats une politique d'austérité budgétaire qui réduit considérablement l'accès à la monnaie des pouvoirs publics et, de ce fait, limite la production publique. Ainsi, pour pouvoir accéder à la monnaie crédit, les Etats sont contraints, de plus en plus, de répondre à des exigences de rentabilité, exigences que la production publique entendait pourtant contourner au nom de l'intérêt général. Or ces exigences, comme

pour le financement de la production privée conduisent à une crise économique, écologique et démocratique. Pour répondre à cette triple crise, de nombreuses initiatives se font jour. Nous nous intéresserons à deux d'entre elles : le mouvement des communs et l'économie sociale et solidaire.

2. L'ESS et Commun des alternatives complémentaires et inachevées à la production capitaliste.

Les deux systèmes de production principaux sont remis en question à une époque où l'émergence d'une économie de la connaissance globalisée met à mal les équilibres politiques et économiques en place. C'est pourquoi, des citoyens développent des initiatives productives alternatives répondant, à la fois, à leurs besoins sociaux primaires et leurs aspirations d'émancipation. Ces innovations sociales viennent dynamiser et interroger les deux modes de production alternatifs que sont les communs et l'ESS.

2.1. Communs et ESS : apports et limites

Il est tentant, pour une ESS qui a du mal à faire converger ces différentes identités communes (Delille, 2016), de se chercher une doctrine transversale et unifiante : les communs. Il nous semble, au contraire, que c'est en instaurant un dialogue critique entre ESS et commun que l'on peut le mieux favoriser l'émergence d'une alternative civile au capitalisme.

2.1.1. L'approche des communs

On distingue généralement trois approches historiques des communs (Le Crosnier, 2015). La première que l'on trouve, par exemple, dans les travaux de K. Polanyi (1983), fait référence aux enclosures¹ c'est-à-dire à la disparition de l'exploitation communautaire traditionnelle. La seconde est liée aux travaux de Harding sur la tragédie des communs et à la contestation empirique de cette hypothèse théorique par E. Ostrom et ses collaborateurs. Cette seconde période s'inscrit dans le cadre orthodoxe de la théorie des biens distinguant biens privés purs (rivaux et exclusifs), des biens publics (non rivaux et non exclusifs) et des biens

communs (rivaux et non exclusifs). Ce cadre va être dépassé dans une troisième période où l'on va, à la suite des travaux de Ostrom et Hess (2007) sur les biens communs de la connaissance élargir le concept. Désormais, on ne parle plus de « biens communs » pour désigner une ressource naturelle menacée mais de « commun » pour désigner un mode de production communautaire. Ces nouvelles approches se centrent soit sur la question des droits de propriété (par exemple Coriat, 2015) soit sur les règles de gouvernance (Dardot & Laval, 2014).

Ces deux dernières variantes permettent de saisir l'intérêt et les limites de la vision d'Ostrom. L'intérêt est double. D'une part rappeler qu'il existe bien entre l'État et le marché une société civile capable de s'auto organiser de manière plus efficace et durable. D'autre part, montrer qu'il existe, à côté de la production capitaliste (marquée par la propriété privée et exclusive du capital) d'autres modes de production inscrits dans des rapports plus complexes à la propriété². Les limites tiennent au cadre conceptuel utilisé qui rend la théorie captive de la conception dominante de l'économie. Ainsi, « dans la continuité de la théorie samuelsonienne des biens collectifs et des défaillances de marché, son raisonnement reste centré sur les critères de rivalité et d'excluabilité pour caractériser la nature des différents biens (...) ». De plus, cette analyse ne remet : « jamais en cause l'hégémonie du mode de production privé, en considérant de fait le public comme un remède aux échecs du marché et le commun comme une exception. En ce sens, la théorie des biens communs se situe à la lisière du public et du privé, et ne propose pas de paradigme alternatif aux fondements néoclassiques de la représentation de l'économie. » (Baronian & Vercellone, 2015, p.3). De plus ces travaux fondateurs sont limités par un double impensé : celui du rapport salarial et de l'accès à la monnaie. Comme le signalent fort justement L. Baronian et C. Vercellone (2015) : « L'examen du rapport entre monnaie et commun nécessite par conséquent de partir d'une critique de la théorie des biens communs dans laquelle la monnaie, comme le travail sont curieusement absents. » (p. 2). Or, si les chercheurs les plus cités dans le domaine des communs (Dardot, Laval, 2015) pensent le rapport salarial,

ils semblent sous-estimer l'importance d'une réflexion sur la monnaie pour que devienne effective la révolution systémique et pacifique qu'ils appellent de leurs vœux. En effet, pour exploiter les communs, il faut, d'une part, obtenir un capital à exploiter en commun (financer le commun) et, d'autre part, faire circuler de la monnaie pour produire échanger et unifier symboliquement la communauté gérant le commun. Cette nécessité de la monnaie dans l'économie contemporaine peut limiter la portée de la révolution des communs si elle est subordonnée aux logiques de rentabilisation du capitalisme et/ou d'instrumentalisation de l'Etat qui prévalent à l'heure actuelle dans l'obtention de la monnaie. Pas de révolution des communs sans révolution monétaire.

2.1.2. L'approche de l'ESS

L'ESS peut être vue comme une tentative de réponses ou d'opposition à l'économie monétaire de production. L'économie sociale qui se développe au XIX^{ème} siècle est une réaction en actes à l'importance grandissante de l'économie monétaire de production et à l'assujettissement de la société à sa logique productive. Cette réaction va prendre plusieurs formes.

- La forme des coopératives et des mutuelles bancaires qui facilitent l'accès au crédit et à la monnaie aux indépendants (artisans, agriculteurs...).
- La forme des coopératives de production qui, dans la constitution d'un capital commun, entendent échapper à la logique du profit au nom de la liberté productive.
- La forme des mutuelles sociales visant la sécurisation de l'activité salariale.

Le résultat de ces expériences est mitigé. D'un premier abord, conformément à leur mission première d'opposition à l'économie monétaire de production, elles sont bien à l'origine d'un usage alternatif de la monnaie. En effet, le mouvement mutualiste a grandement participé à l'édification de l'Etat-providence, ce qui revient à mettre en place un système de production sociale généralisé (soins, aide aux personnes...) échappant à la logique de rentabilisation du capital. Ainsi, dans le cadre du système monétaire de

production, une partie du financement, et donc de la création monétaire par les institutions monétaires, est affectée à la production de biens publics. Le mutualisme constitue donc le ferment d'un usage social de la monnaie qui trouve son apogée, après-guerre, avec la création de la Sécurité Sociale. Cependant, l'alternative à la monnaie asservie au capital n'est que partiellement réussie. En effet, une bonne partie des banques mutualistes ont été rattrapées par la logique spéculative, le financement des projets de production de leurs sociétaires n'échappant plus guère à la règle de la rentabilisation capitaliste.

L'économie solidaire, qui se développe à la fin des années 70-80, constitue, elle aussi, une interrogation quant à l'économie monétaire de production et à l'usage de la monnaie assujetti à la rentabilisation du capital. Nous nous plaçons, ici, dans une période de remise en cause de l'Etat-providence, de crise économique et de globalisation des marchés. La généralisation de la logique de marché, comme solution à la crise, s'accompagne d'un retour à l'hégémonie de l'économie monétaire de production. La société civile qui subit l'emprise croissante du système de production et de sa logique de rentabilisation (délocalisation, individualisation, exclusion) est amenée de nouveau à réagir par des pratiques cherchant à réinventer l'économie pour la rendre plus solidaire. Parmi ces dernières, le développement des systèmes d'échanges locaux et la création de monnaies complémentaires nous semblent particulièrement intéressants. Car, au-delà des dispositions techniques et des règles de régulation qui diffèrent fortement d'une initiative à l'autre, on retrouve la même volonté d'émancipation des contraintes imposées par le système bancaire ou par le recul de l'usage public de la monnaie. Cette volonté pragmatique de maîtriser l'accès à la monnaie est une invitation pour les théoriciens de l'économie solidaire à se pencher sur le rôle de la monnaie comme levier ou frein à la transition vers une société post capitaliste. En effet, il n'y aura pas de transition démocratique vers une société post capitaliste sans une réappropriation citoyenne généralisée du fait monétaire. Pas de société démocratique sans une conception démocratique de la monnaie.

Pour résumer, la théorie et les pratiques des communs et de l'ESS ont deux points de départ différents : une réflexion sur les droits de propriété pour les premières et une volonté d'instaurer des solidarités démocratiques (Laville, 2010) pour la seconde. Elles ont cependant un même point de rapprochement : la participation démocratique des citoyens pour établir des normes communes et renouveler ainsi une approche critique du capitalisme qui s'émancipe de l'opposition Etat/marché en promouvant les capacités d'auto-organisation de la société civile. Elles ont aussi en commun un impensé théorique fort : l'accès à la monnaie comme préalable au développement d'une auto-organisation productive de la société civile et comme levier de changement de régime économique.

2.2. Commun et ESS : des approches complémentaires mais limitées de la monnaie

La crise financière, met en lumière la dichotomie évoquée précédemment entre les théories dominantes de la monnaie. D'un côté, les monétaristes maintiennent l'idée, d'une non-intervention de l'Etat en matière monétaire : déréglementation financière au profit de banques universelles privées, indépendance de la banque centrale, ... De l'autre, les keynésiens appellent au retour à une régulation plus forte de la finance par la puissance publique : séparation de l'activité de banque de détail et de banques d'affaires, banque centrale à nouveau dépendante des institutions politiques, politique monétaire au service de l'activité... Ce débat, certes important, est cependant prisonnier d'un rapport Etat-Marché qui ne prend pas en compte le rôle prépondérant de la société civile. Rôle souligné par les réflexions différentes des penseurs du commun et des penseurs de l'ESS, même si comme nous l'avons déjà souligné, ces réflexions monétaires restent marginales pour les deux courants.

2.2.1. La monnaie pensée comme commun

Si aujourd'hui les réflexions sont nombreuses sur les communs, force est de constater que la prise en compte de la monnaie est très limitée. Par exemple, Dardot et Laval ne consacrent aucune de leurs neuf propositions politiques à la monnaie. De même, dans l'ouvrage de Corgiat, la monnaie est à peine évoquée³. Néanmoins, J.M. Servet (2015), réfléchit à la manière d'instituer la monnaie comme un commun. Pour lui en effet, la monnaie n'est pas de même nature qu'une ressource naturelle : alors qu'il faut protéger la ressource naturelle pour son renouvellement, le renouvellement de la monnaie passe lui, au contraire, par une réinjection permanente dans les circuits de financement. Néanmoins, c'est une ressource nécessaire à la collectivité et qui peut être gérée collectivement. Pour instituer la monnaie comme commun trois règles doivent être respectées : « La première est de définir un groupe de co-producteurs ou d'usagers (multiples et interdépendants) et de préciser les rôles, fonctions et qualités au sein de cet espace [...]. La deuxième condition est de rendre publiques les conditions d'accès, d'appropriation, d'exclusion, de distribution, de prélèvement et de reproduction de cette ressource. Enfin, la troisième est de contrôler son usage et les capacités d'en tirer des revenus » (p. 6). Mais, J.M. Servet insiste à juste raison sur une quatrième caractéristique : la gestion démocratique horizontale qui permet de distinguer la monnaie comme « commun », de la monnaie bien public cher aux tenants du keynésianisme (gestion démocratique « par le haut »), ou de la monnaie privée (les bénéficiaires ne sont pas inclus comme de véritables parties prenantes de la gestion). Il donne deux exemples de cette monnaie gérée comme un commun : celui du fonds international de garantie de Genève (microcrédit) géré par l'assemblée réunissant ceux qui abondent le fond et ceux qui en bénéficient. Le deuxième cas est celui de monnaies locales complémentaires qui sont gagées sur une réserve commune en Euros, réserve qui constitue une sorte de bien commun des membres de l'organisation émettant la monnaie. Cette dynamique du commun est renforcée, selon Servet, par la mise en place d'un système de fonte, sorte de taxe

du groupe qui fait l'objet d'un usage collectif, soit par une distribution de monnaie, soit pour couvrir les frais de fonctionnement: il y a «en quelque sorte appropriation d'une partie de la monnaie par le groupe tout entier. Cela peut s'apparenter là encore à une mise en commun» (p.8). L'apport principal de ce type de monnaie réside dans l'efficacité économique, la communauté ayant accès à un fond lui permettant de financer la production en échappant aux contraintes de la finance privée. Il s'agit bien d'une alternative à la monnaie privée capitaliste mais, pour autant, il semble que l'on reste dans une vision de la monnaie comme bien permettant l'inscription dans les échanges. La communauté, bien que gérant démocratiquement ce commun, n'est pas autonome puisqu'elle ne peut pas créer ex nihilo des unités monétaires. De plus, les deux exemples proposés mettent en scène, dans l'optique défendue par Dardot et Laval, des communautés reposant sur des obligations réciproques. Or, de telles communautés sont discriminantes puisque ceux qui ne remplissent pas ces obligations sont exclus du commun. On est alors moins dans une solidarité démocratique (volontaire et choisie) que dans une solidarité mécanique. Or, la solidarité démocratique est au cœur de l'économie solidaire ce qui se retrouve dans certaines pratiques monétaires émanant de ce courant.

2.2.2. La monnaie pensée comme instrument de solidarité démocratique

A travers la figure de K. Polanyi, une des références centrales de l'économie solidaire, la réflexion monétaire n'est pas totalement absente des préoccupations théoriques de ce domaine. Néanmoins, elle est très rarement au centre de la réflexion du domaine comme si la monnaie, dans la plus pure tradition libérale, avait un rôle économique négligeable. Il y a bien ici un paradoxe puisque Polanyi s'oppose de manière virulente à la conception libérale faisant de l'économie monétaire la continuation naturelle de l'économie du troc. Une exception notoire se trouve dans les écrits de J. Blanc qui s'efforce de penser les relations entre monnaie et économie solidaire, à partir d'une relecture critique des travaux de Polanyi. Ainsi, dans un récent effort

de typologie monétaire, cet auteur met en lumière, à côté des deux conceptions dominantes de la monnaie que nous avons précédemment identifiées—monnaie (active) publique et monnaie (neutre) lucrative—une troisième conception, la monnaie citoyenne. Cette dernière se divise en deux sous catégories : les monnaies commerciales qui correspondent en fait aux monnaies complémentaires précédemment évoquées sous l'angle de la monnaie du commun par J.M. Servet et les monnaies communautaires qui, selon nous, correspondent aux monnaies relevant du projet de l'économie solidaire. « La monnaie citoyenne communautaire active le principe de réciprocité dans un système clos sans convertibilité voire sans commensurabilité avec la monnaie publique, en établissant un système d'échanges réciproques marqués par l'usage d'une monnaie éloignant ses conditions de circulation de celles de l'échange marchand » (Blanc, 2013, p. 262). Trois initiatives solidaires nous semblent correspondre à cette définition : les banques du temps, les systèmes d'échanges locaux et les accorderies. Dans ces trois cas, les règles sont totalement délibérées par les usagers. De ce fait, elles varient d'un groupe à l'autre mais on retrouve la même conception de la monnaie nombre. La création d'unités monétaires à l'occasion du service permet la production, la mesure et l'échange de l'activité. On le voit la monnaie n'est plus un bien parmi d'autre mais un signe de la « comptabilité sociale », concomitant à l'activité économique. Il semble que l'on retrouve ainsi, la théorie schumpétérienne de la monnaie créance, qui permet aux banques de créer ex nihilo de la monnaie à l'occasion d'un crédit à l'entrepreneur innovant (Lakomski, 1999). Les échangistes dans un SEL ne peuvent développer leur activité que grâce au système de comptabilité des crédits et des créances. Cependant, différence notable avec l'économie capitaliste, ce système n'est pas géré par une banque mais autogéré par les échangistes. La création monétaire est totalement endogène, elle ne dépend, ni de l'Etat ni des banques privées. Cette autonomie citoyenne est plus forte dans un Sel, qui délibère sur la valeur des échanges, que dans une banque du temps ou une accorderie, puisque, dans ces dernières, l'unité de compte est l'heure qui est

basée sur une mesure du temps abstrait propre au capitalisme. On le voit ce type de monnaie citoyenne instaure une solidarité démocratique⁴ et représente une alternative à la conception de la monnaie bien. Cependant, bien qu'influençant l'activité, l'impact économique de ce type de monnaie est doublement limité. Limité, d'une part, par la taille de ces réseaux qui ne concerne que des militants d'une autre économie et, d'autre part, limité par les contraintes institutionnelles (la loi de 2014 sur l'ESS stipule que les monnaies sociales doivent être commensurables et convertibles avec l'Euro) et les contraintes marchandes (les habitudes de consommation, représentation de la valeur des biens, etc.).

Si l'on compare les deux approches (bien commun et économie solidaire) de la monnaie que nous venons d'évoquer (cf. figure N°1), nous pouvons mettre en avant trois éléments :

Figure 1
Comparaison des conceptions de la monnaie
par l'approche des biens communs
ou par l'approche ESS.

	L'inspiration bien commun : des monnaies locales com- mensurables <i>(exemple : monnaies locales complémentaires)</i>	L'inspiration économie solidaire : des monnaies commu- nautaires autonomes <i>(exemple SEL)</i>
Gestion démocratique	OUI	OUI
Monnaie = un fond préalable (monnaie bien)	OUI	NON
Monnaie = une opération de la comptabilité en partie double (monnaie signe)	NON	OUI
Conception implicite et dominante de l'économie : une économie d'échange où la monnaie a un rôle majeur d'intermédiaire	OUI	NON
Conception implicite et dominante de l'économie = une économie de produc- tion où la monnaie a un rôle majeur d'activateur de la production avant de servir à l'échange	NON	OUI
Obligation communautaire	OUI	OUI

- ***Tout d'abord l'insistance commune sur la nécessité d'une régulation démocratique de la monnaie.***
La monnaie peut et doit échapper à l'alternative bien public, bien privé. Il y a dans les deux cas, une invitation à penser théoriquement une monnaie démocratique pour renforcer la démocratie.
- ***Ensuite, ces deux approches semblent contenir des visions différentes de la monnaie et de l'économie. Dans la tradition des communs, la monnaie est un fond préalable*** à l'activité communautaire, qu'il convient de mobiliser et d'activer collectivement, dans un objectif premier de développer les échanges. En effet, l'accroissement des échanges lié à la plus grande vitesse de circulation est souvent l'argument mis en avant pour justifier la création d'une monnaie locales complémentaire. Au contraire, dans la perspective ESS de démocratisation de l'économie, la monnaie est davantage perçue comme un mode de comptabilité de la production de chacun des membres de la communauté. Elle permet d'engager l'activité et de répartir les biens et services produits. Elle s'inscrit donc dans une économie monétaire de production. Au total les forces et faiblesses de ces deux conceptions sont complémentaires: la force de la monnaie vue comme commun (exemple: les monnaies locales complémentaires) est d'être relié à l'économie de marché (via la complémentarité entre la monnaie officielle et la monnaie locale). Sa faiblesse est la dépendance vis-à-vis de cette même économie et des règles institutionnelles régissant la constitution du fond préalable. A l'inverse, de la monnaie autonome communautaire (exemple un Sel) est de s'affranchir totalement des principes de l'économie dominante (même si elle reste relativement dépendante de la régulation publique), sa faiblesse est, du coup, de se retrouver marginalisée, enfermée dans le cercle des membres de la communauté.

- *Enfin, dans les deux cas, l'utilisation de la monnaie rencontre une même limite : s'inscrire, il est vrai de manière volontaire, dans la communauté.* Ceux qui ne sont pas inscrit dans le réseau d'obligations réciproques de la communauté se voient exclus de l'usage de la monnaie.
- Dans cette deuxième partie nous avons essayé de mettre en lumière les spécificités de l'approche des communs et celles de l'ESS. Nous avons montré que ces deux mouvements sont pas solubles l'un dans l'autre. Par contre, tous les deux butent sur une même difficulté : penser la monnaie comme mode de transformation de l'économie. Toutefois, les travaux—trop isolés—de certains penseurs ouvrent, dans les deux champs, des pistes complémentaires de réforme du fait monétaire. C'est en prolongeant ces approches que nous nous proposons de penser une monnaie délibérée et les moyens concrets de passer du modèle monétaire néolibéral à un modèle monétaire délibéraliste.

3. L'accès à la monnaie un préalable au développement d'un système de production démocratique.

Les conceptions de la monnaie émanant des recherches sur le commun ou l'ESS, pose avec force la question de la démocratisation de la monnaie. Dans le cadre de nos propres travaux, nous avons déjà été amenés à nous pencher sur cette question en rappelant qu'il convient, par la délibération, de circonscrire l'étendue de la sphère monétaire afin d'éviter une marchandisation généralisée du vivant (Dacheux, Goujon, 2011). Autrement dit, dans le cadre de la pensée complexe chère à Morin (2006), nous pensons qu'il convient de penser ensemble deux processus différents : la démocratisation de la monnaie pour que tous ceux qui le souhaitent puissent être socialement intégrés (3.1.) et la restriction de la sphère monétaire, puisque sa croissance démesurée met en danger la communauté politique, comme le relevait déjà Aristote (3.2).

3.1. La monnaie délibérée : démocratiser l'accès au fait monétaire.

Dans la seconde partie de ce texte nous avons identifié, à côté de la conception libérale de monnaie conçue comme un bien privé géré comme une marchandise par des entreprises privées spécialisées (les banques), deux façons de revisiter le rôle de la monnaie dans l'économie : la première, d'inspiration keynésienne consistant à redonner un rôle majeur à l'État dans l'offre de monnaie. Ce dernier pouvant être amené à financer directement la production de biens collectifs afin de mettre un terme à l'hémorragie du service public. On reviendrait donc, en quelque sorte, à une monnaie publique. La seconde repose sur la vision de la monnaie comme instrument de démocratisation de l'économie portée par la société civile pour les citoyens. On retrouve alors deux variante de cette approche délibérative : celle provenant de l'économie solidaire visant l'instauration de monnaies «autonomes communautaires» qui à l'image des SEL cherchent à faciliter la production locale entre les membres de la communauté, et celle émanant du mouvement des communs qui, par l'instauration de monnaies locales commensurables (les monnaies complémentaires), entendent favoriser les échanges économiques au niveau local entre membre cherchant à promouvoir la démocratie participative.

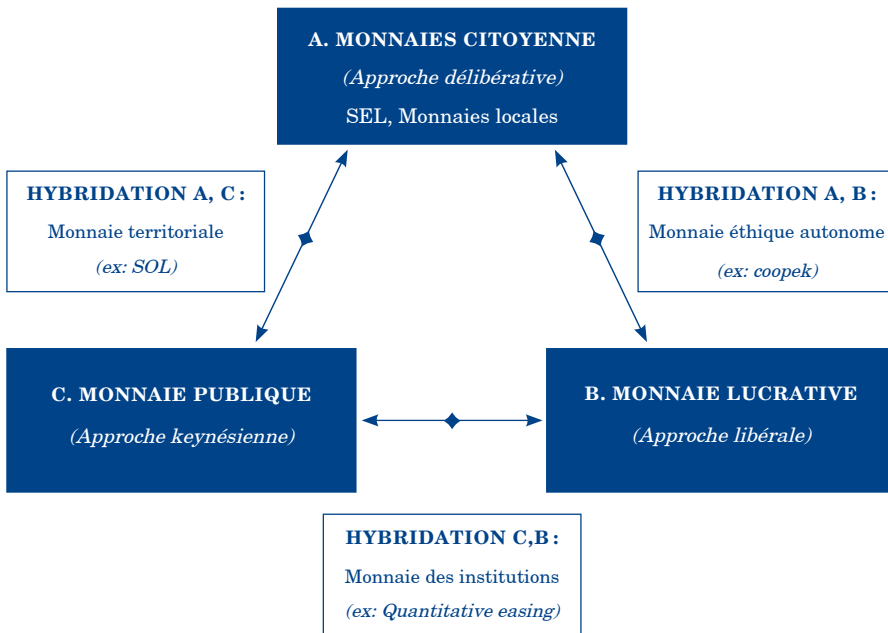
Figure 2
Trois visions de la monnaie à partir
des trois principes d'économie politique

Vision de la monnaie et mode de régulation finalité de la monnaie		Appellation des monnaies (typologie J. Blanc, 2013 complétée par les auteurs)
1 Approche libérale (régulation par le marché)	Faciliter les activités marchandes rentabilisant le capital	Monnaie lucrative
2 Approche Keynésienne (régulation par l'Etat)	Financer les biens publics	Monnaie publique
3 Approche délibérative (régulation par la société civile)	Renforcer la démocratie économique	Monnaie citoyenne⁵
3a *Approche solidaire (la monnaie un projet politique)	Financer une production solidaire acapitaliste au sein de la communauté Faciliter l'accès à la monnaie pour garantir l'autonomie productive	Monnaie autonome communautaire (Sel) Monnaie lucrative mutualiste (monnaie des banques de l'économie sociale)
3b* Approche des communs (la monnaie un commun au service du commun)	Favoriser les échanges à l'intérieur de la communauté Financer la production du commun	Monnaie commensurable marchande (monnaie local complémentaire) Monnaie du commun (RSG)

Cette grille d'analyse nous permettra d'affiner notre conception de la monnaie délibérée. En effet, les différentes conceptions de la monnaie résumée dans le figure N°2, peuvent être combinées pour donner des visions plurielles de la monnaie qui, toutes, échappent à la conception orthodoxe du fait monétaire. En croisant l'approche publique et l'approche délibérative, on obtient une vision de la monnaie comme levier du développement territorial que l'on retrouve dans expérience SOL chère à P. Viveret. En rapprochant approche publique et approche libérale (*free banking*) on aboutit ainsi à une approche régulationniste de la monnaie où l'État fixe les règles de fonctionnement des banques privées (séparation banques de dépôts et banques d'investissements, règles prudentielles, politique de prêts bonifiés, etc.) avant de limiter la financiarisation de l'économie. Approche mise en avant, notamment, par D. Pilhon (2015) et reprise, par Attac. Enfin, en mixant l'approche libérale et l'approche délibérative on aboutit à une finance qui doit être régulée par la société civile et non par l'État. Il s'agit, en fait, de démocratiser et de contrôler la production de monnaie par l'intermédiaire des banques éthiques qui pourraient émettre des monnaies autonomes du type coopek⁶ (C. Mouzon, 2016). Ce contrôle concerne toute la société et vise l'intérêt général et non l'intérêt collectif des membres de la communauté. En effet, il s'agit bien, comme le font les banques de l'économie sociale d'utiliser la monnaie à des fins non spéculatives. Mais contrairement à ces dernières, ce qui est visé dans le projet fondateur n'est pas le développement d'activités communautaires, mais le développement de l'innovation sociale au service de l'intérêt général. Ainsi, à l'image de la banque éthique française la Nef qui explique, dans ses plaquettes, que son principe fondateur est que « l'argent relie les hommes », il y a une réelle volonté de s'inscrire dans une économie d'échange qui ne s'arrête pas aux frontières de la communauté. Ce slogan n'est pas sans rappeler le livre de J.M. Servet, antérieur à son article sur la monnaie comme commun, intitulé « Les monnaies du lien » (2012) dans lequel il développe l'idée que la monnaie n'est pas qu'un lien économique mais renvoie à l'ensemble des liens horizontaux et verticaux qui se tissent dans une société.

On peut représenter ces trois hybridations à l'aide de la figure N°3 suivante :

Figure 3
Les approches hétérodoxes de la monnaie :
schéma des hybridations duales



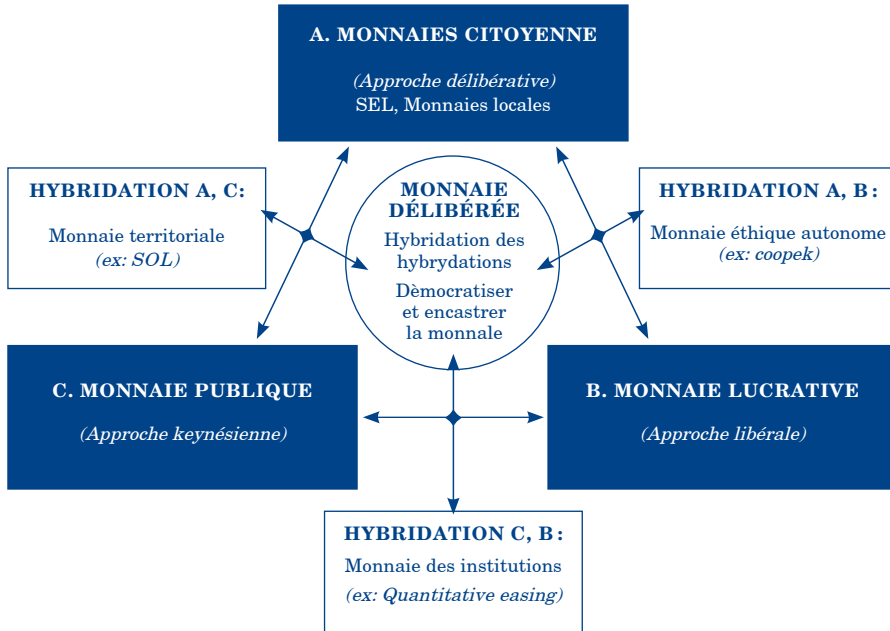
Chacune de ces approches comporte un élément de réponse à la crise monétaire que nous traversons. Mais chaque approche, en elle-même, ne peut apporter une solution globale. En effet, elles sont chacune prise dans des risques spécifiques comme l'indique la figure N° 4.

Figure 4
Tableaux des avantages et des inconvénients
des hybridations duales de la monnaie

Type d'hybridation du type de monnaie	Appellation	Avantage principal	Inconvénient principal
Publique/ Citoyenne (A,C)	Monnaie territoriale	Développement endogène	Risque d'instrumentalisation
Citoyenne/ lucrative (B,A)	Monnaie éthique autonome	Innovation sociale	Isomorphisme marchand
Publique/ lucrative (C,B)	Monnaie des institutions	Régulation macroéconomique	Gestion technocratique

D'où l'idée d'articuler ces trois visions hétérodoxes de la monnaie au sein de ce que nous appelons la monnaie délibérée (cf. figure 5). Cette monnaie délibérée reprend à son compte la nécessité opérationnelle d'une régulation publique de la monnaie, l'intérêt de pluraliser la monnaie en s'appuyant sur la délibération de communauté de citoyens qui cherchent à renforcer les échanges de proximité et enfin l'opportunité pour développer des initiatives solidaires d'avoir accès à un système de crédit géré par les citoyens eux-mêmes. Le terme de monnaie délibérée vient du fait que la délibération des citoyens doit jouer un rôle clé, aussi bien dans la régulation institutionnelle que dans les échanges monétaires des communs et l'accès au crédit des initiatives solidaires.

Figure 5
La monnaie délibérée au croisement
des approches hétérodoxes de la monnaie



Notre proposition de monnaie délibérée consiste donc à articuler les différentes approches hétérodoxes de la monnaie autour d'un principe fédérateur de délibération des citoyens. Cependant, notre approche débouche aussi sur des propositions complémentaires pour chaque approche réformatrice de la monnaie.

- Complément aux réformes institutionnalistes de la monnaie. Nous sommes en accord avec les réformes d'inspiration keynésienne, défendues médiatiquement, avant même la crise de 2008, notamment par les « économistes atterrés ». Certaines d'entre elles semblent d'ailleurs attirer l'attention des institutions monétaires européennes. En effet, si ces dernières n'ont pas été très loin dans les réformes visant à encadrer les activités spéculatives des banques, elles semblent néanmoins

avoir fortement évolué sur la politique monétaire à suivre en Europe. De façon rapide, nous sommes passés d'une politique restrictive de la monnaie arc-boutée sur le contrôle de l'inflation à une politique dite de « quantitative easing » cherchant à alimenter l'économie en monnaie pour la stimuler. Le problème est que cette évolution est purement technique, elle échappe totalement au débat public et aux choix politiques. En effet, le choix du financement des banques ne fait pas l'objet d'une volonté politique européenne clairement affichée, ce qui limite son impact car il n'est pas accompagné par un changement de politique budgétaire. De ce fait, le surcroît de monnaie alimente davantage une poussée spéculative qu'une relance de l'activité en Europe. C'est pourquoi nous pensons, comme le revendique le mouvement Attac, qu'il faut restaurer un lien direct entre la Banque Centrale, les pouvoirs publics et les citoyens de manière à avoir un véritable contrôle démocratique sur le système financier. C'est même, selon nous, uniquement le débat citoyen engendré par ce contrôle démocratique qui peut donner une chance à un « quantitative easing » au profit de la société civile, ce qui est parfois évoqué dans les cercles européens (Chavagneux, 2016). Notre idée est que ce « quantitative easing for the people »⁷, soit centré sur les initiatives solidaires, c'est-à-dire émanant des citoyens pour les citoyens et en faveur de l'intérêt général.

- Complément à la réforme monétaire proposée par les auteurs travaillant sur les communs. La multiplication des monnaies citoyennes est nécessaire pour articuler développement local endogène et démocratisation de l'économie. Simplement comme le font remarquer L. Baronain et C. Vercellone, cette monnaie d'échange ne modifie pas le mode de production capitaliste définit comme « une économie monétaire de production et d'exploitation du travail » (2015, p. 2). Il convient donc passer d'une monnaie des communs à la monnaie du commun, c'est-à-dire à une monnaie permettant le compte et le paiement de l'activité productive du commun. Ainsi, il s'agit de sortir de l'antagonisme capital/travail

en permettant l'autodétermination par les producteurs de qu'il convient ou non de financer. Il s'agit, par la délibération des membres du commun, d'autodéterminer «aussi bien les finalités sociales que l'organisation du travail en reconstituant la possibilité du commun comme mode de production. Nous entendons par là un mode de coopération réintroduisant la coopération au sein de la production [...]» (2015, p. 9). Cette autogestion évite l'appropriation rentière du commun et favorise le passage à l'autonomie réelle du travail. Plus globalement, la monnaie du commun est une «monnaie endogène à la reproduction de la force de travail car elle relâcherait la contrainte monétaire au rapport salarial tout en assurant la validation sociale de richesses produites par des formes de production et de satisfaction de besoins alternatives aux rapports marchands» (p. 10). Cette conception qui fait de l'accès à la monnaie un préalable à une production autonome et démocratique débouche sur la proposition d'instaurer un revenu social garanti (RSG) pensé à la fois comme revenu primaire et institution du commun. Cette proposition théorique, stimulante, de monnaie endogène à une communauté, se heurte d'une part, à l'articulation avec les institutions chargées de l'intérêt général et de la régulation du système monétaire et, d'autre part, comme nous l'avons signalé précédemment, à la question de l'intégration de ceux qui, par choix ou par nécessité, ne sont pas membres de la communauté productrice du commun. Il convient donc de réfléchir à un revenu d'existence ouvert à tous donc financé par les institutions en charge de l'intérêt général.

- Complément à la réforme monétaire porté par les acteurs de l'ESS. Les initiatives comme les SEL, les banques mutualistes et le financement participatif solidaire concourent à démocratiser l'accès au crédit. Elles doivent bien évidemment être encouragées car elles portent en elles les promesses d'extension de l'économie solidaire. En effet, comme le rappelle l'économiste belge C. Ansperger (2013), l'ESS est délibérément orientée vers la recherche d'un profit limité (voire pas de profit du tout dans le cas

des organisations sans but lucratif). Cette orientation explique pourquoi elle ne trouve pas de financements auprès des banques commerciales, qui, comme toutes les entreprises capitalistes, cherchent à maximiser leur profit sans vraiment tenir compte de l'utilité sociale ou écologique du projet. Ne pouvant donc que difficilement avoir accès au crédit pour se développer, les organisations de l'ESS se tournent vers les pouvoirs publics qui ne peuvent plus les financer vu l'austérité budgétaire généralisée. Du coup, si l'ESS ne veut pas rester un appendice du capitalisme, elle doit avoir accès à un crédit non capitaliste et démocratique. Ce fut le rôle, autrefois, des banques mutualistes. C'est, aujourd'hui, la fonction des banques éthiques comme Triodos ou Banca Popolare Etica. Le problème, c'est que ces banques échappent difficilement à la logique de marché imposé par le système financier international. D'où un risque d'isomorphisme marchand que l'on rencontre dans les banques sociales qui écartent du crédit les initiatives les plus innovantes socialement et freinent leur généralisation territoriale. Il conviendrait donc qu'elle puisse s'adosser à des banques centrales retrouvant leurs prérogatives régulatrices mais contrôlées par les citoyens.

Pour le dire autrement notre vision de la monnaie délibérée nous pousse à avancer trois propositions favorisant la démocratisation de la monnaie :

- 1** — pluraliser la monnaie en encourageant à tous les niveaux (local, national ou international) les monnaies citoyennes conçue comme étant des communs.
- 2** — développer un système financier démocratique qui articule contrôle citoyen des banques centrales et généralisation des banques éthiques (et plus généralement des systèmes solidaires d'accès au crédit). L'idée étant d'infléchir l'actuelle politique de quantitative easing qui bénéficie uniquement aux banques commerciales au profit des banques éthiques. Cela permettrait à ces dernières de s'affranchir des risques d'isomorphisme marchand et donc de financer davantage les innovations jugées socialement utiles par les citoyens sociétaires.

3—favoriser l'émergence d'un revenu garanti inconditionnel. Cette utopie ancienne du revenu d'existence (Dacheux, Goujon, 2012) trouve dans la société actuelle une nouvelle vigueur que cela soit lié à la montée des inégalités, à l'inadaptation de la protection sociale ou bien encore à l'émergence d'une société numérique précarisant la condition salariale (conseil national du numérique, 2016). Nous pensons comme Baronian et Vercellone que ce revenu inconditionnel doit être un revenu primaire venant en quelque sorte rémunérer les activités gratuites⁸ aujourd'hui captées par l'entreprise (temps d'information, contribution prescrite à l'évaluation et à l'amélioration des produits et prestation, autoformation sur le net etc.). Par contre nous ne pensons pas que ce revenu doit être une institution du commun pour deux raisons. La première est qu'il nous semble contradictoire de vouloir à la fois l'universalité du revenu distribué et la gestion de cette institution exclusivement géré par les travailleurs du commun. En effet, les bénéficiaires non travailleurs se verraient alors exclus de la gestion d'un revenu qui serait pourtant essentiel pour eux, ce qui va à l'encontre de l'objectif recherché de sortie des rapports de domination. La deuxième, a trait au financement, qui ne peut pas venir uniquement du travail et doit être financé par la puissance publique garante de l'intérêt général. Dans le cadre de notre conception de la monnaie délibérée, nous proposons donc d'hybrider les possibilités de financement en faisant d'une Banque Centrale contrôlée par les citoyens la source primaire de création du revenu d'existence. Ainsi, en cohérence avec la figure N°5, le revenu d'existence proviendrait à la fois d'une source institutionnelle, versé en monnaie nationale, sous la forme d'un quantitative easing solidaire, de l'activité des communs via la distribution d'unités de monnaie locale. Le tout pouvant trouver un complément dans l'inscription individuelle et volontaire dans des dispositifs monétaires de type Sel ou banque du temps et dans une activité d'autoproduction⁹.

3.2. La monnaie délibérée : encadrer la monétisation

Dans une société de marché, tout est économisé, c'est-à-dire que toute activité, tout bien, tout être, se réduit à une valeur monétaire pouvant être échangée. C'est pourquoi, lutter contre l'hégémonie du marché ne peut pas passer uniquement par une démocratisation de l'accès à la monnaie. Même si celle-ci, à travers l'exemple que nous avons donné du revenu minimum d'existence, peut de manière paradoxale desserrer la contrainte monétaire. Il s'agit bien d'encadrer la sphère économique, dans la société démocratique, c'est-à-dire de limiter la sphère monétaire même si cette dernière serait, par hypothèse, régulée de manière démocratique. Contre l'usage actuel illimité et spéculatif de la monnaie, la délibération collective sur ce qui doit relever de l'échange monétaire et ce qui doit lui échapper (échange d'organe par exemple) permet de délimiter la sphère économique. L'étendue de celle-ci ne résulte donc pas des forces du marché et de la recherche de l'intérêt individuel, même si elle les prend en compte : elle est subordonnée aux choix démocratiques. La monnaie est donc bien un marqueur de l'évaluation économique des biens, mais la valeur ne se résume pas à la grandeur monétaire. Les valeurs politiques et symboliques ont leurs propres critères et unités d'évaluation qui ne sont pas ceux de la sphère économique. Un exemple pour illustrer notre propos : le bénévolat. Il nous semble que la valeur réelle du bénévolat n'est pas dans la monétisation du temps consacré à cette activité, mais justement dans les valeurs politiques et symboliques que les individus attachent à cette pratique. Mesurer monétairement le bénévolat, c'est le mettre en valeur économiquement mais le dévaloriser politiquement et symboliquement. Seul le maintien d'une sphère étendue de la gratuité permet de garantir les valeurs humaines essentielles : justement celles qui n'ont pas de prix.

Ainsi, pour résumer notre analyse délibérative de la monnaie, la nécessaire démocratisation de la monnaie passe par deux exigences qui ne sont en rien contradictoires mais totalement complémentaires : la préservation d'une sphère non monétaire et l'accès généralisé à la monnaie.

C'est, en effet, un même processus qui régit ces deux régulations : la délibération des citoyens permet tout à la fois de démocratiser la monnaie (favoriser l'accès à tous et pluraliser l'expression monétaire) et de définir ce qui relève ou non du fait monétaire (maintenir une sphère de la gratuité au sein de l'économique).

Conclusion

L'ESS et le mouvement des communs sont deux modes d'auto organisation de la société civile qui posent la question de la démocratisation de la sphère économique. Cette question trouve des réponses intéressantes et complémentaires dans chacune de ces deux initiatives qu'il convient donc de faire dialoguer. Cependant, elles se heurtent toutes les deux à la difficulté d'intégrer la question monétaire dans leur analyse. Pourtant, comme commencent à le souligner certains penseurs (C. Arnsperger, 2013 ; L. Baronnian et C. Vercelone, 2015 ; J.M. Servet, 2015 ; J. Blanc, 2013), la question de la démocratisation de l'accès à la monnaie est une question primordiale si on veut que ces initiatives changent d'échelle. A fortiori si on se place dans une perspective post-capitaliste. Une telle perspective réclame que l'on sorte de la vision orthodoxe de la monnaie qui, à long terme, n'aurait aucun rôle sur l'activité économique.

Or, parmi les penseurs hétérodoxes de la monnaie, les économistes (Aglietta, Orlean, 1998), les anthropologues (Polanyi, 2011 ; Graber, 2013) et les philosophes (Aristote, Cuillerai, 2001) insistent sur la double dimension de la monnaie : une dimension institutionnelle renvoyant à la communauté politique (celle qui légitime la convention monétaire) et une dimension économique (facilitateur des échanges, financements de la production) qui ne recoupe pas forcément la communauté politique (des membres de la communauté peuvent être exclus de la monnaie, des membres d'une autre communauté peuvent avoir confiance dans la monnaie, comme c'est souvent le cas dans le commerce internationale). Cette vision duale rend mieux compte de la réalité du fait monétaire que ne le fait la théorie économique standard, l'instauration de l'Euro montrant à l'évidence la dichotomie entre une communauté politique

(L'Union Européenne) et la communauté monétaire (tous les pays européens n'adoptent pas l'Euro, des pays non européens acceptent l'Euro). Cependant, derrière l'approche institutionnelle, se cachent, en réalité, deux approches différentes. L'une effectivement politique qui met l'accent sur le rôle du pouvoir politique dans l'instauration d'une monnaie souveraine (Aglietta, Orlean, 1998), l'autre symbolique, insistant à la suite de Mauss (2012) et de Simmel (1999) sur le fait que la monnaie est une représentation abstraite de la confiance que la société se fait à elle-même. La monnaie est donc d'une triple nature : politique, économique et symbolique. Cette triple nature explique la difficulté des chercheurs à saisir la complexité du fait monétaire. Difficulté accrue par le fait que, dans chacune de ses trois dimensions la monnaie contemporaine¹⁰ est profondément ambiguë. Au niveau politique c'est une institution publique gérée par des intérêts privés. Au niveau économique c'est un moyen d'échange qui renforce l'activité mais c'est aussi une réserve de valeur entraînant une spéculation déconnectant finance et activités économiques. Au niveau symbolique, c'est une représentation abstraite de la confiance qu'une communauté politique a d'elle-même, mais c'est aussi la marque de la domination d'un pouvoir politique exogène qui peut vous imposer l'utilisation d'une monnaie qui n'est pas contrôlée par la communauté d'utilisateurs (cf. l'adoption du dollar par un pays comme Panama). Autrement dit, la monnaie est un facteur de cohérence et de solidarité d'une communauté et simultanément un facteur qui détruit le lien social. C'est pourquoi toute réflexion sur la démocratisation de la monnaie doit mener une réflexion simultanée sur deux fronts : faciliter l'accès à la monnaie, limiter la sphère monétaire. C'est l'exact contraire de notre système économique actuel qui réduit l'accès à la monnaie pour le plus grand nombre tout en cherchant à monétiser l'ensemble du vivant.

NOTAS

¹ L'enclosure consiste à mettre fin au système des pâturages ouvert à tous (implantation de délimitations marquant la propriété privée : haie, barbelés...).

² Ostrom invitait à distinguer le droit d'aliénation, le droit d'exclusion, le droit de gestion et le droit d'usage).

³ Dans le dernier texte, M. Bauwens évoque l'idée, dans la dernière phrase, d'une économie des communs « fondée sur la « commonisation » de la terre, de la monnaie ainsi que du travail ». (in Corgiat, 2015, p. 290)

⁴ Chaque communauté est maître de son fonctionnement, l'adhésion est volontaire et si la participation est souhaitée elle n'est pas obligatoire, certains sel par exemple remettant tous les comptes à zéro au bout d'un trimestre.

⁵ J. Blanc, 2013, dans son essai de typologie des monnaies, distingue deux types de monnaie citoyenne : la monnaie citoyenne communautaire qui active le principe de réciprocité dans un système clos sans convertibilité voire sans commensurabilité avec la monnaie publique et la monnaie citoyenne commerciale, qui, elle est convertible et vise la stimulation économique dans une zone. Nous gardons cette typologie (en changeant légèrement les appellations : monnaie autonome communautaire et monnaie commensurable marchande) et nous la complétons par deux autres approches (monnaie lucrative mutualiste et monnaie du commun).

⁶ Le coopek est une monnaie complémentaire nationale et numérique lancée par des acteurs de poids de l'ESS : Biocoop, Enercoop... et deux acteurs bancaires, le Crédit coopératif et la Nef. Cette dernière garantit la valeur de la monnaie en mettant en réserve, sous forme d'Euros, le montant des coopek échangés. Cette monnaie s'accompagne d'une fonction d'investissement par le biais de crédits interentreprises, d'où la possibilité de créer des coopeks en contrepartie du financement de l'économie.

⁷ Association militant en faveur d'une distribution directe auprès des personnes des sommes créés par la banque centrale. Ce mouvement citoyen est aussi porté par des économistes comme Jean Gadrey, signataire avec 15 autres économistes d'une lettre publiée en 2016 au Financial time en faveur de cette politique monétaire novatrice.

⁸ Encore une fois il ne s'agit pas de transformer toute activité en une source de revenu et donc de l'économiser mais bien de faire en sorte que l'activité économique profite à ceux qui la mettent en œuvre.

⁹ Cette forme du revenu d'existence est proche de la dotation inconditionnelle d'autonomie promue par la décroissance (Liegey et al., 2013) mais elle s'en détache par le fait que le revenu d'existence ne demande aucune contrepartie obligatoire.

¹⁰ Nous pensons avec d'autres auteurs comme J. Blanc, M. Servet et K. Polanyi que la monnaie est à la fois un fait universel et propre à l'histoire des sociétés humaines mais que la nature de la monnaie change avec la nature de la société : la monnaie des sociétés archaïques n'est pas de même nature que la monnaie de nos sociétés capitalistes.

REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

AGLIETTA M. ORLEAN A. (2002)

La monnaie entre violence et confiance, Paris, Odile Jacob.

AGLIETTA M. ORLEAN A. (1998),

La monnaie souveraine, Paris, Odile Jacob

ARNSPERGER C. (2013)

« Want to Really Help Social and Solidarity Economy ? Then Start Rethinking Money ! », UNSRID Paper, consulté le 10 février, 2016.

BARONIAN L.,

VERCELLIONE C. (2015)

« Monnaie du commun et revenu social garanti », Terrain/Théories (en ligne), <http://teth.revue.org/377>.

BLANC J. (2013)

« Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi: un essai de typologie », I.Hillenkamp, J.L. Laville, *Socio-économie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès.

BORRITS B. (2015)

Coopératives contre capitalisme, Paris, Syllepse

CHAVAGNEUX C. 2016,

« Mario Draghi peut-il sauver l'Europe ? », alternatives économiques, n°355. Conseil national du numérique, *travail, emploi, numérique: les nouvelles trajectoires*, Paris, Cnnum.

CORIAT B., (2015)

Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire, Paris, Les Liens qui Libèrent.

CUILLERAI M. (2001)

La communauté monétaire. Paris, L'harmattan.

DACHEUX E., GOUJON D. (2011)

Principes d'économie solidaire, Paris, Ellipses.

DACHEUX E., GOUJON D. (2012)

« Dépasser le salariat pour passer à l'économie solidaire : l'opportunité du revenu d'existence », Revue internationale de l'économie sociale – RECMA, N°323, 91e année.

DACHEUX E., GOUJON D. (2013)

« Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », *Management et avenir*, N°65.

DACHEUX E., LAVILLE J.L. (2003)

Économie solidaire et démocratie, Hermès, N°36, Paris, Cnrs éditions.

DARDOT P., LAVAL C. (2014)

Commun : essai sur la révolution au XXIème siècle, Paris, La Découverte.

DELILLE P. (2016)

La communication de l'ESS avec ses parties prenantes, Thèses en sciences de l'information et de la communication, Université Blaise Pascal.

- GRAEBER D., (2013)
Dette 5000 ans d'histoire, Paris,
Les liens qui libèrent.
- GUENEAU P. (2014)
La macroéconomie du futur, Courbevoie,
Editions Mesnil.
- HESS C., OSTROM E. (2007)
*Understanding Knowledge as
a Commons*, Cambridge MA, MIT Press.
- HIEZ D., LAVILLUNIÈRE E. (2013) dir
*Vers une théorie de l'économie sociale
et solidaire*, Luxembourg, Larcier.
- KEYNES J.M. (1971)
*Théorie générale de l'emploi de l'intérêt
et de la monnaie*, Paris, Payot (1936).
- LAKOMSKI O., (1999)
L'hypothèse de J.A. Schumpeter :
la monnaie comme comptabilité sociale,
Cahiers d'économie politique.
Vol. 35, N°1.
- LAVILLE J-L. (2010),
Politique de l'association, Paris, Seuil.
- LE CROSNIER H. (2015)
*En communs. Une introduction
au commun de la connaissance*,
Caen, C&F éditions.
- LIEGEY V. et al. (2013)
Manifeste pour une dotation
inconditionnelle d'autonomie,
Paris, éditions utopia.
- MAUSS M. (2012),
Essai sur le don, Paris, PUF (1923)
- MOUSON C. (2016)
«Le coopek vise haut», Alternatives
Economiques, N°363, p. 61.
- ORLEAN A. (2006)
Article «Monnaie», in S. Mesure
et P. Savidan, *Le dictionnaire
des sciences humaines*, Paris, PUF.
- OSTROM E. (1990)
*Governing the Commons: The Evolution
of Institutions for Collective Action*,
London, Cambridge University Press.
- PILHON D. (2015)
Le livre noir des banques. Paris,
Les liens qui libèrent.
- POLANYI K. (2011)
La subsistance de l'homme. Paris,
Flammarion (1977).
- POLANYI K. (1983)
La grande transformation :
*Aux origines politiques et économiques
de notre temps*, Paris, Gallimard, (1944).
- RICOEUR P. (1997)
L'Idéologie et l'Utopie, Paris, Seuil.
- SCHMITT B. (1984)
*Inflation, chômage et malformations
du capital*, Paris, Economica
- SERVET J.M. (2012)
Les monnaies du lien, Lyon, PUL.

SERVET J.M. (2015)

« La finance et la monnaie comme un
« commun », note de l'Institut Veblen.

SIMMEL G. (1999)

Philosophie de l'argent,
Paris, PUF (1900).

THERET B. (2011)

*« Du keynésianisme au libertarianisme.
La place de la monnaie dans les trans-
formations du savoir économique au-
torisé »*. *Revue de la régulation*, N°10,
consulté en ligne, le 4 décembre 2012.

VALLAT D. (2014)

« Communs et innovation sociale »,
communication aux XVèmes rencontres
du RIUESS, Reims.

VIVERET P.

Whitaker rapport sur monnaies sociales

WEINSTEIN O. (2013)

« Comment comprendre les « communs » :
Elinor Ostrom, la propriété et la nou-
velle économie institutionnelle », *Revu*

La monnaie comme commun : une illustration à partir du cas des monnaies locales associatives

Tristan Dissaux

Marie Fare

Tristan Dissaux

Doctorant en sciences économiques,
Triangle (UMR 5206), Université
Lumière Lyon 2
tristan.dissaux@univ-lyon2.fr

Marie Fare

Maître de conférences en sciences
économiques, Triangle (UMR 5206),
Université Lumière Lyon 2
m.fare@univ-lyon2.fr

MOTS-CLÉS
MONNAIE
COMMUN
MONNAIES LOCALES ASSOCIATIVES
PARTAGE
POLANYI

PALAVRAS-CHAVE
MOEDA
COMUM
MOEDAS ASSOCIATIVAS LOCAIS
PARTILHA
POLANYI

RÉSUMÉ

Si la monnaie est perçue par beaucoup comme devant naturellement constituer un bien public, dans le contexte actuel elle est de moins en moins vue comme permettant le bien commun. Elle fait l'objet de remises en cause et de contestations qui posent—avec une variété de projets pouvant être radicalement différents—la question du mode de gestion et des modalités de gouvernance de cette ressource particulière. Nous verrons d'abord que si la théorie économique aborde quasi exclusivement la monnaie du point de vue du marché ou bien de celui de l'Etat, la monnaie est avant tout une institution sociale. Dépasser l'opposition marché/Etat relativement à la monnaie permet d'en envisager le caractère commun. La monnaie peut-elle alors être instituée comme un commun et que serait un commun monétaire? Le principe polanyien de *householding* permet d'envisager le partage d'une ressource monétaire, et les règles établies au sein d'une communauté de paiement permettent d'instaurer la monnaie comme commun. Nous illustrons cette proposition par l'étude des pratiques développées autour de la monnaie locale associative «La Gonette»: ses valeurs amènent à des modes de gestion et de gouvernance propres.

RESUMO

Se antes a moeda era entendida por muitos como sendo um bem público, no contexto atual ela é cada vez menos vista como potenciadora para o bem comum. A moeda é objeto de consideração e de contestação que coloca - com uma variedade de projetos que podem ser radicalmente diferentes - a questão do modo de gestão e das modalidades de governança deste recurso particular. Vamos ver primeiro se a teoria econômica aborda a moeda quase exclusivamente do ponto de vista do mercado ou se do Estado, a moeda é, acima de tudo, uma instituição social. Ultrapassada a oposição mercado/Estado é possível perspetivar o caráter comum da moeda. A moeda pode, então, ser instituída como um bem comum e qual seria a moeda comum? O princípio polanyiano (Karl Polanyi) sobre a economia doméstica permite perspetivar a partilha de um recurso monetário, as regras estabelecidas dentro de uma comunidade possibilitam a introdução da moeda como uma forma de pagamento comum. Ilustramos essa proposição pelo estudo das práticas desenvolvidas em torno da moeda associativa local «La Gonette»: ses valores amènent à des modes de gestion et de gouvernance propres (“La Gonette»: os seus valores originam modos de gestão e governança próprios).

Introduction

A l'aune des crises récentes, qu'elles soient politiques ou financières, la monnaie fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats et de multiples contestations (Collectif, 2015). Une diversité de mouvements appelle d'un côté à la « libération » de la monnaie (des autorités politiques en particulier), de l'autre à sa « réappropriation » (notamment par l'Etat souverain). Cette opposition se cristallise clairement autour de l'euro par exemple: à l'ordolibéralisme d'une monnaie apatride et régie par des principes strictement financiers sont opposés des projets nationalistes où la monnaie servirait plus efficacement ses utilisateurs une fois revenue à l'intérieur des frontières des États. Cette opposition est le reflet des théories monétaires qui les sous-tendent. Nous reviendrons dans une première partie sur ce corpus théorique. On y identifie assez clairement deux ensembles, en miroir de l'opposition précédente. D'une part des approches qui voient dans l'Etat l'initiateur et le garant de la monnaie, d'autre part des approches qui voient dans le marché l'institution la plus à même d'en garantir l'efficacité. On retrouve donc là, en ce qui concerne la monnaie, la dichotomie marché/État qui fonde une grande partie de l'analyse économique. D'une manière générale, les relations entre les monnaies y sont vues comme des relations de concurrence. Mais d'autres approches nuancent cette opposition stricte. Des travaux interdisciplinaires en sciences sociales permettent de comprendre la monnaie en tant qu'institution sociale, qui n'est contingente ni au marché ni à l'Etat.

Nous souhaitons ici prolonger ces approches et voir dans quelle mesure le cadre développé par Ostrom (2010) permettrait de l'enrichir. En effet, de la même façon qu'on assiste dans la période récente à une « renaissance » (Bollier, 2014) ou à un « retour des communs » (Coriat, 2015) en ce qui concerne les ressources environnementales ou informationnelles, des expériences de gestion collective d'initiatives monétaires se sont développées. Nous souhaitons donc ici en envisager le caractère commun, et ainsi explorer la possibilité d'instituer la monnaie en tant que tel. Pour cela, nous nous intéresserons plus particulièrement

aux monnaies locales associatives, c'est-à-dire aux dispositifs monétaires appartenant à la troisième génération des dispositifs de monnaies complémentaires, qui se développent depuis les années 1980 (Blanc et Fare, 2013). Elles ont émergé à partir de 2010 en France et, au premier semestre 2016, on en comptait plus d'une trentaine en fonctionnement, ce qui faisait de la France l'un des pays les plus dynamiques en la matière sur la période. Ces dispositifs constituent des monnaies locales et associatives : elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises par des groupes de personnes réunies en association autour d'une visée d'utilité sociale à l'échelle locale ; elles sont aussi commerciales, car elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions (Blanc, 2015). Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011). A partir des principes qui fondent une institution commune, nous verrons de quelle façon il serait possible de conceptualiser un commun monétaire en analysant la manière dont ces expériences de l'économie sociale et solidaire illustrent ce potentiel. Pour cela, nous nous appuyerons sur l'étude de la Gonet, monnaie locale associative lancée en novembre 2015 sur le territoire de la métropole lyonnaise. A travers ce cas, nous analyserons comment la pratique du projet s'approche ou non du cadre théorique développé. A partir de l'observation de la construction empirique d'une gestion partagée de la monnaie, nous verrons si elle s'approche d'une gestion commune. Le cas des monnaies associatives permettra par ailleurs de dépasser la concurrence comme seul mode d'articulation entre les monnaies, en envisageant la complémentarité, voire la subsidiarité (Fare, 2011), de différents arrangements monétaires et les modes de régulation qui leur sont attachés, en incluant la dimension territoriale.

1. Sources de la souveraineté monétaire selon les approches théoriques

Différentes approches théoriques s'opposent quant aux origines et à la nature de la monnaie. Celle-ci est le plus souvent vue soit comme une marchandise, soit comme une création étatique: elle devrait par conséquent être régulée soit par le marché soit par l'Etat. Ces différentes approches emportent donc avec elles la question de la souveraineté monétaire. Mais la monnaie peut aussi être appréhendée comme une institution sociale. Nous revenons ici sur les grandes lignes de ces approches par une rapide revue de la littérature.

1.1. La monnaie au prisme du marché

L'approche standard de la monnaie en fait d'emblée une création du marché. Selon les origines historiques qui lui sont données, ce sont les agents qui, pour dépasser les contraintes du troc et notamment la contrainte de double coïncidence des besoins, qui inventent la monnaie, dans le but de faciliter les échanges et donc pour répondre à un besoin privé. La monnaie n'est qu'un bien qui permet de fluidifier les échanges, un voile posé sur ceux-ci. Exprimée par Smith, puis Say (la monnaie est un voile car les produits s'échangent contre des produits) et Jevons, cette vision pose la dichotomie entre le réel et le monétaire. Ainsi la monnaie n'est qu'une marchandise parmi d'autres ; elle est désirée par les individus seulement dans le but de réaliser des échanges.

Cette origine supposée privée de la monnaie est vue comme un argument en faveur d'un contrôle privé de celle-ci et comme le résultat d'un choix optimal de la part d'agents économiques rationnels. L'accent est mis sur le caractère autorégulateur du marché et de la concurrence, et leur neutralité face aux décisions politiques des États ou des banques centrales.

Trois approches peuvent être distinguées.

La première, celle du *free banking*, est développée par Selgin et White (1994). Ce système de la « banque libre » repose sur une mise en concurrence des banques sans contrôle, ni banque centrale et s'appuie sur une seule

règle: la définition d'une unité de compte commune. Les banques sont libres d'émettre des billets et des dépôts convertibles à un taux de un pour un en une monnaie externe telle que la monnaie métallique. Cette monnaie externe est le moyen de règlement ultime et les monnaies bancaires constituent des moyens de paiement. La monnaie externe, gardienne de la régulation du système, demeure hors concurrence, alors que les monnaies internes, elles sont en situation de concurrence. Dans cette approche, la Banque centrale doit être supprimée et l'ensemble du processus d'émission monétaire laissé aux banques concurrentes mais cela repose tout de même sur la définition d'une norme, une unité de compte commune, qui suppose une extériorité au marché, l'État. Cette unité de compte est définie par un rapport fixe à un étalon marchandise pour rendre possible les conversions entre les monnaies internes et la monnaie externe. Le politique ainsi évincé par la suppression de l'émission de la monnaie par l'État et des banques centrales revient par la fenêtre lorsqu'il s'agit de définir une unité de compte et son étalonnage. Un choix politique qui s'impose à l'ensemble des banques concurrentes d'un territoire donné pour assurer la cohésion du système.

La seconde approche formulée par Hayek (1978, 1979) repose ainsi sur un principe de concurrence radicale, non plus seulement entre des monnaies internes émises par des banques mais également sur la concurrence complète entre les systèmes monétaires afin de dénationaliser l'émission monétaire et de mettre le marché au cœur du processus. En ce sens, cette mise en concurrence repose à la fois sur les moyens de paiement mais également sur les unités de compte.

Tout émetteur privé ou public peut émettre sa propre unité de compte à partir de laquelle est libellée sa monnaie et des taux de change fluctuants permettent de déterminer la valeur de chaque monnaie. Chaque agent choisira la monnaie qui lui apportera la meilleure stabilité de son pouvoir d'achat. Les monnaies sont des marchandises soumises au mécanisme autorégulateur et spontané du marché par le biais des variations de leur

prix. La régulation monétaire purement marchande passe par la quantité de monnaie mise en circulation par la banque émettrice dans l'objectif de maintenir de façon constante le pouvoir d'achat. La légitimité des monnaies mises en concurrence dépend donc de cet objectif de stabilité afin de maintenir la confiance et d'attirer des emprunts. Pour Hayek (1978) ce mode de régulation quantitatif permet de réguler l'offre de crédit (via la création ou la destruction de monnaie) et annule toute distorsion des prix relatifs provenant de la politique monétaire. Cependant, Hayek refuse de voir en la monnaie un voile neutre posé sur des échanges réels comme la dichotomie monétaire / réel. Néanmoins, dans sa conception la monnaie est considérée comme un élément perturbateur par nature comme l'Etat qui empêche le marché d'assurer la coordination des actes économiques. L'objectif théorique que Hayek s'assigne dès lors est de tendre vers sa neutralisation en la confiant totalement au marché.

La troisième approche, la *New Monetary Economics* (Black, 1970; Fama, 1980; Hall, 1981) plaide pour des systèmes monétaire, bancaire et financier totalement dérégulés et des économies monétaires parfaitement concurrentielles. Si l'Etat conserve la responsabilité de l'unité de compte, il n'existe pas de monnaie externe (contrairement au *free banking*). Les moyens de paiement privés seraient convertibles dans le panier de biens que l'Etat a choisi pour définir l'unité de compte. Pour cette école, la monnaie existe du fait de restrictions légales qui empêche sa mise en concurrence avec d'autres actifs financiers. Par conséquent, il s'agirait d'abandonner ces restrictions légales pour favoriser une libre régulation de l'émission monétaire, et en particulier la suppression des banques centrales. L'aboutissement de cette théorie est une économie dans laquelle la monnaie telle qu'on l'entend habituellement est progressivement éliminée par des actifs peu ou pas risqués à taux d'intérêt; la monnaie ne devenant qu'un sous-produit de la finance. Une économie sans monnaie est le point d'aboutissement de l'humanité dans cette perspective évolutionniste. Les moyens de paiement sont donc

en concurrence pure et parfaite entre des banques privées émettrices exclusives de ces instruments de paiements et soumis au principe de rendement. Le paiement se réalise par le biais des banques. Les agents détiennent des parts de fonds communs de placement et effectuent leurs paiements par ce moyen. Il y a compensation interbancaire des dettes et créances, jusqu'au paiement ultime des soldes.

Au final, ces théories analysent la monnaie en la restreignant à sa dimension marchande en l'assimilant à une marchandise et par conséquent elle doit faire l'objet d'une concurrence et d'une régulation naturelle par le marché à l'instar de celle qui règne sur les marchés des autres marchandises. Mais ces approches ne permettent de penser ni l'origine de la monnaie, ni de l'appréhender au-delà de ses fonctions marchandes.

1.2. La monnaie au prisme de l'Etat

Si l'approche standard voit dans les forces du marché l'origine de la monnaie, d'autres approches justifient de la place et du rôle de l'Etat dans l'organisation du système monétaire en lui attribuant le rôle d'acteur principal.

Historiquement, la première approche théorique à mettre l'Etat au centre du système monétaire est celle du chartalisme. On retient notamment le nom de son fondateur, Georg Friedrich Knapp, avec son ouvrage *The State Theory of Money* (1924). Il s'inscrit en rupture d'avec le métalisme de l'époque. Pour lui, «la monnaie est une création du droit et peut subsister sans métaux monétaires, et la raison fondamentale en est que l'unité monétaire se définit non techniquement mais juridiquement» (cité par Desmedt et Piégay 2007). Selon l'approche chartaliste, la politique fiscale de l'Etat est ce qui fonde en premier lieu la monnaie: elle est adoptée et utilisée en tant que telle car c'est ce qui permet de régler ses dettes envers la puissance publique, ce qui permet de s'acquitter de l'impôt. La monnaie est en outre créée par l'Etat lorsqu'il règle ses dépenses, et détruite par ses prélèvements. La monnaie est bien ici de «cours légal»: la monnaie n'a pas de valeur intrinsèque mais c'est l'Etat qui décide de l'attribution de cette valeur.

Une approche qui, pour les classiques, a quelque chose de « métaphysique » (Lerner 1947), mais « si l'État est prêt à accepter la monnaie proposée en paiement de ses taxes et autres obligations le *tour est joué*. » (Ibid., nos italiques). Dans cette approche, seule la « State money » est reconnue comme monnaie et le seul émetteur possible est l'autorité monétaire officielle. Tout instrument de paiement non officiel circulant sur le territoire national n'est ainsi pas reconnu comme étant de la monnaie (Bell, 2001; Lerner, 1947; Wray, 1998, 2003).

Keynes, dans le *Traité sur la Monnaie* (1930), s'inscrit clairement en faveur de l'approche chartaliste: « l'âge du chartalisme ou de la monnaie étatique a été atteint lorsque l'État a revendiqué le droit de déclarer quelle chose devrait répondre au nom de monnaie à la monnaie de compte en vigueur – quand il a revendiqué le droit non seulement d'imposer le dictionnaire, mais aussi d'écrire le dictionnaire. Aujourd'hui toute monnaie civilisée est, au-delà de la possibilité de désaccord, chartaliste ».

Malgré cette approbation donnée par Keynes au chartalisme, ce courant s'est quelque peu essoufflé, avant qu'un autre ne remette au centre du débat économique le rôle de l'État dans la conduite du système monétaire. A la suite de la Grande Dépression, c'est l'objectif du Chicago Plan que de redonner le contrôle aux États sur l'émission de monnaie: « Le Chicago Plan fournit les grandes lignes pour une transition d'un système de monnaie basée sur la dette privée à un système de monnaie sans dette émise par le gouvernement » (Benes et Kumhof 2012). S'il a été formulé pour la première fois par le chimiste Frederick Soddy, c'est le nom d'Irving Fisher qui reste associé à cette idée, formulée à l'époque à l'administration Roosevelt. Elle consiste à ce que les banques de second rang soient soumises à une contrainte de « 100 % réserves » (Fisher, 1936), c'est-à-dire que l'ensemble des crédits qu'elles octroient soit couvert par une quantité au moins égale de monnaie centrale, dont la quantité est déterminée par un organe gouvernemental. L'évolution de la quantité de monnaie centrale devrait être telle qu'elle permette la stabilisation des prix. En dépit de l'intérêt de l'administration

Roosevelt pour ce projet, il ne fut pas adopté en tant que tel, à cause d'une forte résistance de la part de l'industrie bancaire, mais il joua un rôle majeur dans l'adoption du Banking Act en 1935. (Benes et Kumhof 2012)

Les monétaristes, s'inscrivaient aussi dans l'approche de l'École de Chicago, mais avec des préoccupations différentes que celles qui avaient motivé le Chicago Plan. Pour ceux-là, la masse monétaire doit également être contrôlée par l'État, mais ce contrôle doit être séparé de toute possibilité d'action discrétionnaire. Pour Friedman notamment, et sur la base de la théorie quantitative de la monnaie, la masse monétaire devrait croître à un taux constant, indépendamment de toute politique volontariste, et notamment contracyclique (Friedman 1959). Cette règle devant permettre d'éviter les perturbations économiques et garantir un niveau des prix constant sur le long terme, en plus d'éviter l'incertitude des investisseurs vis-à-vis des effets de politiques monétaires discrétionnaires, et d'éviter le comportement procyclique de la masse monétaire (Cagan 2008).

On comprend ces motivations compte tenu de la place qui est donnée aux gouvernements dans la réflexion des monétaristes. Pour eux, en matière de monnaie et de banque, «se tourner vers le gouvernement comme alternative [au strict laissez-faire] était un remède qui était pire que la maladie» (Friedman et Schwartz 1987). En effet, «Les défaillances de gouvernement pourraient être pires que les défaillances de marché» (*Ibid.*). Dans ce cadre, si la monnaie doit être contrôlée par l'État, elle doit pour autant être protégée de toute possibilité de manipulation par celui-ci, qui est plutôt vu comme source d'instabilité et d'inefficacité : les gouvernements produiraient d'importantes fluctuations et de l'inflation en abusant nécessairement des leviers de la politique monétaire. Ce contrôle public de la monnaie est donc, chez les monétaristes, plus technique qu'étatique.

Finalement, l'approche chartaliste a connu un renouveau récent avec la « Théorie moderne de la monnaie ». Plus connue sous son acronyme anglais de MMT («*Modern money theory*»), cette approche néochartaliste place au centre de l'analyse le caractère souverain des systèmes

monétaires: «Un système monétaire souverain est celui dans lequel le gouvernement émet sa propre monnaie libellée dans sa monnaie de compte. En règle générale, il dénomme ses taxes et autres obligations dans la même monnaie, et ses tribunaux font respecter les contrats dans la monnaie officielle de compte» (Wray 2015). Les théoriciens de cette approche prônent donc la remobilisation par les Etats des possibilités de politiques monétaires autonomes, notamment pour leur financement qui ne devrait alors plus passer par le marché.

Ainsi en est-il des deux approches dominantes de la monnaie: l'une fait du marché le meilleur vecteur de son efficacité, l'autre voit dans l'Etat le meilleur garant de sa stabilité. Dans tous les cas, les relations entre différentes monnaies sont vues comme des relations de concurrence. Deux monnaies ne peuvent qu'être rivales. Dans l'approche de la monnaie par l'Etat, et à l'intérieur des frontières nationales, toute autre monnaie que celle de cours légale, définie et imposée par l'Etat n'est pas reconnue en tant que monnaie et peut être jugée comme illégale et comme devant disparaître. La coercition étatique impose l'unicité monétaire. Au niveau supraétatique, chaque monnaie nationale est en concurrence pour devenir monnaie de règlement international. Dans l'approche de la monnaie par le marché, la concurrence est au cœur du processus d'émergence de celle-ci: c'est bien la concurrence qui sélectionne la ou (les) «meilleure(s)» monnaies et qui fait que d'autres monnaies, nécessairement sous-optimales comparées à celle qui a été élue par le marché ne sont pas adoptées. A l'inverse, si une monnaie concurrente s'avère plus efficiente que la monnaie en circulation, alors elle est vouée à la supplanter.

1.3. La monnaie comme institution sociale

Si selon les approches précédentes, toute forme de politique est effacée ou au contraire placée en position d'hégémon, la circulation monétaire n'est pour autant pas contingente aux sociétés Etatiques, pas plus qu'elle ne relève de pures dynamiques de marché. C'est ce que soulignent de nombreux travaux interdisciplinaires sur la monnaie incluant notamment les apports de l'histoire ou de l'anthropologie.

La monnaie apparaît alors comme antérieure au marché comme à l'Etat. En effet, la monnaie est d'abord une institution sociale au fondement de toute société. Bien que le troc soit souvent supposé comme première phase d'organisation des échanges, il apparaît à l'étude comme inexistant au sein des sociétés anciennes ou primitives. Polanyi (2008), en déconstruisant la « fable du troc » (Servet, 2012), souligne la présence de pratiques monétaires bien avant l'utilisation de la monnaie en tant que moyen d'échange: elle « remonte à fort loin dans l'histoire de l'humanité et on en retrouve la trace dans la plupart des sociétés » (Théret, 2008, p. 814). Il n'existerait donc pas de société sans monnaie dans la mesure où la monnaie est constitutive de la dette et que les liens de dette – entre les individus eux-mêmes et entre les individus et la totalité sociale – sont les fondations de toute société. Etudier la monnaie nécessite donc de dépasser un cadre réducteur qui en ferait un simple instrument économique des échanges marchands.

La monnaie peut être appréhendée en tant que « fait social total » au sens de Mauss (1995 [1923-1924]) car elle touche à l'ensemble des sphères sociale, politique, culturelle, religieuse, symbolique et économique. L'approche la plus aboutit, à notre sens, de la démonstration de la nature de la monnaie en tant que fait social total est développée par Théret (dir., 2007 et 2008), à la suite des travaux d'Aglietta et Orléan (dir., 1998). L'intérêt de l'approche de Théret (2007) est de compléter la « déconstruction » de la vision instrumentale de la monnaie en rompant fondamentalement avec l'approche en termes de fonctions monétaires par la combinaison de l'appréhension de la monnaie comme rapport social et comme fait social total. Cela tend à renforcer les approches institutionnalistes en leur apportant une véritable cohérence.

En effet, Théret (2007) distingue « les trois états de la monnaie » à partir non de ses fonctions mais de l'appréhension de la monnaie comme un « *lien social universel de nature économique, politique et symbolique* » (Théret, 2007, p. 38) ce qui permet de faire émerger la nature de la monnaie et son fonctionnement spécifique en tant que fait social total. Le premier état, la « *monnaie incorporée* »

souligne qu'elle « *est présente dans la personne même de ses utilisateurs, qu'elle fait partie de leurs habits, qu'elle est inscrite dans leur système de dispositions incorporées, la confiance se jouant en chaque individu* » (*ibid.*, p. 43). Dans cet état, la monnaie apparaît comme un étalon de valeur et confiance. En ce sens la monnaie représente un langage, un « *système symbolique* » permettant aux individus d'une même société de communiquer et d'échanger dans une relation de confiance. La monnaie représente un signe par lequel « *des symboles et des significations partagées sont échangés* » et apparaît ainsi comme un « *opérateur de l'appartenance sociale* » (Théret, 2007, p.43). Confiance éthique et confiance méthodique sont au cœur de la monnaie incorporée et se renforcent mutuellement. La première renvoyant au système de compte, signe de l'appartenance à une communauté et à un ensemble de valeurs et de représentations au cœur de l'appartenance sociale et la deuxième aux moyens de paiement, signe de l'usage routinier de la monnaie dans les échanges. Partant de ces deux formes de confiance, l'appréhension de la monnaie comme système symbolique conduit à ne la percevoir que comme une relation horizontale. Or, comme l'a souligné précédemment l'ouvrage d'Aglietta et Orléan (dir., 1998), la monnaie en tant qu'objet d'appropriation, de contrôle et donc de pouvoir, doit être considérée comme légitime. Intervient ici la confiance hiérarchique relevant d'un tiers et qui établit les règles monétaires et ainsi régule et protège afin de garantir la cohésion sociale. La monnaie met simultanément en relation des « *individus entre eux et avec des entités collectives représentant la souveraineté du groupement d'appartenance* » (Théret, 2007, p.38). La monnaie ne peut donc être découplée de ses dimensions horizontale et verticale. Confiance et monnaie sont donc intimement liées ; l'acceptation généralisée de la monnaie repose sur la confiance.

Le deuxième état, la « *monnaie objectivée* », repose sur les instruments monétaires qui servent de moyen de paiement. En effet, si la confiance constitue pour Théret (2007) une « *précondition* » à l'usage de la monnaie, elle nécessite aussi des moyens de paiement qui se caractérisent par trois

dimensions : deux faces, dont une représente sa valeur et l'autre le symbole de l'autorité émettrice, et une tranche qui représente le monnayage.

Le troisième état, la « monnaie institutionnalisée », capte les règles unifiant un espace monétaire et dans lequel la monnaie représente « la forme politique d'une communauté de paiement qui n'est autre que le tout social représenté sous forme monétaire » (Théret, 2007, p. 48). Pour former une communauté de paiement, les membres doivent 1) reconnaître un système de compte permettant de quantifier dettes et créances et qui symbolise l'expression de la totalité et 2) où circule un ensemble de moyens de paiement liant les membres de la communauté et confortant l'appartenance sociale; 3) et instituer des règles de compte et de paiement qui permettent la constitution de la communauté, sa pérennité et sa reproduction.

Par conséquent, cette approche souligne la nécessité de changer notre vision de la monnaie en sortant d'une approche économiciste et d'abandonner une approche technocratique de la monnaie pour penser non seulement les possibilités de décentralisation du pouvoir monétaire mais également réintroduire de la démocratie dans les choix monétaires et par conséquent d'envisager le rôle de la société civile. Cette approche ouvre des perspectives pour penser la monnaie comme commun en partant de la double dimension verticale et horizontale de la monnaie.

Une socioéconomie de la monnaie révèle en outre que celle-ci peut être différenciée¹ de plusieurs façons, et notamment revêtir différentes qualités. En premier lieu, « l'argent prend la couleur des personnes, organisations ou institutions dont il émane » (Blanc, 2009). En fonction de l'autorité émettrice, ou bien de l'organisation ou de la personne desquelles la monnaie est reçue, elle sera chargée d'un sens différent. Mais il peut aussi lui être associé des valeurs morales particulières, et elle peut être confinée à une sphère sociale spécifique et donc insérée dans un univers symbolique distinct. L'étude des pratiques monétaires invite donc à « opérer une dissociation épistémologique, sinon ontologique entre souveraineté politique et souveraineté monétaire » (*Ibid.*). La monnaie circule entre des univers symboliques multiples, chacun ayant sa propre souveraineté et

son propre système de normes.

Ce qui est valable pour une même monnaie l'est évidemment d'autant plus lorsqu'on considère la pluralité des moyens d'échange (deux outils monétaires libellés en la même unité de compte pouvant circuler dans deux sphères d'échange distinctes). Cette pluralité, conjuguée avec cette différenciation, remet finalement en cause le postulat économiciste de la fongibilité généralisée des avoirs monétaires : « les qualités des avoirs rendent la fongibilité improbable, voire impossible ; ceci a pour conséquence de réduire leur substituabilité, et donc la capacité de concurrence qui est au cœur des raisonnements économistes » (Blanc, 2009). Alors que, comme on l'a vu plus haut, les approches standards voient les relations entre les monnaies comme des relations de concurrence, des souverainetés imbriquées permettent d'envisager d'autres modes d'articulation, notamment des modes de complémentarité. Cela permet également de dépasser la dualité marché/État en intégrant d'autres principes économiques en vue d'une vision plurielle de l'économie.

2. La monnaie comme commun?

2.1. Un champ de recherche en construction

La question première est bien sûr celle de la définition du commun et plus particulièrement du commun monétaire. Si l'on suit Ostrom (2010, p. 90), huit principes sont au cœur des communs : 1) Des limites clairement définies ; 2) La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales : les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie ; 3) Des dispositifs de choix collectif ; 4) La surveillance ; 5) Des sanctions graduelles ; 6) Une reconnaissance minimale des droits d'organisation ; 7) Une reconnaissance minimale des droits d'organisation ; 8) Des entreprises imbriquées.

Cependant, ces principes étant premièrement associés aux ressources naturelles, le commun monétaire présenterait a priori des spécificités, de par la nature particulière de cette ressource. Pour ce qui est des ressources naturelles, il s'agit dans le cas d'une ressource non renouvelable de maximiser l'usage au cours du temps du stock disponible,

ou dans le cas d'une ressource renouvelable de s'assurer que le prélèvement ne dépasse pas la capacité de renouvellement de la ressource. La problématique posée est donc celle de la gestion d'une quantité. Dans le cas de la monnaie, il n'existe pas de telle problématique quantitative. La monnaie est abstraite et immatérielle: c'est d'abord et avant tout de la gestion de l'institution dont il s'agit, bien plus que de celle de sa manifestation objectivée dans les moyens de paiement.

Mais toujours en suivant Ostrom, il n'existerait pas de de commun par nature, en fonction du type de ressource ou de ses caractères, mais ce sont les pratiques sociales qui se nouent autour de celle-ci (auto-organisation, transparence des règles, régulation collective, participation des acteurs, pas d'appropriation individuelle du surplus, coopération des membres, processus décisionnel participatif et collectif, etc.) qui doivent être analysées et qui permettent d'instituer la ressource (ici la monnaie) en tant que commun. Ce sont *in fine* les qualités octroyées à une ressource par la mobilisation d'un principe politique (ou de «l'agir politique») qui font émerger des communs (Dardot et Laval, 2015). C'est donc par la construction sociale de la monnaie comme un commun que la monnaie le devient.

Quelques auteurs ont déjà entamé cette réflexion sur ce que seraient des communs – non pas forcément monétaires dans un premier temps – mais des communs financiers, notamment à partir du cas du microcrédit et des modalités de sa gestion. Camille Meyer (2012) a étudié le cas des banques communautaires de développement brésiliennes, et notamment de la Banque Palmas à Fortaleza, à l'aune du cadre d'Ostrom (2010). Cette banque², qui n'en a que le nom (elle n'a pas de licence bancaire), mais qui est le fruit de l'organisation en grand partie informelle des habitants de cette zone pauvre, s'inscrit dans une démarche de finance solidaire et propose une gamme de microcrédits articulés autour d'une monnaie sociale, le Palmas.

L'étude de ce dispositif révèle ainsi un certain nombre de caractéristiques qui suivent les principes de conception des communs tels qu'identifiés par Ostrom (1990). La ressource est limitée au capital financier mobilisé par la

banque, et son accès est ouvert à tout habitant du quartier. Les règles d'accès à la ressource sont adaptées aux conditions locales : le microcrédit est rendu accessible aux populations pauvres, sans besoin de contrepartie ou sur la base de leur seul capital social; les agents de crédit employés par la banque exercent une surveillance sur la ressource, et mettent en œuvre des sanctions graduelles lorsqu'une volonté de non remboursement se manifeste de la part d'un emprunteur. Quand bien même ces mécanismes existent, les conditions de remboursement peuvent être renégociées au cas par cas. Enfin, le forum économique local, réunissant les citoyens, les représentants des institutions locales et ceux de la banque, permettent de réunir l'ensemble des parties prenantes autour des décisions relatives aux orientations de la banque. Malgré une difficile reconnaissance de la banque Palmas par les autorités nationales³, «Le microcrédit productif et la monnaie sociale sont donc administrés selon les principes de ressources communes, c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme des biens communs sociaux par la Banque Palmas» (Meyer 2012, p. 93).

C'est bien du renouvellement de la ressource *financière* dont il est dans ce cas question : elle est «renouvelable uniquement dans la mesure où les prêts accordés sont remboursés, et les coûts de gestion garantis par les taux d'intérêt; autrement dit, la ressource est renouvelée dès lors que le capital retourne dans les caisses de la banque. Quant à la monnaie sociale, son renouvellement est tributaire de son utilisation et de la soutenabilité de son système de gestion» (*ibid.*, p. 15). Les ressources de la banque sont en effet majoritairement constituées de celles qu'elle arrive à mobiliser auprès des banques nationales, et l'émission de la monnaie sociale est tributaire de la constitution et de l'entretien d'un fonds de réserve. Mais c'est bien les pratiques mises en œuvre dans la gestion de ces ressources qui en font un commun : «ce capital dont dispose la BP n'est pas une ressource purement commune dans la mesure où elle découle de contrats avec des entreprises extérieures. C'est donc son utilisation par la BP qui en fait une ressource commune» (*ibid.*, p. 23). Hudon et Meyer (2016) concluent que la monnaie et le crédit, qui peuvent

avoir les caractéristiques de biens privés, sont transformés par leur mobilisation par les banques communautaires de développement, grâce à l'espace public local de délibération qu'elles instituent, en en faisant des biens hybrides partageant des caractéristiques propres aux biens communs. Si la monnaie est un commun, l'une des spécificités du commun monétaire est bien que « Les appropriateurs sont mêmes incités à prélever la ressource commune pour l'utiliser » (Meyer 2012, p. 59), à la différence des communs environnementaux en particulier.

Jean-Michel Servet (2015a; 2015b), dans une réflexion plus générale sur le microcrédit comme commun, note également que « La condition première du renouvellement des prêts est leur remboursement », et que « les charges financières acquittées, à travers les intérêts et commissions, dégagent un accroissement de la ressource ». C'est donc d'une intermédiation financière en commun dont traitent ces auteurs. Les dynamiques monétaires étant bien plus larges que cette seule intermédiation si on ne s'en tient pas à une logique d'épargne préalable, la question est alors de savoir ce que ce serait un véritable commun monétaire cette fois.

Servet et Swaton (2015) avancent dans cette direction en initiant une réflexion sur les monnaies complémentaires locales. Les auteurs commencent par souligner (poursuivant Servet 2013) que « la réciprocité ne se confond pas avec le don » et qu'en cela la dette ne doit pas occulter le partage, et donc la mise en commun. Alors au sein des communautés, les monnaies « s'inscrivent comme institution de l'interdépendance. Chaque acte auquel la monnaie participe ne fait sens que par rapport à l'ensemble des liens qu'elle tisse, retisse et dénoue ». Les monnaies complémentaires apparaissent alors comme des vecteurs de réciprocité volontairement recherchée par les membres de ces dispositifs. Dans cette perspective, les pratiques de partage de biens communs sont insérées dans le principe d'intégration polanyien de la réciprocité (élargi au-delà du don contre-don), ce qui nous semble discutable.

2.2. Proposition d'un cadre théorique : le partage domestique

Dans le cadre des communs monétaires, une piste nous semble prometteuse : celle du « partage domestique » réhabilité et construit par Hillenkamp (2013) à partir du principe de *householding* développé par Polanyi (1983 [1944]). Ce principe (en articulation avec le principe du marché, de la redistribution et de la réciprocité) renvoie, en suivant la piste tracée par Hillenkamp, à des interdépendances à l'intérieur d'un groupe domestique non nécessairement autarcique mais réuni par une identité commune. Cela permettrait de conserver la vision de Polanyi d'un principe d'intégration fondé sur la symétrie et le don contre-don (la réciprocité) tout en élargissant le partage domestique à des formes démocratiques. Ce principe d'intégration apparaît dans « *Aristote découvre l'économie* » (2008 [1957]) mais il n'y précise pas les caractéristiques institutionnelles à l'exception de la notion de partage : « si la logique de partage caractérise donc le principe polanyien de *householding*, l'autarcie ne semble pas en revanche indispensable à l'institution du groupe dans lequel il opère. Un groupe peut reposer sur des règles de production et de partage des richesses pour l'usage de ses membres, tout en participant par ailleurs à des échanges, y compris marchands : la logique de partage peut dominer tant que les ressources issues des échanges avec l'extérieur sont soumises au principe de satisfaction des besoins des membres du groupe » (Hillenkamp, 2013, p. 223). Restitué dans son contexte historique et dans la tradition aristotélicienne (opposant économie et chrématistique), il semble possible d'élargir ce principe d'intégration, dans une perspective contemporaine et comme Polanyi le proposait, à un groupe partageant une identité commune et à partir duquel le partage des ressources est opéré.

Cette question de l'identité commune est fortement pointée par les monnaies locales associatives dans la mesure où elles activent, à travers la confiance éthique et l'univers symbolique qu'elles créent, un ensemble de valeurs propres à la communauté monétaire. La communauté monétaire ne préexiste pas à la monnaie. Au contraire, elle

est construite par la monnaie. Par conséquent, les valeurs et les règles d'usages adoptées par le groupe, représentent *in fine* ce qui fait commun dans la monnaie. Ici le domestique renvoie à la communauté de paiement construite par et autour de l'usage de la monnaie.

De plus, la partage domestique «définit un principe d'intégration spécifique, qui n'est pas réductible à la réciprocité, qui se fonde sur diverses logiques d'action entre pairs, pas plus qu'à la redistribution, qui relève de l'obligation dans un système centralisé, ou au marché.(...) Cette caractérisation du principe ne présume pas, par ailleurs, du type d'interdépendance entre les membres du groupe (...). Si elles remplissent une fonction de protection, les interdépendances propres au principe de partage domestique ne peuvent donc être assimilées à des solidarités démocratiques» (Hillenkamp, 2013, p. 224).

Cette absence d'assimilation ne signifie cependant pas que des solidarités démocratiques ne peuvent pas se retrouver dans la cadre du partage domestique mais seulement qu'il ne s'agit pas d'une caractéristique commune à ce principe. En effet, le partage peut-être hiérarchisé, généré, etc. et nous partons de l'hypothèse que ce principe peut inclure des formes spécifiques à portée démocratique «communautaire» comme le partage des communs.

L'étude des pratiques pourrait faire évoluer les principes d'intégration polanyien pour prendre en compte les transformations contemporaines et faire du concept de partage domestique «un concept plus général que celui introduit par Polanyi à partir du cas des sociétés agraires autarciques» (Hillenkamp, 2013, p.236). En ce sens, il s'agit d'analyser et de caractériser les institutions sur lesquelles repose et se réalise le principe de partage domestique et qui orientent les comportements individuels et confèrent «unité et stabilité» au procès économique. Appliqué au commun monétaire, nous analyserons les règles du groupe de la communauté monétaire, permettant le partage de la ressource (la monnaie).

3. La monnaie comme commun: étude de cas

La Gonette est la monnaie locale citoyenne de la métropole lyonnaise. Elle a été lancée en novembre 2015, après plusieurs années de réflexion et de construction. Elle comptait, début mai 2016, 1800 adhérents utilisateurs et 120 professionnels l'acceptant. La Gonette, comme toutes les monnaies locales associatives, repose sur une équivalence fixe à la monnaie nationale (1 pour 1), des formes de convertibilité entre monnaie nationale et monnaie locale sont établies et toutes deux sont utilisables conjointement. L'émission de monnaie locale est couverte par une réserve équivalente en monnaie nationale, gérée par un partenaire bancaire. La sortie par conversion des Gonettes en monnaie nationale n'est acceptée que pour les seuls professionnels. Pour utiliser des Gonettes, il faut adhérer à l'association émettrice de la monnaie, ensuite échanger des euros contre la monnaie locale auprès de comptoirs de change (local de l'association, une agence de la banque partenaire ou chez certains prestataires du réseau). Les euros ainsi reçus par l'association sont placés au Crédit Coopératif. Une fois ses Gonettes obtenues, le particulier lyonnais peut les utiliser auprès des prestataires du réseau agréés par l'association. Les prestataires peuvent ensuite les utiliser auprès de leurs fournisseurs ou auprès de prestataires de services aux entreprises, ou encore verser une fraction du salaire de leurs employés en Gonettes.

Nous analyserons, dans un premier temps, le socle de valeurs sur lequel repose la mise en place de la Gonette, dans la mesure où celui-ci est au fondement de l'identité commune du collectif réuni autour de cette monnaie. Ces valeurs se concrétisent ensuite dans les règles (de gouvernance, organisationnelles, etc.) adoptées et mises en place par le groupe, que nous étudierons dans un second temps. D'un point de vue méthodologique, outre l'étude des documents propres à la Gonette (statuts, documents internes, livrets à destination des bénévoles ou des utilisateurs, ...), nous avons adopté une démarche d'observation participante dans les réunions des différents pôles qui composent la structure de l'association, sur une durée de deux mois. Ces observations ont également été complétées par des entretiens avec des personnes ressources de l'association.

3.1. La construction de l'identité commune

Toute monnaie renvoie à un projet éthique, au sens où toute monnaie porte un ensemble de valeurs que son institution cherche à réaliser et diffuser. Des valeurs spécifiques constituent la raison d'être des projets monétaires locaux. Ce point essentiel peut être compris d'un point de vue théorique à partir du cadre développé par Aglietta, Andreau, Anspach et alii (1998) pour rendre compte des formes de la confiance dans la monnaie dans une perspective transdisciplinaire. Ils identifient trois formes de cette confiance : méthodique, hiérarchique et éthique. Tandis que la forme méthodique renvoie à l'observation de l'efficacité de la monnaie dans les usages quotidiens et que la dimension hiérarchique exprime une crédibilité de l'organisation qui émet, gère et contrôle la circulation monétaire, la dimension éthique de la confiance renvoie à l'adhésion collective aux valeurs ultimes qui donnent sens à la société : ici se trouve activé le projet éthique sous-jacent de la monnaie. Parce que la monnaie médiatise l'appartenance au collectif et à une communauté de valeurs, elle apparaît comme « la forme politique d'une communauté de paiement qui n'est autre que le tout social représenté sous forme monétaire » (Théret, 2007). Une des étapes clés dans la construction de l'identité commune d'un groupe monétaire local / citoyen repose donc sur le processus d'élaboration de la charte de l'association gestionnaire de la monnaie, charte qui institue le cadre des valeurs partagées par les fondateurs de celle-ci.

La charte de la Gonette, reproduite ci-dessous, affirme ainsi les valeurs partagées par tous les membres de l'association : leur adhésion valant tant pour l'une que pour l'autre.

Encadré 1 Charte des valeurs de la Monnaie Locale Citoyenne – La Gonette

Notre vision	Nous voyons l'argent comme un outil au service de l'Humain au sein d'une économie réelle, libérée des marchés financiers.
	Nous considérons que la monnaie doit contribuer à l'harmonie entre l'Humain et la Nature.
	Nous croyons à l'émergence de l'abondance à travers les échanges, vraie source de richesses.
	Nous souhaitons vivre une expérience collective portée par la Monnaie Locale Citoyenne –La Gonette–qui donnera un sens réel à l'économie.
Nos principes	Local : Nous nous inscrivons dans un réseau vivant porteur d'une démarche citoyenne, dans le but de relocaliser des échanges économiques sur la région lyonnaise.
	Social : Nous coopérerons dans un esprit de solidarité et d'équité pour tisser un lien social juste et chaleureux.
	Humain : Nous sommes, ensemble, des acteurs de l'émergence de richesses humaines, dans un esprit de bienveillance
	Ecologique : Nous agissons avec la volonté de respecter la Terre et le monde Vivant.
Notre engagement	Nous adhérons à cette charte de valeurs et nous nous engageons à vivre et à faire vivre cette expérience.

La charte a été la pierre fondatrice de la constitution de la communauté monétaire, adoptée avant même que le nom de la monnaie ne soit choisi. Elle est le cadre premier dans lequel l'ensemble des actions de l'association est mené: la charte est en quelque sorte la loi fondamentale du collectif qui l'adopte, et qui préside à la mise en place des modalités de fonctionnement permettant la réalisation des valeurs qu'elle reconnaît. Ainsi, « ces collectifs semblent mimer le geste Constituant, en se dotant d'un espace de délibération sur les règles fondamentales » (Cuillerai, 2015).

Ce projet éthique s'incarne notamment dans les processus de définition des critères d'agrément des prestataires et des modalités de sélection de ces derniers (Blanc et Fare, 2016). En effet, la réalisation de ce projet passe par l'intégration conditionnelle de prestataires professionnels et de particuliers, tous mis en lien par l'utilisation de la monnaie. Le travail d'élaboration de la charte d'agrément, qui définit ces critères, représente alors un moment essentiel de cette déclinaison concrète de l'orientation politique de la monnaie. A la Gonette, la procédure d'agrément repose sur la vérification de la cohérence entre les pratiques du prestataire et les valeurs exprimées dans la charte. Deux étapes constituent cette procédure: dans un premier temps, une rencontre entre un des membres de la Gonette et le prestataire désirant adhérer à l'association a lieu afin de réaliser un bilan sur les pratiques et valeurs du prestataire. Dans un second temps, le prestataire participe à un comité d'agrément où son dossier (incluant une feuille de route qui fixe les engagements pris en vue d'avancer vers une plus grande réalisation des valeurs) est validé par des membres de la Gonette. Cette deuxième étape constitue un temps formel d'échanges, fortement codifié (état des lieux du comité, feuille de route présentée par le prestataire et tour de table pour la prise de décision au consentement, puis «célébration»), mais où se cristallise l'adhésion au collectif et au projet éthique.

Chaque professionnel est agréé pour une durée d'un an: au bout de cette période, l'agrément doit être renouvelé. Le renouvellement intervient bien sûr si le professionnel en fait la demande, mais aussi et surtout s'il est validé par le comité d'agrément. Cette validation doit reposer sur la reconnaissance de progrès réalisés par ce prestataire dans le sens de la réalisation de la feuille de route qui avait été fixée. Cette disposition n'a pour l'heure pas été mise en œuvre puisque les premiers prestataires agréés l'ont été en octobre 2015, soit il y a encore un peu moins d'un an. Mais elle concrétise bien cette démarche d'engagement de la part de chacune des parties prenantes, engagement qui doit être renouvelé et entretenu.

3.2. L'adoption de règles de fonctionnement en commun

Les valeurs définies par la charte se concrétisent ensuite dans les règles de fonctionnement développées par l'organisation. Ces modalités de fonctionnement sont donc le reflet concret des valeurs fondant l'identité commune, elles doivent en permettre et en favoriser la réalisation, en même temps qu'elles renforcent également la construction de cette identité commune.

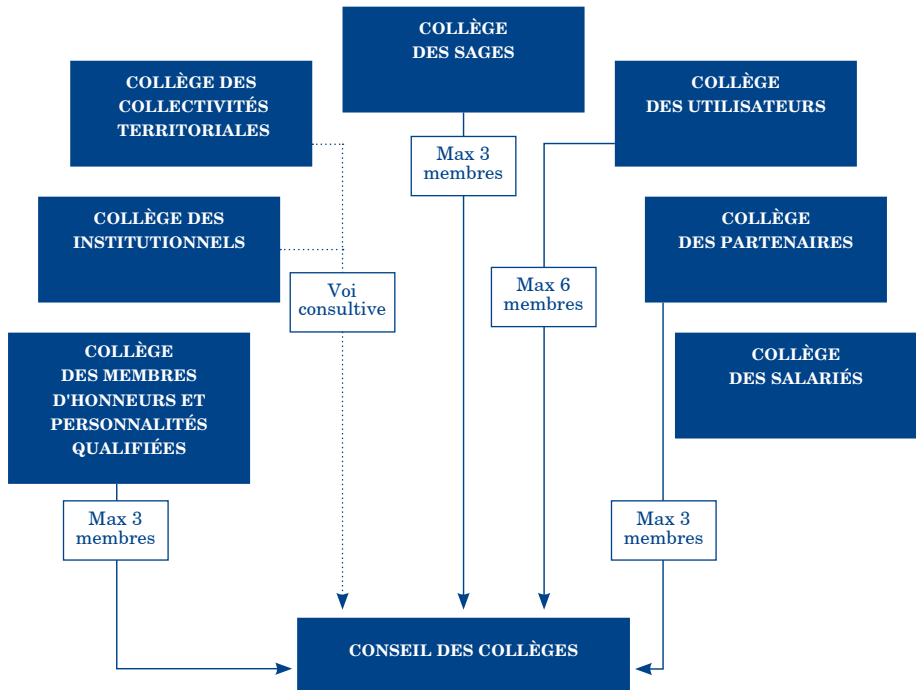
La Gonette a un statut juridique associatif de loi 1901, et ses statuts posent comme l'un de ses objectifs d'« animer démocratiquement le réseau et la circulation de La Gonette tout en recherchant et expérimentant de nouvelles formes de gouvernance ». C'est à cette gouvernance et à ses modalités que nous nous sommes intéressés.

La gouvernance de la Gonette est organisée autour de sept collèges. Le collège des utilisateurs réunit les citoyens qui ont choisi d'adhérer à l'association dans le but d'utiliser la monnaie locale. Le collège des partenaires rassemble les professionnels qui ont souhaité rejoindre le réseau de la Gonette et ont été agréés. Le collège des sages comprend d'abord les fondateurs et fondatrices de l'association, élargi à tout membre de la Gonette ayant contribué à son développement, désigné par cooptation. Ce collège doit être le garant des valeurs de la Gonette, telles que définies par sa charte. Le collège des membres d'honneur et personnalités qualifiées comprend notamment un représentant du mouvement SOL, mouvement national de monnaies sociales, dont la Gonette est membre. Tous ces conseils élisent des représentants, qui forment le conseil des collèges. Trois autres collèges sont représentés, mais sans droit de vote au conseil des collèges : celui des collectivités territoriales qui accueille les élus du territoire de circulation de la Gonette qui souhaitent avoir voix aux discussions, le collège des institutionnels où siègent les financeurs et les partenaires bancaires, et le collège des salariés de l'association. Cette absence de droit de vote vise à marquer le caractère « citoyen » de la monnaie, et garantir – voire revendiquer – sont indépendance. Mais une objection formulée par un membre du collège des collectivités serait traitée comme les autres :

«Si l'objection est fondée, sincère et objective, il n'y a pas de raison qu'on n'arrive pas à un compromis» [E]⁴. Cette structure de la gouvernance est schématisée par la figure suivante.

Figure 1
Schéma d'organisation de la gouvernance
de la Gonette

Source : La Gonette



L'objectif de cette organisation est d'assurer une gouvernance collégiale de la structure et une gestion inclusive de la monnaie : le conseil des collèges décide en effet des grandes orientations relatives au projet monétaire local. Il se réunit au moins deux fois par an. Ce type de structuration s'apparente à celle des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) du fait du multisociétariat par l'intégration des différentes parties prenantes.

Le «faire commun» (Bollier, 2014) joue ici un rôle fondamental: s'ouvrent à travers ces modalités organisationnelles, des espaces politiques de revendication et de défense de ressource jugées comme devant relever des communs, en développant une action collective dans le cadre d'une communauté territoriale auto-organisée et autogouvernée régie par des arrangements institutionnels qui lui sont propres (Nyssens et Petrella, 2015). Sont ainsi favorisées et valorisées les interdépendances entre les acteurs du territoire dans un cadre démocratique via leur coopération. Ce qui importe ici, ce sont les pratiques et valeurs sociales développées pour gérer la monnaie de façon partagée afin de favoriser l'émancipation sociale et politique. Cela met en exergue la possibilité de reconnaître «des modes de régulation démocratique et citoyen des activités économiques» (Fraisie, 2003). Ce sont les membres qui vont produire des règles adaptées au contexte local et aux besoins de l'organisation dans une volonté d'agir sur leur territoire autour d'un projet d'utilité sociale. Ces choix, de plus, sont guidés par un projet politique qui débouche sur la volonté d'instaurer un nouveau rapport de souveraineté monétaire (au-delà de la souveraineté étatique) par la recherche d'une monnaie répondant, de façon plus satisfaisante, aux aspirations et besoins humains, des organisations et/ou des territoires. La création de ces espaces publics, de débats et de co-construction des choix s'inscrit dans le cadre de la «solidarité démocratique» (Laville, 2005) et illustre les interdépendances propres à la communauté monétaire ainsi créée.

C'est dans cette perspective que l'association développe et met en œuvre des méthodes dont la mobilisation a pour but de mener à l'émergence et à l'entretien d'une «intelligence collective» à même de servir une réalisation plus efficace du projet (ces méthodes incluant notamment sociocratie, communication non violente, rêve du dragon⁵, mais aussi rencontres festives, etc.), et formalisées dans les statuts notamment pour les prises de décisions et la gestion des conflits. Il ne s'agit pas d'appliquer une méthode spécifique (comme la sociocratie par exemple) mais de développer «en conscience, une méthode qui réponde à nos besoins»[E] et de se donner les moyens «d'écouter tout le

monde, tous les avis et de ne laisser personne sur le côté parce qu'il a une vision différente des choses, et d'essayer de trouver un compromis pour que chacun se retrouve dans les valeurs de la Gonette et dans ce qui est fait» [E].

Il s'agit bien de co-construire des outils pour qu'ils soient acceptés et appropriés : « ce sont les utilisateurs de la monnaie qui la créent et qui en fixent les règles. C'est nous qui décidons et c'est nous qui contrôlons les règles du jeu, qui ne sont pas imposées par une entité extérieure » [E].

Concernant les modalités de prises de décision, celles-ci se réalisent sur la base du consensus (tout le monde est en accord) ou, par défaut, du consentement (personne n'est en désaccord) : « Le consensus ou le consentement est trouvé quand plus aucune des parties prenantes n'a d'objection argumentée à la résolution. Une objection n'est pas une préférence mais un désaccord d'un membre du groupe qui, si une décision était prise en faveur de la proposition, lui paraîtrait mettre en péril la réalisation des objectifs du groupe. Un blocage est un désaccord profond d'un membre du groupe qui, si une décision était prise en faveur de la proposition, pourrait le conduire à quitter le groupe. La responsabilité de celle ou celui qui émet une objection ou un blocage est de contribuer à proposer une alternative. En cas d'objection(s) ou de blocage(s) non levé(s), s'il n'est pas possible d'obtenir le consentement, la décision est reportée à une prochaine échéance fixée par le groupe » (article 10 des statuts de l'association La Gonette).

Concrètement, l'observation des comités de pilotage illustre ces pratiques de délibération et de prise de décision; Ces comités de pilotage réunissent les quatre co-présidents de l'association, les salariés et services civiques, au moins un représentant de chaque collègue et tout membre actif impliqué dans un des pôles souhaitant participer. Ils ont lieu tous les 10 jours pour la gestion au quotidien de l'association. A chaque réunion, un animateur est désigné pour distribuer les tours de parole, et pour chaque point de l'ordre du jour devant conduire à une décision, les membres présents expriment leurs avis ou demandent des éclaircissements. Chaque prise de décision s'accompagne d'un même processus: proposition, clarification, ressentis, reformulation

de la proposition si besoin, accord ou objection. En cas d'objection, un nouveau tour de parole est réalisé et la personne ayant fait la proposition peut amender sa proposition pour prendre en compte l'avis des autres membres et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'objection soit levée. Cette méthode permettrait de faire émerger des besoins (en misant sur le collectif pour y répondre) ainsi qu'une meilleure efficacité dans la prise de décision (chaque prise de parole doit s'efforcer de proposer une solution/proposition collective sans atermolement individuel), comme dans la gestion des relations humaines, qui doivent ainsi être plus apaisées et moins susceptibles de générer du conflit entre les personnes. Alors que des choix majeurs quant à la monnaie et sa gestion peuvent cristalliser des oppositions fortes au sein du groupe, et parfois mener à son éclatement, ces dispositions participent au fait que « tout le monde vit bien les grands choix stratégiques qui ont été faits » [E].

Ces pratiques mettent la démocratie au cœur de la gestion de la monnaie alors que comme le souligne l'un des salariés, c'est justement l'absence de démocratie qui caractérise la finance et la monnaie du fait de « son accaparement par le pouvoir économique et bancaire » [E]. L'enjeu consiste donc ici à imposer un nouveau rapport de souveraineté sur la monnaie, plus légitime et plus démocratique, pour faire en sorte qu'elle réponde à des besoins, aspirations et objectifs définis collectivement et qu'elle symbolise le faire société. Pour certains membres de l'association, l'économie dominante traditionnelle ne répond pas au principe démocratique. Ils s'opposent au caractère privé de l'émission monétaire et aux critères de rentabilité définissant les conditions d'émission et d'emprunt qu'ils considèrent comme anti-démocratiques et injustes, notamment du fait de la privatisation de l'émission bancaire par les banques commerciales. Le caractère volontaire de l'usage de la monnaie n'est pas une condition suffisante pour en garantir la nature démocratique (Blanc, 2006), mais c'est la création et l'adoption de modalités inclusives de gestion de celle-ci qui y introduit la démocratie. On peut aisément retrouver ici les traces de la critique aristotélicienne de l'usage abusif de la chrématistique qui vise à exploiter la capacité de la

monnaie à être mise en réserve en faisant de son accumulation une fin en soi et la détourne ainsi de ses fonctions premières. Le politique est ici réintégré alors que la mauvaise chrématistique s'était justement échappée de son contrôle.

Une autre critique met en avant le manque de préoccupations sociales, éthiques, humaines et environnementales de cette économie dominante : il en va ainsi du défaut d'approvisionnement en monnaie de certains territoires et/ou de certaines populations, ou encore de la logique des taux d'intérêt et de l'endettement. C'est donc la monnaie financiarisée et ses caractéristiques en tant qu'objet de spéculation et d'accumulation qui sont ainsi réfutées mais non le médium – le véhicule, en quelque sorte – que constitue la monnaie. Il s'agit au contraire de remettre cette dernière au cœur des sphères démocratique et politique. La Gonette disposerait ainsi de qualités spécifiques du fait de l'incorporation de valeurs dans la monnaie elle-même : les utilisateurs « blanchissent leurs euros en Gonettes » [E], la ressource étant le sujet d'améliorations générées par l'action des appropriateurs, cette amélioration profitant à tous quelle que soit la contribution de chacun.

Outre ces modalités particulières de délibération collective, les conflits au sein du groupe sont également prévenus par un « système de soutien mutuel s'appuyant sur l'écoute active et bienveillante ». Prévu par les statuts de l'association, il vise à entretenir un climat favorable au groupe, par le maintien d'une possibilité d'écoute emphatique ouverte à tous. Cela devant permettre à chacun d'alléger une éventuelle charge émotionnelle liée à la conduite du projet, et de clarifier les tensions que celui-ci aurait pu générer.

L'aventure n'est pour autant pas tout à fait exempte de conflits et c'est pour cela que les statuts prévoient également un « système restauratif permettant la mise en place d'un espace de dialogue visant à restaurer les relations, en invitant toutes les personnes impactées par le conflit à se comprendre mutuellement, comprendre la ou les causes du conflit et se mettre d'accord sur des actions concrètes en réponse à (aux) cause(s) identifiées ». Ces cercles restauratifs, initiés dès la survenue d'un conflit, s'articulent autour

d'un facilitateur, qui va d'abord organiser des pré-cercles avec chacune des personnes directement ou indirectement touchées par le conflit, puis un ou des cercles successifs incluant toutes les parties pour discuter collectivement et arriver à une résolution du conflit. La compréhension mutuelle est l'objectif de ces cercles, qui doivent non seulement permettre de trouver des solutions aux problèmes présents, mais aussi d'initier les évolutions qui permettraient d'éviter leur survenue ultérieure. Ainsi, et grâce à ces arènes, les « conflits sont perçus comme une opportunité d'avancer, de grandir dans un groupe » [E]. Le pôle PFH (Précieux Facteur Humain) est en charge de la réalisation concrète de cet idéal démocratique, et de son alimentation: il a pour but de « prendre soin de l'humain au sein de l'association, de régler les conflits, et d'animer et faire vivre la gouvernance collégiale » [O]⁶. Il a ainsi pour rôle de décider, en concertation avec les autres pôles, de qui peut prendre quelles décisions et comment, de façon à ce que toutes les parties prenantes soient associées.

L'un de ses chantiers en cours est par exemple la coordination avec les groupes locaux. Des groupes ont en effet émergé dans plusieurs communes autour de Lyon, groupes issus d'une volonté antérieure au projet de la Gonette et le rejoignant, ou initiés en vue de s'y connecter et de l'étendre. L'enjeu est dans ce cas de permettre la décentralisation de la décision, de donner aux groupes locaux la plus grande autonomie possible, tout en gardant les valeurs qui fondent l'identité commune. Actuellement, ce sont les réunions inter-pôles, ouvertes à tous les membres, qui permettent les échanges d'informations et la coordination. Cependant, son fonctionnement ainsi que son articulation avec le comité de pilotage sont en cours de réflexion et de définition.

Conclusion

La mise en circulation de monnaies par les acteurs de la société civile remet en question la norme de la souveraineté monétaire et le statut des monnaies nationales, toujours considérées, dans les textes de loi, comme souveraines et exclusives. Les systèmes monétaires nationaux ou supranationaux contemporains semblent caractérisés en effet par une conception unitaire de la monnaie et une organisation hiérarchisée autour d'une autorité monétaire centrale chargée de la règle d'émission (convertibilité des monnaies privées en monnaie centrale) et de la stabilité du système. Historiquement, cette conception monétaire homogène et unitaire a fait l'objet de contestations et de réalités contrastées, mais celles-ci sont jusqu'ici largement restées marginales tant la force de rappel de la souveraineté monétaire centralisée semble puissante. Cependant, à travers les monnaies associatives, émergent des formes de souverainetés non étatiques et reposant sur le collectif. Cette pluralité des formes monétaires, des émetteurs, des souverainetés, caractérise une gouvernance polycentrique (Ostrom, 2011) et pouvant s'inscrire dans le cadre de la subsidiarité monétaire (Fare, 2011): du développement des monnaies associatives peut résulter des niveaux territoriaux de décision multiples (des plus territorialisés vers le niveau global), combinant également des organisations diverses (privées, publiques, communautaires, etc.) supposant ainsi – mais pouvant favoriser – une capacité de participation citoyenne auto-organisée forte. Émergent ainsi des centres de décision multiples, indépendants mais partageant des règles communes.

L'agencement des règles d'émission, des instruments de paiement, des modes de gouvernance et de leurs rapports aux pouvoirs publics n'est pas neutre et détermine le sens de l'action et plus globalement l'inscription politique des monnaies. Parce que les caractéristiques organisationnelles résultent d'une « vision politique du rôle de la monnaie » (Blanc, 2006b), c'est-à-dire de choix politiques, elles doivent donc être définies collectivement à travers un processus continu de délibération sur les règles et valeurs au fondement du dispositif. Cette mise en commun

de la monnaie peut illustrer le principe de partage domestique par la création d'une identité commune constituant la base de la communauté monétaire. L'organisation sociale repose ici sur une communauté monétaire («un groupe clos» mais en interaction avec son extérieur) développant des logiques marchandes mais subordonné au partage. En ce sens, ce principe pourrait inclure des formes spécifiques à portée démocratique «communautaire». En rejoignant l'analyse de la pluralité institutionnelle, les monnaies associatives, par les règles d'usage et de gouvernance qu'elles développent, peuvent caractériser ce partage domestique. De même, en s'appuyant sur le concept de «*common pool resources*» (Ostrom, 2010) qui désigne un ensemble ou un système de ressources qui, d'une part, ne sont pas séparables dans l'usage qui en est fait (idée de «pool» ou de «système») et, d'autre part, qui sont utilisées par un groupe ou une communauté d'utilisateurs, il est possible que les systèmes de ressource fassent l'objet d'une propriété commune, tandis que les unités de ressource prélevées le soient de façon privative. Mais cet usage privé de la ressource reste subordonné à sa gestion collective. Une piste reste à explorer, celle du lien au territoire : pourrait-on parler de «communs territoriaux» (Magnaghi, 2014) pour les monnaies associatives à partir du moment où elles émergent à partir de la conjonction des différentes formes de proximité (spatiale et socioéconomique, [Bouba-Olga et Grossetti, 2008]) et dans la mesure où elles activent des symboles d'appartenance au territoire?

NOTAS

¹ Zelizer (2005 [1994]) apporte une contribution majeure à l'analyse de la pluralité en termes d'usages monétaires différenciés. En étudiant les pratiques monétaires contemporaines, elle illustre l'existence de marquages sociaux, culturels et moraux de l'argent visant à restreindre les usages ou les usagers.

² Sur la Banque Palmas, voire par exemple Melo, Becu et de Freitas 2009; de França Filho et al. 2012; Fare, De Freitas et Meyer 2015.

³ Voir à ce sujet Vasconcelos Duran Passos 2015.

⁴ Les références marquées «[E]» sont tirées de nos entretiens.

⁵ «La méthode du Rêve du dragon» vise à identifier les forces et faiblesses, les enjeux majeurs de l'année à venir, à fixer des objectifs et identifier les actions à mener correspondantes aux objectifs.

⁶ Les références marquées «[O]» sont tirées de nos observations.

REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

AGLIETTAM. et ORLÉAN A.,
(dir.), (1998)
La monnaie souveraine, Paris :
Odile Jacob.

AGLIETTA M., ANDREAU J., ANSPACH
M., BIROUSTE J., CARTELIER J.,
COPPET D. de, MALAMOUD C.,
ORLÉAN A., SERVET J.-M., THÉRET B.
et THIVEAUD J.-M., (1998)
« Introduction collective », in :
M. Aglietta et A. Orléan, (dir.), (1998),
La monnaie souveraine, Paris :
Odile Jacob., pp. 9-31.

BENES JAROMIR
et KUMHOF MICHAEL, (2012)
«The Chicago Plan Revisited»,
IMF Working Paper, 1 août 2012,
no WP/12/202.

BLACK F., (1970)
«Banking and the Interest Rates in
a World without Money: The Effects
of Uncontrolled Banking»,
Journal of Bank Research, pp.9-20.

BLANC J., (2009)
« Usages de l'argent et pratiques
monétaires », in : P. Steiner et F. Vatin,
(dir.), *Traité de sociologie économique*,
Paris : PUF (Quadrige), pp. 649-688.

BLANC J., (2006)
« Les enjeux démocratiques des disposi-
tifs de monnaies sociales », in : M. Hum-
bert et A. Caillé, (dir.), *La démocratie
au péril de l'économie*, Rennes : PUR
(Economie et société), pp. 263-275.

BLANC, J. et FARE M., (2012)
«Les monnaies sociales en tant que
dispositifs innovants : une évaluation»,
Innovations, *Cahiers d'économie de
l'innovation*, 2012/2, n°38, pp. 67-84.

BLANC J. et FARE M., (2013)
«Understanding the role of governments
and administrations in the implementa-
tion of community and complementary
currencies», *Annals of Public
and Cooperative Economics*, 84,
no 1, pp. 63-81.

BLANC, J. et FARE M., (2016)
« Turning values concrete: the role
and ways of business selection in local
currency schemes ». *Review of social
economy* (à paraître).

BOLLIER D. (2014)
*La renaissance des communs. Pour
une société de coopération et de partage*,
Paris : Ed. Charles Léopold Meyer.

BOUBA-OLGA O.
et GROSSETTI M., (2008)
«Socio-économie de proximité», *R
evue d'Économie Régionale et Urbaine*,
n° 3, p. 311-328.

CAGAN P., (2008)
«Monetarism » in Durlauf S.N. et Blume
L. E (eds.), *The New Palgrave Dictiona-
ry of Economics*, 2e éd., Basingstoke,
Nature Publishing Group, pp. 677-683.

Collectif, (2015)

Dossier « Contestations monétaires : Une économie politique de la monnaie », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 8.

CORIAT B. (dir.), (2015)

Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire, Paris, Les liens qui libèrent.

CUILLERAI MARIE, (2015)

« Monnaie(s) et politique(s) : y a-t-il une perspective sur la démocratie dans « le pluralisme monétaire » ? », Séminaire « La monnaie entre unicité et pluralité », Paris.

DARDOT P. et Laval C., (2014)

Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle, Paris, La Découverte.

DESMEDT L. et Piégay P., (2007)

« Monnaie, État et Production : apports et limites de l'approche néo-chartaliste », *Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy*, 1 mars 2007, vol. 52, no 1, p. 115-133.

FAMA EUGENE F. (1980),

« Banking in the Theory of Finance », *Journal of Monetary Economics*, vol.6, pp.39-57.

FARE, M., (2011)

Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 490 p.

FARE M., DE FREITAS C.

et MEYER C.,(2015)

« Territorial development and Community currencies: symbolic meanings in Brazilian Community development banks », *International Journal of Community Currency Research*, 2015, vol. 19.

FISHER I., 2015

100% Monnaie – La Couverture Intégrale: si l'Etat est prêt à accepter l'argent proposé dans le paiement des taxes et autres obligations le tour est joué. s.l., Omnia Veritas Ltd, 254 p.

FRAISSE L., (2003)

« Economie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès*, n°36, pp. 137-145.

FRANÇA Filho Genauto Carvalho de, Scalfoni Rigo Ariádne, Torres Silva Junior Jeová et Meyer Camille, 2012,

« L'enjeu de l'usage des monnaies sociales dans les banques communautaires de développement au Brésil: Etude du cas de la Banque Palmas », *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 2012, no 324, p. 70-86.

FRIEDMAN M. et SCHWARTZ A. J., (1987)

« Has Government Any Role in Money? » dans Anna J. Schwartz (ed.), *Money in historical perspective*, Chicago, University of Chicago Press.

FRIEDMAN Milton, (1959),

A program for monetary stability, New York, Fordham University Press.

GELLERI C., (2009)

«Chiemgauer Regiomoney: Theory and Practice of a Local Currency», *International Journal of Community Currency Research*, vol. 13, pp. 61-75.

HALL ROBERT E., (1981),

The Government and the Monetary Unit, Working paper #159, NBER, December.

Hayek F. A., (1979), «Toward a Free Market Monetary System», *Journal of libertarian Studies*, 3(1), pp. 1-8.

HAYEK, F. von, (1978),

Denationalisation of Money. The Argument Refined. An Analysis of the Theory and Practice of Concurrent Currencies. London.

HILLENKAMP I. (2013)

«Le principe de householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire», in I. Hillenkamp, J.-L. Laville (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, pp. 215-239.

HUDON M. ET MEYER C., (2016)

«A Case Study of Microfinance and Community Development Banks in Brazil Private or Common Goods?», *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 12 avril 2016, p. 0899764016643609.

KEYNES J. M., (1930)

A treatise on money, New York, Harcourt, Brace and Company.

KNAPP G. F., (1924)

The State Theory of Money, s.l.

LERNER A. P., (1947)

«Money as a Creature of the State», *The American Economic Review*, 1947, vol. 37, no 2, p. 312-317.

MAGNAGHI A., (2014), *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Etérotopia/France, collection «Rhizome».

MAUSS M., (1993) [1950]

Sociologie et anthropologie, Paris: PUF.

MELO J., BECU E. et

FREITAS C. de, (2009)

Viva Favela ! Quand les démunis prennent leur destin en main, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 281 p.

MEYER C., (2012)

Les finances solidaires comme biens communs durables: étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil), Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales et politiques, Master en sciences de la population et du développement.

NORTH, P., (2010)

Local Money, Totnes: Green Books, p.192

NYSSSENS M., PETRELLA F., (2015)

«ESS et ressources communes: Vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées», *Revue française de socio-économie*, 15 (1), p. 117-134.

- OSTROM E., (1990)
Governing the commons: the evolution of institutions for collective action, Cambridge; New York, Cambridge University Press (coll. «The Political economy of institutions and decisions»), 280 p.
- OSTROM E., (2010)
Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Bruxelles, De Boeck (coll. «Planète en jeu»).
- OSTROM E., (2011)
«Par-delà les marchés et les états. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes», *Revue de l'OFCE, Débats et politiques*, n°120, pp. 15-72.
- POLANYI K., (1983) [1944],
La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris: Gallimard.
- POLANYI K., (2008) [1957]
Essais de Karl Polanyi, Paris: Seuil.
- RYAN-COLLINS J., (2011)
«Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies», *International Journal of Complementary Currency Research*, 15, pp. 61-67.
- SELGIN G. A. and WHITE L. H., (1994)
«How Would the Invisible Hand Handle Money?», *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXII (December, 1994), pp. 1718-1749.
- SERVET J.-M., (2012)
Les monnaies du lien, PUL.
- SERVET J.-M. et SWATON S., (2015)
«Penser la dimension de commun de la monnaie à partir de l'exemple des monnaies complémentaires locales», Document de travail.
- SERVET J.-M., (2015a)
La vraie révolution du microcrédit, Paris, Odile Jacob, 256 p.
- SERVET J.-M., (2015b)
«La finance et la monnaie comme un «commun»», Notes de l'Institut Veblen pour les réformes économiques, 2015.
- THÉRET B., (2008),
«Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire», *Revue Économique*, vol. 59, n° 4, pp. 813-841.
- THÉRET B., (dir.), (2007)
La monnaie dévoilée par ses crises. Crises monétaires d'hier et d'aujourd'hui, Paris: Editions de l'EHESS.
- THIEL, C., (2012)
«Moral Money-The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money», *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 91-96.

VASCONCELOS DURAN

PASSOS Ó. A., (2015)

«Comment promouvoir la pluralité économique et monétaire ? Le dialogue conflictuel des banques communautaires de développement (BCD) avec les institutions», Séminaire «La monnaie entre unicité et pluralité», Paris.

VOLKMANN, K. (2012)

«Solidarity economy between a focus on the local and a global view», *International Journal of Community Currency Research* 16: 97-105.

WRAY L. Randall, (2015)

«Modern money theory» in Steven N. Durlauf et Lawrence E. Blume (eds.), *The New Palgrave Dictionary of Economics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

ZELIZER V., (2005) [1994]

La signification sociale de l'argent, Paris : Seuil.

**The double - edgedness
of monetary multiplicity :
How can complementary
currencies promote
the case for social justice ?**

Rolf F.H. Schröder

Rolf F.H. Schröder

Independent author,
Bremen, Germany

RolfSchroeder.H@t-online.de

KEYWORDS

COMPLEMENTARY CURRENCIES
BOUNDARIES
SOLIDARITY ECONOMY

PALAVRAS-CHAVE

MOEDAS COMPLEMENTARES,
LIMITES, ECONOMIA SOLIDÁRIA

ABSTRACT

Complementary currencies are interpreted as systems which operate within different types of boundaries. One of these boundaries, non-convertibility or a restriction on convertibility, distinguishes them from other non-official currency experiments. The argument put forward in this paper is that a focus solely on the monetary aspects of these systems might pave the way for a neo-liberal model of currency multiplicity. Only alternative currencies which are to some extent detached from the capitalist market offer a chance to achieve social and ecological goals. Furthermore, this theoretical approach offers a tool to critically assess existing complementary currencies and design new ones.

RESUMO

Moedas complementares são interpretadas como sistemas que operam dentro de diferentes tipos de limites. Um desses limites, a não-convertibilidade ou impedimento à conversão, distingue-os de outras experiências das moedas não oficiais. O argumento apresentado neste artigo, foca os aspectos monetários desses sistemas e que podem abrir caminho a um modelo neo-liberal de multiplicidade de moeda. Apenas moedas alternativas que são até certo ponto destacadas do mercado capitalista, oferecem uma chance de alcançar objetivos sociais e ecológicos. Além disso, essa abordagem teórica oferece uma ferramenta para avaliar criticamente as moedas complementares existentes e projetar novas.

1. Introduction

Complementary or community currencies (in the following the abbreviation CCs will be used) are often considered a component of a socially just and environmentally responsible economy. As well as activists, many scholars in this field are committed to this objective. This positive attitude towards these social innovations might explain why critical appraisals focus on how best to shape the development of alternative currencies. The approach in general is hardly ever called into question. Only a few left-wing writers deny that alternative currencies can be a tool for a non-capitalist economy (for instance Neary and Taylor 1998; Exner 2014). Other authors are not convinced that CCs will ever reach a stage where they become economically important (Dittmer 2013). In contrast, the author of this paper proceeds from the assumption that the digitalization of money offers opportunities for the development of viable monetary alternatives. However, in this paper it will be demonstrated that it is doubtful whether this process will have a positive impact in respect of ecological and social objectives.

This sceptical attitude is largely due to the observation that over recent years the discussion about CCs has focused on their monetary aspects. Detailed empirical studies, however, show that the success or failure of CCs depends on a variety of factors. But understanding them in their socio-economic context implies that discussions become quite complicated; the outcome of research varies depending on the type of system studied, the theoretical preferences of the researcher, the relevant legal framework and many other considerations (see for example Gómez 2009 in respect of Argentinian Trueque systems; also Collom et al. 2012 in respect of timebanks in the USA).

This paper is part of a larger research project which strives to extend the theoretical framing by searching for other elements which CCs have in common. This approach is mainly based on a detailed survey of the literature about CC. In the following sections, findings described in some detail in earlier contributions will be presented in summary form. The focus will be on the demarcation between CCs and the capitalist system. An analysis of the advantages

and disadvantages of the rule of non-convertibility as well as attempts to permit convertibility within certain limits will be presented in section 3. It will be shown that CCs can be understood as attempts to create alternative socio-economic relations within different types of boundaries. Non-convertibility is considered to be one of these boundaries. Taking these boundaries into consideration, so the argument goes, adds another dimension to the theoretical framework of the analysis of CCs.

The following section provides a brief outline of this theoretical background and provides an overview of the different types of boundaries which are relevant for CCs. A brief outline of the development of these systems over the last 20 years will be presented in section 3. The provocative thesis that the CC movement might be the harbinger of a new form of neo-liberalism will be substantiated in section 4. Section 5 shows how the theoretical framework outlined in this paper can be used for an appraisal of CCs that operate, like timebanks, within boundaries. Until then the ground has been paved to tackle the question posed in the title of this paper. Ultimately, the question is supposed to be answered in the political arena. In order to prosper, CCs need an appropriate legal framework (Blanc and Fare 2013). The way a possible multiple currency landscape will be shaped is subject to political decisions; possible developments might be discussed in section 6.

2. Theoretical framework – the relevance of boundaries

Zelizer and Tilly provide a first clue of how to broaden the theoretical basis for a better understanding of CCs. Their focus lies on social interaction: «Relational work with local money creates new categories» (Zelizer and Tilly 2006: 3). They underline that «each system begins with a well-marked boundary between inside and outside» (Zelizer and Tilly 2006: 7). Monetary aspects are essential to understand the socio-economic relations created in alternative monetary systems. But they should also be interpreted as attempts to create economic spaces within boundaries. Non-relations constitute a second dimension

for the analysis of CCs-therefore they may be called «finite systems» (Schroeder 2002: 8).

Such theoretical considerations are closely related to the new interest in concepts of space that has gained prominence over the past 25 years. (For this «spatial turn» see Soya 1989, 39). The notion of space hardly played any role in theoretical discussions of the twentieth century until it was rediscovered, first in Human Geography, then in other academic disciplines. Over the last 25 years a multifaceted discourse has evolved. Boundary studies are, to a large extent, an offshoot of this larger field of research. According to Günzel (2014), the a priori of boundaries can be found in the works not only of Hesiod, Plato and Aristoteles but also of the Chinese philosopher Laozi. Günzel follows the traces of this tradition and refers to Heidegger (in respect of the Greek heritage), Spencer Brown (who referred to Laozi when writing his logic of difference) and present-day theories of space.

A contribution by Abbott is of direct relevance for the present topic. He emphasises that «boundaries come first, then entities» (Abbott 1995: 860). «We should not look for boundaries of things but for things of boundaries», he argued (Abbott 1995: 857). Social theories that proceed from given entities are insufficient to explain the evolution of these entities. This approach appears to be quite useful to explain the development of CCs, i.e. entities whose boundaries have, so far, proved to be rather unstable. Abbott links the emergence of a first assemblage of certain sites of difference, so-called proto-boundaries, to enduring entities. He underlines the importance of linking up the different boundaries and, ultimately, of rationalizing these connections. This last aspect is a necessary condition to create persistent entities, social systems that define an inside and an outside (Abbott 1995: 872, also 870f).

Often, boundaries cannot be understood as lines, but as zones. Where is the boundary of the boundary? Kleinschmidt (2011: 9) recalls post-structuralist lines of thought, according to which the place of boundaries eludes localization. He refers in particular to Foucault (Kleinschmidt 2011: 11 about Foucault's «Préface la transgression», published

1963). Whereas the traditional concept, as developed in the 19th century interpreted boundaries as a consequence of physical space, knife-edge boundaries were considered as the climax of the cultural evolution (Günzel 2014: 24, refers here to the concept of the German geographer Ratzel), today's theories space is considered as socially constructed, «as produced rather than given» (Warf & Arias 2009: 7). This notion is of practical relevance. The boundaries of the Swiss «Wirtschaftsring» WIR (nationwide territory, non-convertibility, membership) can be understood as strict lines. The management of such a system is less complex than that of local and regional systems which have inter-trading arrangements with neighbouring systems and/or depart from the principle of strict non-convertibility.

Blanc (2009:6-12) has developed a model which provides a better understanding of the interrelations of different currencies. Convertibility, he argues, is based on commensurability. Currencies may be used simultaneously and / or their spheres of use may (to some extent) coincide. These are the cornerstones of a framework that allows competitive and non-competitive forms of monetary relations to be described. Blanc pleads for a differentiated view of complementarity with reference to historic studies as by Akinobu (2008). He underpins his argument with a detailed study of the Méreaux, a currency used in early modern France. This serves as an example of a non-convertible currency (Blanc 2009: 18). In this context, the anthropological studies by Ferguson (1992) and Guyer (2012) are also worth mentioning. All these contributions indicate how complex monetary multiplicity might be. However, it is important to bear in mind that in our time the situation is in so far different as monetary initiatives are at risk of being absorbed by the capitalist market.

With regard to present-day CCs different types of boundaries are relevant. Most significant are:

- a/** Membership of an institution;
- b/** Boundaries in relation to space and time; territorial or sectoral systems (the latter are restricted to certain products, like online platforms for exchanging books);
- c/** Boundaries with other social divides (to the informal economy, the capitalist system and others, for instance the public welfare sector);
- d/** Boundaries with other (types of) complementary currencies;
- e/** The limited potential to finance capital investments.

As stressed by Abbott (1995), these boundaries are interdependent. This aspect will be discussed below in respect of the interdependency between non-convertibility and territoriality. (See also the evidence by Schroeder–2015b: section 2.3—in respect of the link between the principle of non-convertibility and the decision of the Swiss «Wirtschaftsring» WIR in 1958 to limit membership to businesses and their employees.)

This framework offers many opportunities for the analysis of the various contexts that are relevant for complementary currencies—money, of course, but also territoriality, materiality, community, scales or density. It is, however, beyond the scope of this contribution to consider these possible approaches in detail.

3. From non-convertibility to currency competition?

A brief summary of the development of complementary currencies over the last 20 years

Perhaps the most prominent model of a CC is LETS. The classic version, as developed in Canada in 1983, was a member-based organisation. Its currency, the «Green Dollar» was not convertible into ordinary currency and it was assumed that credits and debits would go up and down like a see-saw (Petersson 1990: 150). However, it could not fulfil the high hopes of being a viable economic alternative

(North 2006; Jackson 1999). A modified version proved to be successful in facilitating private-to-private exchanges. LETS schemes, as they were called in the UK, but also Banche del Tempo in Italy, the S.E.L. in France and the Tausch in Germany, adopted time as a measure of value.

These new currencies were distinct from national ones; they constituted an essential element of alternative economic circuits. Reciprocity was regarded as the major feature of these organisations. In some languages these first-generation systems were named «Trueque», «Bytter» or «Tausch», terms that correspond to the English words «barter» or «truck». All of them signified that with these systems exchange was organised on a multi-lateral level beyond the capitalist market system (for a critical view of this interpretation of these terms see North 2007: 149).

The original LETS concept was based on the somewhat unrealistic assumption that supply and demand would balance out over time. Earlier this century a new initiative was launched to develop an economically significant alternative that avoids this problem—the regional currencies departed from the principle of non-convertibility. Private customers could use the Dollar, Euro or other established currencies to buy this new form of alternative money, and go shopping with it in their region. The membership has an asymmetrical structure—a business-to-private model implies that private consumers and businesses have a different status. Still, the vision of creating alternative economic cycles is also present in this concept. Businesses have the right to change alternative money back into ordinary currency, but a fee (of 5%) represents an incentive to offer their suppliers and to some extent also their employees payment in Chiemgauer currency. Therefore, the money issued is usually passed on a few times before it is changed back. Regional currencies in Britain also encourage businesses to make their payments in local currency, but the Bristol Pound did not adopt this kind of a threshold to change alternative currency into Pound Sterling ().

A new generation of technologies seems likely to foster a new era of connectedness. At the CC conference of 2013 in The Hague, programmers of the most important software

providers in this field agreed to create interfaces—the barriers that inhibit trading between agents in different parts of the world and in different types of systems might soon be removed (Huber 2014). Internet platforms like the Community Exchange System (CES) relieved LETS—type of systems from the burden of performing administrative tasks such as accounting. But this implies that the characteristic of the systems is changing. In a complex network, where face-to face contacts should not be taken for granted, it is difficult to control the misuse of credit facilities. This case illustrates that the different types of boundaries are interdependent. Non-convertibility requires monitoring of debits and credits, a process which cannot be completely automatized. Of course, the relevance of these considerations depends on the proportion of inter-trading vs. local trading. But at some point one would have to say that the statement «the network is the unit, not the node» (Castells 2004: 3) is applicable. CC tend to become just nodes in an international network.

So far, regional currencies appear to have maintained territorial limits. But the Chiemgauer has created a common platform, called «Regios», which allows trading with neighbouring systems. This covers also the faraway place Darmstadt, about 500 km north of the Chiemgau area. For transactions within this interregional system the Chiemgauer (2015) charges a so-called boundary fee («Grenzgebühr») of 1%.

The last stage in the development from closed circuits to multiple currencies within the capitalist market system is Bitcoin. This Internet currency is an interesting innovation, because it addresses the problem of how to maintain anonymity in an era of digital payments. The point is that Bitcoin and other cryptographic currencies based on the Bitcoin protocol belong to a different category than LETS or WIR. These fully convertible currencies with flexible exchange rates should not be discussed as if they are the same as CCs (see for instance Dodd 2014: 214). This is an indication of a very problematic trend in the development of thought about these socio-economic innovations, an aspect that will be investigated in more detail in the following two sections.

4. Green money – a new form of neo-liberalism?

There are some radical neo-liberals who have expressed their sympathy for CCs (Fung, for instance, with an article published in 1995 in *The Cato Journal*). But they are exceptions. From discussions at conferences or articles published in the *International Journal of Community Currency Research*, one gets the impression that activists and academic observers are, in some way or another, committed to social and ecological objectives. However, in this section it will be shown that characteristic features of neo-liberalism can also be found among this major group of CC advocates.

This latter aspect can be found already in first-generation systems. The belief that supply and demand in a static system like LETS will balance out automatically is, in fact, a new version of the myth of a self-regulating market (in respect of capitalism criticised by Polanyi 2001). The truth is that such an equilibrium between giving and taking can only be achieved with a strict governance regime. This implies the counselling of members whose offers have not been taken up in these small markets, an individual appraisal of creditworthiness, and other tasks. In a network of mutual credit systems this undertaking becomes extremely complex. (A network that, at least, has stipulated strict rules is *zart*, one of the organisations that facilitates inter-trading between CCs in the German-speaking countries.) A high level of complexity implies high transaction costs (with regard to the financing of CCs see Schroeder 2015).

After the year 2000, scrip shifted to the fore. Journalists (like Marie-Monique Robin in her film «*Sacred Growth*» 2014) used the colourful notes issued by regional currencies. An uninformed spectator watching this documentary would think that CCs are just about the introduction of new forms of money, not alternative systems of economic exchange. Such images provided good illustrations for authors such as Thomas Greco, who was also among the experts interviewed by Robin. According to his far reaching proposal, central banking would be abolished and displaced by a decentralised monetary structure. His objectives were not CCs but a new financial order. Mutual exchange systems would, according to this device, become part of a global

network (Greco 2009: 203, also 162). Greco also advocates «credit commons» (Greco 2009: 83, 175; Greco 2013). This sounds nice for green activists; however, Greco unveils the core of his proposal when he writes: «Anyone who offers goods and services for sale in the market is qualified to issue currency» (Greco 2009: 146). «Anyone,» it appears, would include multinational corporations too.

It may well be that alternative «green» currencies pave the way for the introduction of private currencies as conceived by ultra-liberals. The following case illustrates this concern. At a conference organised by the German Association for Small and Medium-sized Businesses various participants presented multiple currency concepts. This took place against the background of the problems of the Euro which became apparent during the financial crisis faced by Greece. Almost all proposals favoured solutions with flexible exchange rates. The participants of this conference signed a common declaration in favour of «parallel currencies». Among the signers were, on one hand, activists from the «green» regional currency movement, on the other neo-liberals, like the economists Lucke and Vaubel, at that time leading activists of the right-wing party «Alternative für Deutschland» (AfD) (Bundesverband mittelständische Wirtschaft, BVMW 2012: 79). Such a coalition illustrates how the conceptual difference between CCs and a system of currency competition as suggested by Hayek (1990) vanishes. (For another example of a discussion that lacks differentiation between complementary and other private currencies see Boyle & Simms 2009: 58.)

In this context it is also interesting to include Terranova's critical view on peer to peer relations involving the use of new types of money. She argues that investment decisions are increasingly governed by cultural and technological trends in web communities (Terranova 2010: in particular 153-157). This corresponds with thoughts about «the quantification of social value in the digital economy» by Dini (2012: title). Informational, as well as monetary boundaries have to be observed.

5. Finite complementary currency systems

as «cages» – the relevance of normative criteria

From the discussion so far a reader might get the impression that CCs which operate within boundaries, i.e. «finite systems,» should be seen in a positive light. This is not necessarily the case. The most blatant example of how the principle of social justice can be turned into its opposite is a local currency set up by racists in South Africa where access is permitted for whites only (CNN 2004). Usually cases are not that clear. Here, the boundary concept can be useful in assessments concerning social and ecological criteria of CCs if applied in conjunction with normative criteria. Do such systems fulfil certain benchmarks? Do they meet their own standards? What qualifies a CC to consider itself as «monnaie social» (Blanc 2006), as social money? In a short article, Frank (2014) criticises CCs. He refers in particular to regional currencies and argues that they benefit those who adhere to the principle of merit, while those who, for whatever reason, do not perform, remain excluded. With regard to the Chiemgauer, one can certainly say that this system has been designed to promote environmentally responsible consumption practices (see Thiel 2011: 253-260). The integration of socially marginalized groups of the population is not a goal of this CC. Attempts in Eastern Germany to integrate such groups by creating private-to-private rings based on time as a measure of value and link them with business-oriented exchange channels were not successful (Contraste 2010). CCs might have an exclusive character and discriminate against outsiders.

Frank (2014) mentions a second case. As an adolescent he was a patient in Bethel, a large psychiatric hospital specialising in the treatment of epilepsy. In order to cover his personal expenses, he received payments in a currency issued by the hospital. The Bethel money, as it was called, was only valid in this institution. He was quite dissatisfied with it. He disliked the pedagogic intention behind this money scheme and he could not use it in the hot spots of social life, in bars or discos. It is beyond the scope of this article to judge whether Frank's complaint is justified, but the example illustrates that CCs might be perceived as a «cage».

There are some indications that the development of certain types of timebanks in the UK might lead to the creation of «cages» too. The creation of professionally managed systems that aimed to promote social cohesion in the social sphere was a success story. However, in recent years the social policy in the UK has changed. So-called person-to-agency timebanks are used to «reduce welfare dependency» (Naughton-Doe 2011: 73). This is, as such, a commendable objective, but the description of Naughton-Doe (2011) may be interpreted as a foreboding of a modern form of a workhouse for the poor (see in this context also the moderate criticism by Gregory 2014).

Normative sets of criteria like that of the «solidarity economy» in conjunction with the descriptive concept of boundaries they can be brought to use, in particular, because they can keep pace with the dynamic development of CCs such as the UK timebanks.

6. Entering the political arena:

A chance for the solidarity economy?

The analysis in sections 3 and 4 has shown that two categories of alternative money have to be distinguished: Community or complementary currencies can be considered as «finite systems» which constitute economic cycles that are to some extent separate from the capitalist market system. Fully convertible currencies are a function of the capitalist market system. Nishibe (2014)—an experienced scholar in the field of CC research—shares the argument of Hayek (1990) and points out that the latter model would lead to more financial stability. In fact, it is not unreasonable to assume that the evolution of capitalism might cause the present monetary order to be superseded by a regime of currency competition.

But this paper raises the question of social justice, and here it can be expected that monetary segmentation would be shaped according to the present structure of social segmentation and would reinforce it. The irony of this story is that those CCs which strive to promote ecologically responsible consumption are about to create such market segments. In his empirical study of the Chiemgauer, Thiel (2011: 302) found that for consumers, decision-making

becomes simplified. To opt for a regional currency relieves them from many of the complex choices they would have to make when using traditional currency. This observation is not meant to condemn the Chiemgauer, but it is important to note that the idea of currencies which promise certain values might become an important tool for marketing experts. A sentence written by Gill Seyfang (2009: 1) «Shopping to save the planet is big business» indicates the power of capitalism to incorporate progressive trends.

It might be argued that normative values, in particular the ones developed to define the solidarity economy, provide some leverage to counter the magnetic forces of the capitalist system. However, the social movements which have been the driving force behind the development of CCs are influenced by a number of concurrent concepts. Even when taking a closer look at one of these concepts, that of a «solidarity economy» the picture is far from unequivocal. Normative criteria as formulated in the charter of RIPESS (2008) are too vague to counterbalance the neo-liberal way towards monetary multiplicity. When it comes to the political process of introducing appropriate legislation (see in this context Blanc and Fare 2013) «green» and «social» CCs might even be instrumentalized in order to build a majority for a currency reform. «Social money» might become a «door-opener» and serve as a «fig leaf» for a neo-liberal monetary order.

This critical appraisal is not intended to discard the «solidarity economy» concept. On the contrary, it provides the framework to link CCs with other components of the alternative economy like the commons, or to use co-operatives as organisational entities to put this concept into practice. In the previous section it has been demonstrated how the normative criteria of the solidarity economy can be applied to evaluate the different forms of «finite» currencies. This is directly relevant to the political discourse.

Schroeder (2014) describes how in 1932—at a time when other currency experiments were ruled to be illegal—the authorities made an exception in the above mentioned case of Bethel (a CC that was founded in 1908 and still exists today), because this money circulated within the clearly defined boundaries of a mental institution.

This is one of the arguments in favour of closed or semi-closed currency systems. Major reasons to promote such systems are:

- Only this type of CC counterbalances the cyclical ups and downs of the capitalist economy (as demonstrated by Stodder 2009, with his empirical study of the Swiss WIR).
- They can act as protected zones where the weaker members of society can develop their capability.
- They provide a framework for the creation of mutual economic relationships within certain contexts. The most obvious case here is the development of local and / or regional economies. Such systems might also bring together many of those who work in labour-intensive crafts and trades. Baumol (1965) has shown that there is a tendency for their income (relative to average income) to fall. Here, it makes sense to create a reciprocal economic relationship between, say, a hairdresser and a bicycle mechanic.
- The last case already indicates the essence of «finite systems»: They make it possible to create value levels which differ from the ones of the established economy. This makes them a tool to achieve social and economic policy objectives.

Moreover, the political process might instigate discussions about new types of systems which, under present legal conditions, are not possible. The author of this paper does not subscribe to the view that the present types of grassroots initiatives just need to be upscaled and replicated (Seyfang 2009: 159-189, describes a number of strategies to take CCs from niche to mainstream). But how is it possible to overcome the deficits of closed systems without becoming absorbed by the gravitational forces of capitalism? The author of this paper (Schröder 1992: 115) has recommended regional subsystems to the established global market system. Referring to other theoretical concepts he considers the creation of subsystems as a way to reduce complexity. Already in 1989, Flor presented a scenario that is composed of a territorial and a time boundary.

According to this model, transactions in a region are fiscally privileged as long as debits and credits are balanced over a certain period; a surplus or a deficit at the end of this period would be taxable (Flor 1989; see also Schroeder 2015a: 111). Even if such models are not blueprints ready for implementation they expand the horizon for perspectives beyond existing institutional frameworks.

Conclusion

This paper has shown that money is not the only element that characterizes CCs. They can be interpreted as systems which operate within boundaries. As such, they form economic circuits beyond the dominating capitalist market system. In contrast to empirical evidence which shows that the success or failure of such systems depends on the efficiency of their management, there is a strong belief that these small markets are self-regulating. This notion gained prominence after the turn of the century when a number of CCs introduced scrip. Images of these alternative «currency» notes were taken up by the media and spread the message that money is at the heart of these socio-economic innovations. This, in combination with new digital technologies which allow each and every one of us to connect with anyone else (Fischbach 2005: 21ff, 66, speaks of a new form of futurism), might serve the ends of neo-liberals with their understanding of monetary multiplicity.

In order to counter this trend and develop CCs into tools which bring about more social justice, a better understanding of these systems is necessary. The boundaries approach makes it easier to criticise CCs which do not meet certain ecological and social objectives. It also provides a key to creating new types of systems which might offer a viable economic alternative. In contrast to alternative money, the case for boundaries can hardly be illustrated with colourful images. It is the task of academic research to increase the knowledge in respect of this second dimension of CC. It is encouraging that this approach has been acknowledged for another pillar of alternative economic development—Elinor Ostrom (1990: 90-92) mentioned this as the first point in a list of design principles for long-enduring common-pool resource.

This paper closes with a short remark to a note by Nigel Dodd in «The Social Life of Money» (2014:381). He mentions the science fiction story «The Great Explosion» written by E. F. Russell and first published in 1962. For Dodd, the important element of the novel is that the inhabitants of a faraway planet use obs (obligations) as units of account. He does not mention another significant element: when faced with the intruders from another planet (the Earth) the utopians react to their offers and threats with the word «Myob»—short for «Mind your own business», a strategy of non-cooperation that proved to be successful in maintaining their independence.

REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

ABBOTT, A. (1995)

«Things of Boundaries», *Social Research*, 62, 5, pp. 857-882. Online. Available at: <http://www.jstor.org/stable/40971127> (17 September 2015).

AKINOBU, K. (2008)

«Concurrent but non-integrable currency circuits: Complementary relationships among monies in modern China and other regions», *Financial History Review*, 15, 1, pp. 17-35. Online. Available at: <http://dx.doi.org/10.1017/S0968565008000024>.

BAUMOL, W. J. & BOWEN, W. G. (1965)

«On the Performing Arts: The Anatomy of Their Economic Problem», *The American Economic Review*, 55, 1/2 (March), pp. 495-502.

BLANC, J. (2006)

«À quoi servent les monnaies sociales?», in J. Blanc (ed.) Paris: Economica, pp. 31-41. Online. Available at: <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00085785/fr/> (17 September 2015).

BLANC, J. (ed.) (2006)

Exclusion et Liens financiers, Monnaies sociales, Rapport 2005-2006, Paris: Economica.

BLANC, J. (2009)

«Beyond the Competition Approach to Money: A Conceptual Framework applied to the Early Modern France», paper presented at the *XVth World Economic History Congress*, Utrecht University, Netherlands, 3-7 August 2009 (session P4). Online. Available at: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00414496> (9 May 2016).

BLANC, J. (2011)

«Classifying ‘CCs’: Community, complementary and local currencies», *International Journal of Community Currency Research*, 15, Special Issue, pp. 4-10. Online. Available at: <http://www.ijccr.net> (17 September 2015).

BLANC, J. & FARE, M. (2013)

«Understanding the Role of Governments and Administrations in the Implementation of Community and Complementary Currencies», *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, 1, pp. 63-81, Online. Available at: <http://dx.doi.org/10.1111/apce.12003> (9. May 2016).

BOLLIER, D.

& HELFRICH, S. (eds.) (2013) *The Wealth of the Commons: A World beyond Market & State*, Amherst, MA: Levellers Press.

BOYLE, D. & SIMMS, A. (2009)

The New Economics: A Bigger Picture, Abingdon and New York, NY: Earthscan.

Bristol Pound (2016)

Website. Online. Available at: <http://bristolpound.org/howbusiness/> (9 May 2016)

Bundesverband mittelständische Wirtschaft / BVMW (ed.) (2012)

Die Parallelwährungen: Optionen, Chance, Risiken, Berlin: Bundesverband mittelständische Wirtschaft/BVMW. Online. Available at: http://www.bvmw.de/uploads/media/die_parallelwaehrung.pdf (9.5.2016).

- CASTELLS, M. (2004)
«Informationalism, networks, and the network society: a theoretical blueprint», in M Castells (ed.) Cheltenham and Northampton, MA: Edward Elgar, pp. 3-45.
- CASTELLS, M. (ed.) (2004)
The network society: a cross-cultural perspective, Cheltenham and Northampton, MA: Edward Elgar.
- Chiemgauer (2015) Website. Online. Available at: www.chiemgauer.info/mitmachen/als-anbieter/ (9 April 2015).
- COLLOM, E., KYRIACOU, C. & LASKER, J. N. (2012)
Equal Time, Equal Value: Community Currencies and Time Banking in the US, Farnham and Burlington, VT: Ashgate.
- CONTRASTE (2010)
«Versuch über ein Jahrzehnt: Interview mit Rolf Walther», CONTRASTE – Monatszeitung für Selbstorganisation, Juni, p. 6. Online. Available at: http://www.dessau-ag.de/presse/Contraste_06_2010.pdf (17 September 2015).
- CNN (2004)
«Whites-only: S. Africa town issues currency», Reuters, Press Note. Retrieved from <http://edition.cnn.com/2004/WORLD/africa/04/28/safrica.orania.reut/index.html> (19.4.2004, not available in 2016; copy available from the author).
- DINI, P. (2012)
«Community currencies and the quantification of social value in the digital economy», working paper. Online. Available at: <http://eprints.lse.ac.uk/47349/> (17 September 2015).
- DITTMER, K. (2013)
«Local currencies for purposive degrowth? A quality check of some proposals for changing money-as-usual», *Journal of Cleaner Production*, 54, 1, pp. 3-13. Online. Available at: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jclepro.2013.03.044> (8 May 2016).
- DODD, N. (2014)
The Social Life of Money, Princeton, NJ and Woodstock: Princeton University Press.
- EXNER, A. (2014)
«Degrowth and Demonetization: On the Limits of a Non-Capitalist Market Economy», *Capitalism Nature Socialism*, 25, 3, pp. 9-27. Online. Available at: <http://dx.doi.org/10.1080/10455752.2014.882963> (9. May 2016).
- FARE, M., DE FREITAS, C. & MEYER, C. (2015)
«Territorial Development and Community Currencies: Symbolic Meanings in Brazilian Community Development Banks», *International Journal of Community Currency Research*, 19, D, pp. 6-17. Online. Available at: <http://www.ijccr.net> (17 September 2015).
- FERGUSON, J. (1992)
«The Cultural Topography of Wealth: Commodity Paths and the Structure of Property in Rural Lesotho», *American Anthropologist*, New Series, 94, 1 (March), pp. 55-73. Online. Available at: <http://www.jstor.org/stable/680037> (9 May 2015).
- FLOR, S. (1989)
«2009-2029: Zwanzig Jahre Netzwirtschaft», *CONTRASTE – Monatszeitung für Selbstorganisation*, November, p. 14.

- FRANK, U. (2014)
 «Wie das Geld erfunden wurde: Märchen und Wirklichkeit», *CONTRASTE – Monatszeitung für Selbstorganisation*, April, p. 11.
- FUMAGALLI, A. & MEZZADRA, S. (eds.) (2010)
Crisis in the Global Economy, Los Angeles, CA: Semiotext(e).
- FUNG, K. (1995)
 «Doing well by doing good: A market for Favors», *The Cato Journal*, 15.
 Online. Available at: <http://www.cato.org/cato-journal/springsummer-1995/doing-well-doing-good-market-favors> (8 May 2016).
- GÓMEZ, G. M. (2009)
Argentina's Parallel Currency: The Economy of the Poor, London: Pickering & Chatto.
- GRECO, T. H. jr. (2013)
 «Reclaiming the Credit Commons: Towards a Butterfly Society», in D Bollier & S Helfrich (eds.) Amherst, MA: Levellers Press. Online. Available at: <http://wealthofthecommons.org/essay/reclaiming-credit-commons-towards-butterfly-society> (17 September 2015).
- GRECO, T. H. jr. (2009)
The End of Money and the Future of Civilization, White River Junction, VT: Chelsea Green Publishing.
- GREGORY, L. (2014)
 «Resilience or Resistance? Time Banking in the Age of Austerity», *Journal of Contemporary European Studies*, 22, 2, pp. 171-183. Online. Available at: <http://dx.doi.org/10.1080/14782804.2014.902366> (22 September 2015).
- GÜNZEL, S. (2014)
 «Raumteilungen: Logik und Phänomen der Grenze», in A Heinze, S Möckel & W Röcke (eds.) Berlin and Boston, MA: De Gruyter, pp. 15-26.
- GUYER, J. I. (2011)
 «Soft currencies, cash economies, new monies: Past and present», *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* (PNAS), 109, 7, pp. 2214-2221. Online. Available at: <http://www.pnas.org/content/109/7/2214.full> (9 May 2016).
- HAYEK, F. A. (1990)
Denationalization of Money: The Argument Refined, 3rd revised edition, London: Institute of Economic Affairs.
- HEINZE, A., MÖCKEL, S. & RÖCKE, W. (eds.) *Grenzen der Antike: Die Produktivität von Grenzen in Transformationsprozessen*, Berlin and Boston, MA: De Gruyter.
- HEINZE, R. G. & OFFE, C. (eds.) (1992)
Formen der Eigenarbeit: Theorie, Empirie, Vorschläge, Opladen: Westdeutscher Verlag.
- HUBER, L. (2014)
 «A Monetary Smart Grid: How to allow interoperability of Community and Corporate Currencies through software and governance standards?», unpublished paper. Online. Available at: http://cc-hub.org/attachments/article/98/Monetary-Smart-Grid_L_Huber.pdf (17 September 2015).
- JACKSON, M. (1999)
 «Editorial», *International Journal of Community Currency Research*. Online. Available at: <http://www.ijccr.net> (17 September 2015).

- KLEINSCHMIDT, C. (2011)
 «Einleitung. Formen und Funktionen von Grenzen: Anstöße zu einer interdisziplinären Grenzforschung», in C Kleinschmidt & C Hewel (eds.) Würzburg: Königshausen & Neumann, pp. 9-21.
- KLEINSCHMIDT, C. & HEWEL, C. (eds.) (2011)
Topographien der Grenze: Verortungen einer kulturellen, politischen und ästhetischen Kategorie, Würzburg: Königshausen & Neumann.
- NAUGHTON-DOE, R. (2011)
 «Time Banking in Social Housing: A Toolkit for Co-production in Public», *International Journal of Community Currency Research*, 15, D, pp. 73-76, Online. Available at: <http://www.ijccr.net> (17 September 2015).
- NEARY, M. & TAYLOR, G. (1998)
Money and the Human Condition, Basingstoke and New York: MacMillan Press and St. Martin's Press.
- NISHIBE, M. (2014)
The Enigma of Money: Gold, Bank Notes and Bitcoin, unpublished translation of Kahei to iu Nazo: Kin to Nichiginken to Bitto Koin, NHK publishing, Tokyo.
- NORTH, P. (2007)
Money and Liberation: The Micropolitics of Alternative Currency Movements, Minneapolis, MN and London: University of Minnesota Press.
- PETERSSON, K. (1992)
 «Nebenwährung als Sozialvertrag: Kanadische Erfahrungen mit dem Local Employment and Trading System», in Heinze, R. G. & Offe, C. (eds.) Opladen: Westdeutscher Verlag, pp. 147-158.
- POLANYI, K. (2001; orig. 1944)
The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time, Boston, MA: Beacon Press.
- OSTROM, E. (1990)
Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action, Cambridge, New York, Melbourne, Ruiz de Alarcón: Cambridge University Press.
- RIPESS
 (Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Social Solidaire) (2008)
Charter of RIPESS. Online. Available at: http://www.ripess.org/wp-content/uploads/2011/07/RIPESS_charter_EN.pdf (22 September 2015).
- SCHÖDER, R. (1992)
Jenseits des Marktes: Ansätze öko-sozialen Wirtschaftens aus neo-libertärer Sicht, Frankfurt am Main: Haag + Herchen.
- SCHROEDER, R. F. H. (2015a)
 «The Financing of Complementary Currencies: Problems and Perspectives», *International Journal of Community Currency Research*, 19, D, pp. 106-113. Online. Available at: <http://www.ijccr.net> (8 May 2016).
- SCHROEDER, R. F. H. (2015b)
 «Complementary Currencies and Capital Investments», paper presented at the *3rd International Conference on Social and Complementary Currencies*, Salvador de Bahia, 27-30 October 2015. Online. Available at: http://socialcurrency.sciencesconf.org/conference/socialcurrency/pages/Complementary_Currencies_and_Capital_Investments_Rolf_Schroeder.pdf (8 May 2016).

- SCHROEDER, R. F. H. (2015c)
 «Just Multiple Moneys? The Case for Boundaries as the Constitutive Characteristic of CCs», paper presented at the *3rd International Conference on Social and Complementary Currencies*, Salvador de Bahia, 27-30 October 2015. Online. Available at: http://socialcurrency.sciencesconf.org/conference/socialcurrency/pages/Just_Multiple_Moneys_SCHROEDER.pdf (8 May 2016).
- SCHROEDER, R. F. H. (2014)
 «Monete complementari in Germania, Austria e Svizzera nella prima metà del Ventesimo secolo», *Storia e Futuro*, 35, Giugno / Articoli. Online. Available at: <http://storiaefuturo.eu/monete-complementari-in-germania-austria-svizzera-prima-meta-ventesimo-secolo/> (17 September 2015).
- SCHROEDER, R. F. H. (2002)
 «Talente Tauschring Hannover (TTH): Experiences of a German LETS and the relevance of theoretical reflections», *International Journal of Community Currency Research*, 6, Online. Available at: <http://www.ijccr.net> (17 September 2015).
- SEYFANG, G. (2009)
The New Economics of Sustainable Consumption: Seeds of Change, Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- SOYA, E. W. (1989)
Postmodern Geographies: The Reassertion of Space in Critical Social Theory, London, New York, NY: Verso.
- STODDER, J. (2009)
 «Complementary credit networks and macroeconomic stability: Switzerland's Wirtschaftsring» *Journal of Economic Behavior & Organization*, 72, 1, pp. 79-95. Online. Available at: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jebo.2009.06.002> (28 September 2015).
- TERRANOVA, T. (2010)
 «New Economy, Financialization and Social Production in the Web 2.0», in A. Fumagalli & S. Mezzadra (eds.) Los Angeles: Semiotext(e), pp. 153-170, pp. 291-294.
- THIEL, C. (2011)
Das bessere Geld: Eine ethnographische Studie zur sozialen Konstruktion von Geld am Beispiel von Regionalwährungen, Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- TILLY, C. (2006)
Identities, Boundaries, and Social Ties, Boulder, CO and London: Paradigm Publishers.
- WARF, B. & ARIAS, S. (2009)
 «Introduction: The Reinsertion of Space into the Social Sciences and Humanities», in B. Warf & S. Arias (eds.), *Spatial Turn: Interdisciplinary Perspectives*, Abingdon and New York, NY: Routledge, pp. 1-10.
- WARF, B. & ARIAS, S. (eds.) (2009)
Spatial Turn: Interdisciplinary Perspectives, Abingdon and New York, NY: Routledge.
- ZELIZER, V. A. & TILLY C. (2006)
 «Relations and Categories», *The Psychology of Learning*, 47, pp. 1-31. Online. Available at: [http://dx.doi.org/10.1016/S0079-7421\(06\)47001-8](http://dx.doi.org/10.1016/S0079-7421(06)47001-8) (17 September 2015).

Banca Social : uma alternativa para Portugal ?

Joana Luís

Joana Luís

Estudante de Mestrado ISCTE/IUL
Mestrado Estudos do Desenvolvimento 2017/18
joana_luis@iscte-iul.pt

PALAVRAS-CHAVE
BANCA ÉTICA
BANCA SOCIAL
ECONOMIA SOCIAL E SOLIDÁRIA
SISTEMA FINANCEIRO

RESUMO

O presente ensaio visa caracterizar as iniciativas de banca social contemporâneas e ponderar a viabilidade da sua implementação em Portugal. Para tal, é efetuada uma breve contextualização e caracterização da banca social, a que se segue uma análise dos desafios e oportuni-

dades colocados a estas entidades no geral e, à sua instituição em Portugal em particular. Por fim, conclui-se que a viabilidade da introdução da banca social em Portugal depende essencialmente da disponibilidade da sociedade portuguesa para a implementação desta solução e não tanto dos respetivos méritos no contexto nacional.

1. Introdução

A crise económica de 2008 teve efeitos profundos, que se fizeram sentir um pouco por todo o mundo e dos quais alguns países, como Portugal, ainda estão a recuperar.

Os anos que se lhe seguiram foram marcados por um agravamento das condições de vida dos grupos mais vulneráveis da sociedade e, também, pelo aumento de novas situações de pobreza, especialmente entre famílias anteriormente pertencentes à classe média. Neste contexto, a crise veio obrigar ao desenvolvimento, muitas vezes pelas próprias comunidades, de estratégias alternativas para fazer face às situações de emergência social vividas em alguns sectores da sociedade.

Em paralelo com o advento destas iniciativas sociais e comunitárias, a crise de 2008 e o quase-colapso do sistema financeiro mundial, vão determinar uma quebra da confiança até então depositada pela sociedade nas instituições financeiras e marcar o início de uma reflexão profunda acerca do modelo instituído e das suas alternativas.

O período pós-crise desvenda a alteração das funções essenciais do sistema financeiro que, ao invés de suportar a economia real, se mostrou crescentemente concentrado na especulação e em fazer dinheiro a partir do dinheiro (The Vienna Group of Citizens [VGC], 2015, p. 12). A percepção comum do sistema financeiro e dos próprios bancos passa, assim, a ser a de um sistema egoísta, movido por objetivos de maximização do lucro a curto prazo e subvertido por gestores gananciosos.

É neste cenário que vários fenómenos até então apenas conhecidos por uma pequena parte da sociedade ganham dimensão e que conceitos como economia social e solidária, finanças solidárias ou banca ética passam a integrar o léxico de um conjunto mais alargado de pessoas. Todos estes conceitos estão associados a uma nova economia, movida pelos princípios da solidariedade, da sustentabilidade, da inclusão e da emancipação social, entendidos como realizações concretas, viáveis e em expansão no mundo inteiro (Cattani, Laville, Gaiger, & Hespanha, 2009, p. 7).

Apesar de se apresentarem como alternativas no

contexto atual, estas iniciativas não desprezam em absoluto a importância do sistema financeiro ou o papel desempenhado pela banca em diversas conquistas que contribuíram para o bem comum, tais como a instituição de seguros ou desenvolvimento de sistemas de microfinanciamento.

Pelo contrário, muitas das iniciativas da nova economia pretendem democratizar e humanizar as estruturas já existentes, tornando-as mais generalizadas e positivas no seu impacto, que deverá servir necessidades humanas efetivas, no contexto da economia real, e não propósitos especulativos. Conforme refere Laville (2013) a tarefa destas novas alternativas é «garantir uma economia plural, dentro de um quadro de democracia.(...) Ao invés de fazer um apelo abstrato a uma economia alternativa, devem ser concebidas novas combinações dentro do campo de possibilidades económicas aberto perante nós¹» (p. 2).

A banca social ou ética é um exemplo desta busca de novas combinações com base em modelos já existentes, que se fortaleceu após a crise económica. Depois de 2008, cresceram em número e em resultados as instituições que, embora partilhando várias características com os bancos tradicionais, dão primazia às pessoas em detrimento do lucro e, independentemente da sua forma ou designação, reavaliam o seu papel como veículos de produção de impactos sociais, económicos e ambientais (Global Alliance for Banking on Values [GABV], 2016, p.3).

É precisamente na emergência destas soluções de banca social ou ética que se foca o presente ensaio, através do qual se pretendem definir as características essenciais deste tipo de instituições, para depois analisar a viabilidade da sua introdução em Portugal.

2. A economia social e finanças éticas

As iniciativas contemporâneas de banca social ou ética não devem ser entendidas como realidades estanques e isoladas. Devem, pelo contrário, ser analisadas no contexto dos seus próprios antecedentes² e do desenvolvimento da ideologia da economia social e solidária.

Embora não exista consenso entre a literatura e a multiplicidade das respetivas formas impeça uma definição unívoca, a economia social e solidária contemporânea é

constituída por um conjunto de iniciativas alternativas à lógica vigente de maximização do lucro, priorizando as necessidades reais das pessoas, na economia real. Sem prejuízo de poder ser constituída por formas muito diversas de iniciativas socioeconómicas, formais ou informais, individuais ou coletivas, a economia social caracteriza-se pela «*independência face aos poderes públicos, pela atuação orientada para valores como a equidade, a solidariedade, a sustentabilidade, a participação, a inclusão e o compromisso com a sociedade e a promoção da mudança social*»^{3 4}.

Visando recentrar o foco da economia na satisfação das necessidades reais das pessoas a ideologia que subjaz às iniciativas da economia social e solidária aplica-se com particular acuidade ao sector da banca. Isto porque, na qualidade de intermediários de relevo entre aforradores e mutuários, os bancos desempenham um papel ativo na limitação ou promoção do desenvolvimento sustentável e da melhoria das condições de vida das comunidades (VGC, 2015, p.6). Em rigor, aliando a responsabilidade pela sociedade a objetivos de obtenção de lucros suficientes para criar condições de vida justas, os bancos poderiam funcionar como uma ferramenta para instituir, de forma permanente, melhores condições de vida e trabalho para a generalidade da população, funcionando ao serviço da economia social e solidária.

É precisamente esta ideia que subjaz às finanças éticas, que segundo Cattani et al. (2009) «se baseiam na aplicação de uma série de «critérios positivos» para promover determinadas atividades (como o financiamento de atividades de comércio justo e solidário) e de «critérios negativos» para punir outras (como a produção de armamento)» (p. 210). Isto, considerando todos os autores envolvidos e dando aos aforradores a possibilidade de estipular as prioridades para o destino das suas economias.

Este tipo de ideologia de finanças éticas, quando implementada em instituições financeiras tradicionais, dá origem às iniciativas contemporâneas que designamos por banca social ou banca ética.

3. A Banca Social

O conceito de banca social

«In the increasingly combative relationship between banks and society two points have become obscured: banking is essential to solving many of today’s challenges and addressing these is crucial to the growth of banking» (VGC, 2015, p. 26).

O conceito de banca social é muitas vezes associado a atividades financeiras de microcrédito, típicas dos países em vias de desenvolvimento. Todavia, e em especial no hemisfério Norte, os conceitos de banca social ou ética são também utilizados para designar o conjunto das instituições bancárias que procuram, através da sua atividade, produzir um impacto positivo na comunidade e no ambiente. Neste sentido, o conceito de banca social é muitas vezes utilizado a par dos conceitos de banca ética, sustentável ou alternativa (Weber & Remer, 2011, p. 4).

De acordo com o Institute for Social Banking (2017)⁵, a banca social, no sentido acima referido e que tomamos por referência no presente ensaio, pode ser definida como descrevendo: «*banking and financial services whose main objective is to contribute to the development and prospering of people and planet, today and in the future. First and foremost, this means simultaneously taking into account the social, environmental, cultural and economic impacts of activities on all levels, with the aim of reducing their negative and increasing their positive effects on the common good. In this context, money and monetary profit are not ends but means to achieve the above objective*» (p. 1).

A atividade destes bancos afasta-se, assim, da lógica típica do mercado, procurando satisfazer as necessidades humanas no contexto da economia real, de forma responsável, sustentável e construtiva para a sociedade. De acordo com a GABV⁶, a atividade das instituições da banca solidária ou ética deve orientar-se por um conjunto de princípios fundamentais incorporados na sua cultura interna, que permitem distinguir estas organizações dos bancos tradicionais:

—**Abordagem de «Triple Bottom Line»:** uma

abordagem fundada nas pessoas, planeta e prosperidade está no centro do modelo de negócio dos bancos sociais.

- ***Economia real:*** centrados na comunidade, os bancos sociais servem a economia real e potenciam nos novos negócios que satisfaçam, ao mesmo tempo, as necessidades da comunidade e da economia;
- ***Transparência:*** os bancos sociais dão primazia a modelos de governança transparentes e inclusivos;
- ***Robustez a longo prazo:*** os bancos sociais são organizações autossustentáveis, com uma visão a longo prazo e robustez face às disrupções provenientes do exterior;
- ***Orientação para o cliente:*** o estabelecimento de relações duradouras com o cliente e o conhecimento direto das respetivas atividades económicas e riscos envolvidos são fundamentais na banca social⁷.

A observância deste conjunto de princípios é, assim, o critério para qualificar um banco como social ou ético, em detrimento de outros critérios como a tipologia jurídica ou o modelo organizacional. Na verdade, os vários bancos sociais existentes seguem modelos jurídicos⁸ e formas de organização distintas, sendo o ponto comum entre todos a preocupação com a sustentabilidade social, ambiental e económica.

Sem prejuízo de estarem muitas vezes associados a iniciativas e soluções inovadoras⁹, na sua atividade os bancos sociais recorrem frequentemente aos serviços e produtos bancários tradicionais para atuarem como mediadores entre os aforradores que pretendem investir o seu dinheiro de forma responsável e sustentável e os investidores que necessitam de capital para lançar projetos que também são responsáveis e sustentáveis. Como tal, os produtos e serviços fornecidos pela banca solidaria serão semelhantes aos da banca tradicional em muitos aspetos — a principal diferença reside na forma social ou ética como esses produtos são tratados, priorizando as necessidades das comunidades e o impacto positivo em prejuízo de uma rápida maximização do lucro (Weber & Remer, 2011, p. 5).

Quanto à representatividade das iniciativas de banca

social a nível mundial, um bom exemplo será fornecido pela *Global Alliance for Banking on Values*, que reúne instituições financeiras deste tipo provenientes de todo o mundo e tem já 46 associados, que operam segundo os princípios da banca social em 5 continentes e são responsáveis por 41 milhões de clientes. Entre estas instituições contam-se o banco alemão GLS, o banco *Vancity* no Canadá, a italiana *Banca Ética* ou o banco europeu *Triodos*.

Oportunidades e desafios da banca social

Conforme já salientado, a partir de 2008 a banca social cresceu significativamente em número e em resultados. Tal crescimento é, em grande medida, reflexo do descontentamento da sociedade com um sistema financeiro altamente especulativo e ganancioso e da subsequente busca de alternativas financeiras que obedeçam a fundamentos de maior eticidade.

Todavia, para além do descontentamento da sociedade com o sistema bancário tradicional, o crescimento das alternativas de banca social é também justificado pela *performance* deste tipo de instituições durante os anos que se seguiram ao quase colapso do sistema financeiro. Enquanto muitos dos bancos tradicionais sofriam perdas significativas ou eram objeto de resgates financiados pelos Estados¹⁰, alguns dos bancos sociais apresentavam taxas de crescimento significativas, demonstrando que o foco na economia real e no apoio a impactos sociais, ambientais e económicos positivos gera resultados financeiros consistentes¹¹.

A regularidade dos resultados financeiros obtidos por este tipo de instituições, mesmo em tempos de crise generalizada, aliada a uma reputação sólida de comportamento ético e socialmente responsável, constitui uma das principais oportunidades para o desenvolvimento da banca social. Isto tanto mais que a sustentabilidade ambiental e social se afirma como uma preocupação e prioridade crescente para as novas gerações.

Da mesma forma, numa sociedade em rápida evolução e em que a ameaça de esgotamento dos recursos disponíveis implica a adoção de soluções inovadoras e sustentáveis, a longa experiência dos bancos sociais no financiamento

de produtos e serviços que respondem a problemas sociais e ambientais será também uma das principais vantagens deste tipo de instituições. Contudo, apesar de os bancos sociais representarem uma alternativa para a inovação financeira centrada nas necessidades das pessoas, o futuro destas organizações será também marcado por alguns desafios.

Um dos desafios habitualmente apontados pela literatura à subsistência destas alternativas no seio do sistema financeiro atual relaciona-se com a sua viabilidade, associada à sua pequena dimensão. Embora, como tivemos ocasião de testemunhar, nenhuma instituição do sistema bancário seja imune ao risco de falência, os bancos comunitários de pequena dimensão são estatisticamente mais propensos a este tipo de fenómenos. Como tal, os bancos sociais, que ocupam um espaço marginal face à banca tradicional e servem uma percentagem muito reduzida da população, devem estar especialmente atentos a esta problemática (VGC, 2015, p. 32).

Em estreita associação com a pequena dimensão dos bancos sociais, outros dos desafios a estas instituições salientado pela literatura será o de resistirem à pressão de se aproximarem da banca tradicional, mantendo-se fiéis a uma abordagem focada no planeta e nas pessoas, em detrimento de uma abordagem dirigida à maximização e distribuição de lucros. Conforme já referido, a credibilidade dos bancos sociais é uma das suas principais vantagens competitivas e, como tal, a respetiva subsistência depende em muito da sua capacidade para, no processo de crescimento, manterem a compatibilidade entre as suas áreas de negócio e os seus princípios orientadores.

Paralelamente, a própria popularidade granjeada pelos bancos sociais em função dos seus produtos e serviços éticos e sustentáveis poderá também constituir um obstáculo à sua sobrevivência. À medida que as alternativas éticas e sustentáveis fornecidas pelos bancos sociais se tornam mais populares entre a sociedade, a banca tradicional começa também a conceber produtos com designações semelhantes, destinados a um mesmo segmento de mercado. Aumenta, assim, a concorrência entre banca tradicional

e social que, sem um esforço de permanente reinvenção e atualização poderá constituir uma ameaça à subsistência de algumas iniciativas deste último tipo. Tal dificuldade adquire particular relevância tendo em conta que os bancos sociais continuam a ter um escopo de atividades relativamente limitado, no que concerne aos produtos, serviços e sectores abrangidos (Weber & Remer, 2011, p. 7).

Finalmente, as ameaças correntes à subsistência das iniciativas de banca social são também de âmbito legal. A atividade dos bancos sociais não é, na sua maioria, enquadrada por qualquer legislação específica, não existindo mecanismos legais de incentivo ou proteção destas entidades. Pelo contrário, na maior parte dos países os bancos sociais são regulados pela legislação aplicável ao sistema bancário tradicional, o que dificulta e limita a atividade destas entidades.

Em conclusão, e tal como referem Weber & Remer (2011), «as of now, social banking seems to be at a cross-road. Much will depend on how well social banks can utilize their existing strengths whilst simultaneously working on their 'weak spots'» (p. 7).

4. A banca social - uma alternativa para Portugal?

Analisar a viabilidade da implementação de uma instituição de banca ética em Portugal implica, antes de mais, analisar a atual configuração do sistema bancário nacional e compreender que tipo de entidades o integram.

De acordo com dados recentes da Associação Portuguesa de Bancos (2017, p. 4) o sector bancário português é constituído por 154 instituições de crédito, nas quais se incluem 62 Bancos, 88 Caixas de Crédito Agrícola Mútuo e 4 Caixas Económicas.

No que respeita aos 62 bancos identificados pela Associação Portuguesa de Bancos, estes são instituições de crédito no sentido tradicional, ou seja, verdadeiras «*empresas, cuja atividade consiste em receber do público depósitos ou outros fundos reembolsáveis e em conceder crédito por contra própria*»¹².

As Caixas de Crédito Agrícola Mútuo, por sua vez, são

também instituições de crédito, mas distinguem-se dos bancos tradicionais por se organizarem sob a forma cooperativa e pelos seus objetivos, que incluem o «*exercício de funções de crédito agrícola em favor dos seus associados e a prática dos demais atos inerentes à atividade bancária*»¹³.

Finalmente, estão ainda incluídas no sistema bancário português as Caixas Económicas, instituições criadas no séc. XIX¹⁴ com o intuito de receber depósitos e efetuar operações de empréstimo sobre penhores com um intuito benemérito. A figura das Caixas Económicas foi evoluindo ao longo do tempo e ganhando uma dimensão lucrativa, mas nunca perdeu o carácter assistencialista e mutualista que enforma a sua atividade bancária¹⁵.

Atualmente, as Caixas Económicas são definidas pela lei como instituições de crédito, que prosseguem a atividade bancária observando os princípios orientadores que regem a atividade das entidades da economia social¹⁶. As Caixas Económicas encontram-se divididas em duas modalidades, que consagram as respetivas diferenças de atuação e posicionamento no sector bancário. As Caixas Económicas Bancárias, atuam «sob uma licença de atividade bancária universal e de forma muito similar aos bancos» e as designadas Caixas Económicas Anexas exercem uma atividade bancária delimitada nos termos do respetivo regime jurídico e são «*constituídas para a exclusiva prossecução dos fins de associações mutualistas, misericórdias ou outras instituições de beneficência*»¹⁷. Em ambos os casos, estas Caixas Económicas terão como instituições titulares as associações mutualistas, misericórdias ou outras instituições de beneficência¹⁸.

Analisando o conjunto das entidades que integram o sector bancário, facilmente se notará que nenhuma das atualmente existentes se integra de forma perfeita no conceito complexo de banca social acima descrito, que envolve a produção de impactos positivos ao nível social, económico e ambiental.

Os bancos tradicionais, apesar da recente atenção à matéria da responsabilidade social e da atuação sustentável, são constituídos sob a forma de empresas, que visam a maximização dos respetivos lucros para posterior distribuição entre os seus associados.

Da mesma forma, apesar de organizadas sob a forma de

cooperativas e de, historicamente, estarem ligadas a movimentos assistencialistas¹⁹, as Caixas de Crédito Agrícola Mútuo são hoje muito semelhantes a bancos tradicionais, pelo que à partida tenderíamos a excluí-las do universo dos bancos sociais.

Finalmente, o caso das Caixas Económicas Anexas será o que, no universo das instituições portuguesa, mais se aproxima de um conceito de banca social, nomeadamente no que respeita às preocupações sociais e ao apoio a segmentos mais desfavorecidos da sociedade, que se reflete na orientação dos destas instituições pelos princípios da economia social e na circunstância de as mesmas terem como entidades titulares as associações mutualistas, misericórdias ou outras instituições de beneficência.

À luz deste enquadramento, a criação de um banco social em Portugal, beneficiaria da ausência de concorrência no sistema bancário nacional e de uma vantagem competitiva resultante de as suas soluções não responderem apenas a preocupações assistencialistas (como acontece como as Caixas Económicas) mas também de sustentabilidade económica e ambiental. O compromisso de realização de uma atividade financeira pautada por valores éticos, de transparência e de responsabilidade pode, aliás, constituir um fator atrativo para diversos tipos de clientes. Por um lado, será expectável que, uma vez instituído em Portugal, um banco ético atraia um conjunto tradicional de clientes, «militantes de alguma causa social, política ou religiosa, sensibilizados para as finanças éticas e conscientes da importância de trabalhar com uma entidade bancária que seja capaz de orientar as suas poupanças para a construção de um sistema económico mais justo» (Ramon, Palacio, & García, 2017, p. 167). Todavia, e por outro lado, será também provável que reputação sólida associada à experiência de outros bancos sociais existentes na Europa possa atrair um segmento da população descontente com a instabilidade e fraco desempenho da banca nacional.

Para além de ***representar uma alternativa para dotar de serviços bancários os segmentos da população que não têm atualmente condições para os obter ou que não se reveem na sua lógica*** de funcionamento,

a criação de um banco ético pode também surtir efeitos positivos no terceiro sector português.

Os bancos sociais têm tradicionalmente como clientes associações, fundações e outros tipos de organizações incluídas na economia social e solidária, que muitas vezes têm dificuldade em obter crédito para financiar os seus projetos pela via convencional. Privilegiando a viabilidade económica das organizações, o valor acrescentado em matéria social e o impacto ambiental dos projetos em prejuízo do lucro associado a cada operação, os bancos sociais poderiam ser um instrumento útil para incentivar uma economia social e solidária em expansão em Portugal, encorajando de forma responsável a implementação de projetos inovadores.

De igual modo, antecipamos alguma utilidade dos bancos sociais enquanto financiadores de muitas das iniciativas ligadas ao empreendedorismo jovem, que vem ganhando revelo em Portugal e que muitas vezes se associam a soluções ambientais e de promoção de estilos de vida sustentáveis.

Contudo, na ponderação da viabilidade da criação de um banco social em Portugal, deve também tomar-se em consideração que este não seria um empreendimento isento de dificuldades.

Para além das ameaças à banca social em geral que acima descrevemos, a instituição de um banco desta natureza em Portugal enfrentaria ainda outros desafios, relacionados com a história do país, com as características da sua população e com o próprio ordenamento jurídico nacional.

Antes de mais, uma das primeiras dificuldades a enfrentar na instituição de um banco ético relaciona-se com o próprio passado histórico de Portugal que, nas palavras de João Gil Pedreira²⁰, tem uma «tradição pouco relevante no movimento associativo e no desenvolvimento de iniciativas cidadãs e um histórico político²¹ propício à existência de fortes resistências à criação e ao desenvolvimento de cooperativas, que muitas das vezes estão na base dos bancos sociais».

De forma a ilustrar o estado embrionário da economia social e solidária portuguesa comparem-se, por exemplo, o número e magnitude de iniciativas desta natureza apoiadas pelo Ayuntamiento de Barcelona, face às apoiadas pela Câmara Municipal de Lisboa.

Da mesma forma, cremos que o desconhecimento generalizado acerca das alternativas banca social em Portugal, acompanhado do estado ainda embrionário²² da chamada economia social e solidária nacional, poderá também cumprir para retardar a criação de um banco deste tipo em Portugal.

Em paralelo, e sem prejuízo de os bancos sociais poderem constituir uma alternativa de interesse para camadas descontentes ou naturalmente mais sensibilizadas para a importância das finanças éticas, importará indagar se existe entre a população portuguesa uma vontade real de orientar as suas escolhas financeiras por objetivos de impacto social positivo em detrimento do lucro.

Por último, mas com igual relevo, importa ainda destacar as dificuldades geradas pelo próprio sistema jurídico português.

Em rigor, não existindo legislação específica em Portugal aplicável a matéria, a criação de um banco social no país não só não beneficiária de qualquer tipo de regime legal de proteção ou fomento, como teria de conformar-se com as apertadas regras estabelecidas pela Comissão de Mercado de Valores Mobiliários e pelo próprio Banco de Portugal para regulação do sistema bancário em geral. Muitas das regras fixadas por estas entidades para a banca tradicional não só se afiguram desproporcionadas face ao âmbito e dimensão de um banco social, como podem constituir um impedimento à sua constituição. Note-se, por exemplo, a este respeito, que, de acordo com o art.º 14.º do Regime Geral das Instituições de Crédito e Sociedades Financeiras, a instituição de um banco social em Portugal, enquanto entidade de crédito, implicaria o cumprimento de requisitos mínimos de capital ou de estrutura inicial fixa que serão difíceis de preencher por bancos movidos por objetivos sociais, especialmente enquanto ainda se encontrem em fase experimental²³.

5. Conclusões

A banca social desafia uma das lógicas inerentes ao sistema bancário – a de que os bancos são verdadeiras empresas, negócios que antes de prosseguirem outros objetivos, devem orientar-se para satisfação dos interesses dos respetivos

acionistas, através da maximização e distribuição de lucro.

Pelo contrário, a banca social comprova que, em alternativa à banca tradicional, podem subsistir e prosperar outros tipos de entidades, que garantam a satisfação económica de acionistas e clientes ao mesmo tempo que subordinam a atividade bancária a uma gestão mais transparente, sustentável e democrática. Isto, em crescente alinhamento com uma percentagem de população que, ao longo dos últimos anos, tem vindo a exigir que o sistema financeiro não seja orientado pelos seus próprios interesses imediatos, mas antes por escolhas conscientes dos atores da economia real.

A viabilidade e o alinhamento deste modelo de negócio com os interesses dos clientes de serviços bancários são atestados pelos resultados positivos e consistentes dos bancos sociais atualmente em laboração, que mantiveram ou melhoraram o seu desempenho em tempos de retração económica generalizada.

Após a presente análise, resultam evidentes os méritos e o potencial da banca social para, na sua configuração atual, aturar como motor de uma nova economia social e solidária, mais plural e sustentável. A medida deste potencial será, em nosso entender, definida pela capacidade dos próprios bancos sociais permanecerem coerentes e fieis aos seus princípios fundamentais no processo de crescimento que se antecipa para os próximos anos.

Quanto ao cenário português, a implementação de uma solução de banca social representaria uma alternativa para os aforradores com uma consciência social mais apurada e para um segmento crescente da população que não se identifica com as soluções vigentes. Da mesma forma, a banca social constituiria uma alternativa eficaz para financiamento das instituições do terceiro sector e dos projetos relevantes de jovens empreendedores.

Todavia, e sem prejuízo dos benefícios que agora se enunciam, a apreciação da atual realidade portuguesa levanta algumas dúvidas quanto ao sucesso da introdução de uma solução de banca ética no nosso país.

Para esta conclusão pesa particularmente a falta generalizada de conhecimento acerca das alternativas da banca ética, que é ilustrada pela escassez de informação e fóruns

de debate a este respeito. Da mesma forma, releva também para esta conclusão a circunstância de Portugal não ter antecedentes particulares no sector da economia social e solidária e de, como tal, a consciência necessária à preferência de alternativas social em detrimento do lucro poder não estar ainda plenamente formada junto da sociedade portuguesa.

Entendemos, assim, que a questão a colocar não passa por aferir se a introdução da banca social em Portugal é útil ou meritória—o que parece ser claro—mas antes por apurar se, no contexto presente, a sociedade portuguesa está suficientemente sensibilizada e disponível para este tipo de solução.

Todavia, e ainda que se possa conceber que a sociedade portuguesa não está ainda suficientemente recetiva à banca social, consideramos também que, atenda a morosidade associada ao processo de criação de organizações desta natureza, serão de saudar quaisquer diligências iniciais tomadas neste sentido.

NOTAS

¹ Tradução própria.

² Em termos históricos, os bancos sociais contemporâneos têm dois predecessores. Por um lado, as iniciativas modernas de banca ética são precedidas pelos Montes di Pietá, iniciados em Itália pelas ordens franciscanas e dominicanas para disponibilizar crédito aos mais pobres. Por outro lado, os bancos éticos ou sociais resultam também da experiência dos banco corporativos, instituídos no séc. XVIII na Alemanha e na Áustria com forte ênfase no apoio à economia e na comunidade local (Webwe& Remer, 2011, p. 5)

³ Tradução própria

⁴ Disponível em <https://ajuntament.barcelona.cat/economia-social-solidaria/es/que-es-la-economia-social-y-solidaria>

⁵ *O Institute for Social Banking (ISB) é um instituto que opera na área da banca social e que é composto por vários bancos sociais europeus. Para além do ISB, muitos bancos sociais integram também a GABV, organização de bancos sociais de âmbito mundial. A respeito das organizações que enquadram as atividades da banca solidária, relevam ainda a International Association of Social Finance Organisations e a European Federation of Ethical and Alternative Banks*

⁶ Ver nota n.º 5.

⁷ Informação disponível em: <http://www.gabv.org/about-us/our-principles>. Para mais informação acerca dos princípios da banca social cfr. GABV (2016, p. 10).

⁸ Os bancos sociais podem constituir-se sob a forma de cooperativas, sociedades comerciais, entre outros.

⁹ Entre estas iniciativas inovadoras conta-se, por exemplo, o financiamento de projetos associados à energia solar e eólica (matéria em que o banco Triodos foi pioneiro) ou a concessão de micro-crédito a comunidades com dificuldade de acesso ao crédito pelas vias tradicionais.

¹⁰ Veja-se, por exemplo, o resgate do banco *Dexia*, resgatado com fundos do Estado francês e do Estado belga.

¹¹ Neste sentido, vejam-se as conclusões da GABV (2016).

¹² Vide Regime Geral das Instituições de Crédito e Sociedades Financeiras, aprovado pelo Decreto-Lei n.º 298/92, de 31 de dezembro, atualmente na versão que lhe é conferida pelo Decreto-Lei n.º 107/2017, de 30 agosto.

¹³ Neste sentido, *vide* Regime Jurídico do Crédito Agrícola Mútuo e das Cooperativas de Crédito Agrícola, aprovado pelo Decreto-Lei n.º 24/91, de 11 de janeiro e atualmente na versão mais recente que lhe é conferida pelo Decreto-Lei n.º 142/2009, de 16 de junho.

¹⁴ A primeira Caixa Económica foi criada em 1836.

¹⁵ Neste sentido, vide Preâmbulo do Regime Jurídico das Caixas Económicas, aprovado pelo Decreto-Lei n.º 190/2015, de 10 de setembro.

¹⁶ Princípios previstos na Lei de Bases da Economia Social, aprovada pela Lei n.º 30/2013, de 08 de maio.

¹⁷ Cfr. art.º 7.º do Regime Jurídico das Caixas Económicas.

¹⁸ Cfr. art.º 6.º do Regime Jurídico das Caixas Económicas

¹⁹ A origem histórica das Caixas de Crédito Agrícola Mútuo está associada às Santas Casas da Misericórdia fundadas em 1498 sob a égide da Rainha D. Leonor e de Frei Miguel Contreiras-bem como nos Celeiros, criados em 1576 por D. Sebastião. Informação sobre a história das Caixas de Crédito Agrícola Mútuo disponível em <http://www.creditoagricola.pt/CAI/Institucional/GrupoCA/QuemSomos/Historia/>.

²⁰ In *Jornal Vida Económica*, 04 de abril de 2016. Disponível para consulta em: https://www.ualg.pt/sites/default/files/recortes/vidaeconomica_04-03-2016.pdf

²¹ Veja-se, numa memória recente, o exemplo do período do Estado Novo, pautado pela restrição generalizada dos movimentos cívicos e da liberdade de associação e pela consequente diminuição das organizações não lucrativas, que foram substituídas por organizações como as casas do povo ou os grémios de vocação monopolista fortemente controladas pelo poder instituído.

²² De forma a ilustrar o estado embrionário da economia social e solidária portuguesa comparem-se, por exemplo, o número e magnitude de iniciativas desta natureza apoiadas pelo *Ayuntamiento de Barcelona*, face às apoiadas pela Câmara Municipal de Lisboa

²³ Esta problemática colocou-se, aliás, em Espanha, aquando da criação do banco *Fiare Banca Ética* que, de acordo com o regime previsto na lei espanhola, não reunia condições para obter a licença bancária necessária ao início da sua atividade. Esta solução foi, contudo, solucionada, da forma que descrevem Ramon et al. (2017): «*Ante la imposibilidad de obtener una licencia bancaria propia, se acordó integrarse dentro de Banca Popolare Ética BPE (uno de las principales bancos éticos europeos, constituido como cooperativa de crédito) en 2011. No se trató de una fusión bancaria más, similar a otras tantas que ocurren en el sector, si no que fue un acuerdo entre la Fundación Fiare y la BPE, por el cual, la entidad italiana pasaba a operar en España aprovechando la estructura previa que ya había desarrollado Fiare, la cual había consolidado un conjunto de potenciales clientes (tanto personas físicas como entidades no lucrativas) y realizado una comprometida labor divulgativa en pos de las características y valores de las finanzas éticas. Se decidió que se cotizase en el Fondo de Garantía de Depósito italiano, pero que la actividad bancaria desarrollada por FIARE-BPE se sometiese a la normativa española de provisiones al considerarla más beneficiosa para la entidad (Soler Roig, 2013)*» (pp. 165-166).

REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

- Associação Portuguesa de Bancos. (2017) Overview do Sistema Bancário Português. Associação Portuguesa de Bancos, 52. Retrieved from http://www.apb.pt/content/files/Jun2017_Overview_do_Sistema_Bancario_Portugus_Master_Snapshot_PT.pdf
- CATTANI, A. D., LAVILLE, J.-L., GAIGER, L. I., & HESPANHA, P. (2009). Dicionário Internacional da Outra Economia. Biblioteca Nacional de Portugal.
- ISB. (2017). Definition of «Social Banking.» Institute for Social Banking, 10. Retrieved from <http://www.social-banking.org/the-institute/what-is-social-banking>
- LAVILLE, J.-L. (2013). *The Social and Solidarity Economy: A Theoretical and Plural Framework. In UNRISD Conference "Potential and Limits of Social and Solidarity Economy* (Vol. Conference, p. Solidarity Economy; –Solidarity Economy;). Retrieved from [http://www.unrisd.org/80256B42004CCC77/\(httpInfoFiles\)/2A922D7DFB4821EE-C1257B720032E1F4/\\$file/Jean-LouisLaville.pdf](http://www.unrisd.org/80256B42004CCC77/(httpInfoFiles)/2A922D7DFB4821EE-C1257B720032E1F4/$file/Jean-LouisLaville.pdf)
- RAMON, J., PALACIO, S., & GARCÍA, E. P. (2017) Banca ética y banca cooperativa . Un análisis comparativo a través del estudio de Caixa Popular y de Fiare Banca Ética [en] Ethic bank and cooperative bank . A comparative analysis through the study of Caixa Popular and Ethical Banking Fiare La banca so, (124), 1–23. <https://doi.org/10.5209/REVE.54921.1>.
- VALUES, G. A. for B. on. (2016). Real Economy – Real Returns: A Continuing Business Case for Sustainability – Focused Banking 2016 Research Report. Global Alliance for Banking on Values.
- Values based banking – Bringing the voice of the citizen into finance. (2015).
- WEBER, O., & REMER, S. (2011) *Social banks and the future of sustainable finance. Social Banks and the Future of Sustainable Finance*, (January 2011), 1 -234. <https://doi.org/10.4324/9780203827871>

The Third Sector

Ren Haoxiang

Ren Haoxiang

Estudante de Mestrado ISCTE / IUL

Mestrado Estudos do Desenvolvimento 2017/18

ren_haoxiang@iscte-iul.pt

ABSTRACT

With the global crisis of Neo liberalism, the Social Economic returns to the political and economic vision of the world. As a theoretical conception and a practical plan which can built the economy into the social again, the Social economy appeared with a gesture that differs from the traditional economy's capital accumulation model, and gradually become a parallel discussion with Neo liberalism in the 80s of the last century. Examine the goals of the Social Economy in different dimensions, such as politics, economy, society and culture, and the values pursued in the process of practice, such as cooperation, public ownership, and democracy, they all points to the Social economy's essential attribute of socialism, it provides new theoretical resources and

practical enlightenment for China to improve the socialist market economic. In this background, as the main body of the social economy, the third sector began to develop in China since 1980s. They developed rapidly and became new roles besides the government and enterprises, participated extensively and infiltrated into activities of various fields. At the same time, the third sectors of China were faced by many problems, one of them is the relationship between the government and the third sector, and it's always the key problem of the third sector's development. This paper will research and analyze the relationship between China's third sector and government, find out the problems, and propose the solution suggestion.

Introduction

The concept of the third sector is introduced to China from the West, it's generally consider that it was proposed by the «three-sector model»—«State-Market-Voluntary Organization». It means regard the third sector as a system pattern that equal with the government and market.

At first, the concept of the third sector was proposed by the American scholar T. Levitt, he first used the words «the third sector» was in his paper «The Third Sector: New Tactics for a Responsive Society» in 1973, he consider that people usually divided the social organizations into two groups, public or private. And this practice ignores a large number of social organizations that between government and enterprise. He called this kind of social organizations «the third sector».

There are many organizations have a similar concept with the third sector in the entire world. Such as «Non-Profit Sector», «Charitable Sector», «Voluntary Sector», «Tax-Exempt Sector», and «NGO»... Even these organizations have different names, but their purposes are basically the same: engaged in things that the government and the enterprises «don't want to do, can't do well or don't often do¹» solve the social public and security problems, such as environmental protection; anti-war; help poverty group; breaking down trade barriers, etc. The core of these problems isn't the personal interests, organizational interests and national interests, but the public interests of society and the common interests of mankind.

In the classification, the third sector can be divided into four categories:

- **First**, the type of social welfare, the organization of this type is the most common, have various forms of organization, their main purpose is provide relief and welfare services for poor population. In a certain extent alleviate the contradiction caused by the inequitable distribution of resources and the gap between rich and poor.
- **Second**, the type of economic development, «Give a man a fish, and you feed him for one day, teach a man to fish, and you feed him for a lifetime». Some

organizations of the third sector targeted the resource development in the poverty-stricken areas. Improving the economic development and living standards of these regions by the way of project assistance and industrial development.

- **Third**, the type of system construction, this kind of third sector's objective is promoting the sustainable development of social, trying to solve various social problems in a deeper level.
- **Fourth**, the type of transnational network, the actions of these organizations generally are global. They try to create an international collaboration net work, provide a mantel support on a global basis. Take full advantage of the support of government and others for-profit organizations, and then, create more ideal systems and environment for solving practical problems².

Western Third Sector

As we can see, Western countries have a wide variety of third sector, the Western third sector's prosperity and development not only because the West is the third sector's cradle, but also because they have a perfect legal system for third sector. And a standardized classification of third sector is the foundation of established a health legal system. For example, the United States divides the millions of third sectors into two categories, and give an account of the detailed division in tax laws. Britain has also formulated a mature classification system based on its national conditions. However, since the «construction» of the third sector has been introduced to China, although China's government and scholars never given up to explore the problem of third sector's standardized classification, until today there still have many divergences in the system of third sector.

- **First** is the system of the third sector is immature:
In China, the third sector mainly includes the social group and Private Non-Enterprise Units. According to the Chinese laws and regulations, the social group is the non-profit NPO formed voluntarily by Chinese citizens, in order to realize the common will of members, mainly including the Association; learned society;

Federation; etc.

The private non-enterprise units is the non-profit NPO that organized by enterprises, institutions, social groups and other social forces, such as nongovernmental school; voluntary hospital; Welfare Centre; Community Service Center; etc.

But in reality, besides these two types of organizations, China also have many «People's organization»; Institutions; Villager autonomous organization; etc. They don't conform to the third sector's definition of Chinese laws and regulations. That caused a problem that some organizations exercise the responsibilities of the third sector, but cannot get the support of government's policy.

— **Second** is the third sector lacks autonomy:

The most of China's third sector are created and led by the government, especially those civil organizations which have been legally registered and have a significant impact. Such as various unemployed organizations and research Organizations. Accordingly, the third sector of China has a high degree dependence on government. Through the analysis of these two problems, we can find that, to a large extent the government has controlled the development and living environment of the third sector in China. This can also reflect the key problem of the third sector face in China: the relationship with government.

The relationship between China's government and third sector

Analysis of the Current Relationship between the Third Sector and the Government

The dependence of China's third sector on the government system is an objective phenomenon; this is based on the present national condition of China. The government have a powerful advantage of the resources both within and outside the system. The third sector uses these social resources for development. Therefore, the most of China's third

sector are produced within the administrative system. «It's a product that grown from the administrative system but develop according to its own logic in particular ases»³.

The development of China's third sector started late, it's a typical model of the government-leading, at present, and most of the third sectors in China are created and dominated by the government. This relationship can be reflected in the following aspects:

- **First**, the registrations of third sector, the government use the «dual management» system. It means that all of the China is third sector has to find a government department as the «Competent business unit». That makes the third sector become a subordinate department of the government department. Only in this way the third sector can obtain a legal status⁴.
- **Second**, the range and definition of China's third sector is not clear. The third sector of China has a characteristic: have many third sectors that are separated from the government. They exist because of the transformation of government functions, reduction of administrative expenses, or just for create more jobs. So they have a strong dependency on the government's leading sector. Of course, to a certain extent, this situation also deepens the consistency of the government and third sector's function.
- **Third**, the barrier to entry of third sector is too high. In the process of implementing the «dual management» system, the establishment and operation of the third sector are very limited because of the high threshold and the programmatic system design.
- **Fourth**, the government give too much administrative intervention to the third sector. As an autonomous organization, the leaders of the third sector should be chosen by the will of organization. But the results of the investigation show that in China, only have thirty percent of the third departments choose their own leaders in democratic elections, others are direct appointment by the government.

The government has controlled the activities⁵ of the third

sector by control the power of appointment and removal.

In theory, the government and third sector are two kinds of crisscross organizations, in legal relations; the government should guide the third organizations. But in fact, the relation between China's government and China's third sector is that of leading and being led.

Problems caused by this relationship

Through the analysis above, we can see that the government is not only the macro manager of the third sector, but also the resource provider. This makes China's third sector not only have the social organization's characterized, but also have the nature of government administration. That's hampering the third sector's healthy development and caused various problems.

- **First**, the third sector lack of independence. Many studies have shown that, until now, no third sector that can be separated from the government and independent existence in this world. Especially in terms of fiscal revenue, the third sector's dependence on the government is more closely. The government or «Competent business unit» control the activities of the third sector by providing money. This approach can't eliminate the affiliation between the third sector and the government. In China, most of the third sector's income comes from the financial allocations and subsidies provided by the government. But In developed countries, for example, the USA, the income of charitable third sector in 1993, the government funding accounted for only 8%⁶.
- **Second**, the low credibility of the third sector. Credibility is the basic conditions for third sector's operation. It can help the third sector win the reputation of the organization, maintain the tax-exempt status, attract volunteers and social support, in other words, the credibility is the most important prerequisite to achieve the goal of organizations. But most of China's third sector doesn't have a great credibility. It caused by the following reasons:(1) When third sector became a subordinate department of the government, peoples have to doubt the purpose of its activity, «they work for social or government?»(2) The tax exemption policy,

the most powerful means of the western government to support the development of charity is establish clear and preferential tax exemption policy. But in China, the relevant law is imperfect, people and profit organizations doubt the third sector's financial capability and resulting in reduced credibility of third sector. (3) The government's lax supervision and punishment is not severe, this situation leading some enterprises to make a profit by use of national preferential policies.

- **Third**, China's third sector lacks of governance capacity, they are leading by government, and basically have no experience of independent operation. And the members of the organization have little influence on the organization because of don't have the power of appointment and removal⁷.

Suggestions about the China's government and Third sector's Development

With the development of society, the government and the third sector should be partnerships, there should both have cooperation and division between the government and third sector. They should restrict and supervise each other. For that purpose, the government must be changed.

The government have to relocate its role through the following aspects:

- **First**, government needs speeding up function transformation, return Power from Government to third sector. Clarify and standardize the functional relationship between itself and the third sector. Reduce the control of the third sector; relax the autonomy of third sector. And the government should focus the recourses and capacities on its core foundations. Provide good policy and legal environment for third sector's development at the macro level.
- **Second**, rectify and standardize the existing third sectors. The government should play good as a supervisor. After return the right back to third sector, the government should audit the third sector from an objective point of view. And this also could let the government review the results of public policy's implementation as

a third party.

All in all, if the government correctly positioned its role and manage the third department scientifically, «then it will create a virtuous circle between the government management and the third sector, the government fully guarantee people's freedom of association, ensure the healthy development of the third departments, through doing this, the third sector not only can become an independent autonomic—autotrophic organization—but also can help the government handle the social and public affairs. The government's pressure of public management and financial burden will be reduced too. Gradually change the management functions of the government from paddle to helm»⁸.

Conclusion

With the constant development of society and politics economy, the third sector has become an important part of the modern organization system in China. There is a subtle relationship between the China's third sector and government which has its unique characteristics, for get a better development. It is necessary for us to understand fully the situation of the third sector's development in China, and analysis it under the background of social environment and politics, try to find a starting point of the cooperation between China's third departments and government. I believe that they will find the right way to develop together.

REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

WANG MING, (2012)
The analysis about the development
of China's NGO [J].Running the World.

WANG MING, 2013
China's non-governmental
public sector [J]. Administrative
management in China.

WANG YONGMING (2009)
Analysis the Development of the
Third Sector from the New Public
Management Movement in Western
Countries [J]. ForeWord

YANG XINCHUN,YAO DONG. (2017)
We must develop the third sector
for build socialism.[J], Heihe Journal

ZHANG LI, XIAN YOUGUO, (2014)
The thinking of the third sector
and its development in China [J].
Journal of XiDian University.

YU KEPING, (2002)
The rise and change of Chinese civil
society[M]. Beijing: China Social
Sciences Literature Press.

WANG LEFU, (2005)
Research of public management [M].
Beijing: China Social Sciences
Literature Press

LESTER.M.SALAMON.
Global civil society—Dimensions
of the non-profit sector [M].
Johns Hopkins Canter for Civil
Society Studies

NOTAS

¹ T.Levitt.*The Third Sector:New
Tactics For A Responsive Society*[J].
New York: Amaeom

² Zhang li, Xian Youguo. *The thinking
of the third sector and its development
in China* [J]. *Journal of Xidian
University, 2004, (3). China's third
sector Compared with the Western
third sector, China's third sector
have two obvious problem.*

³ Yang Xinchun, Yao Dong. *We must
develop the third sector for build
socialism*[J], Heihe Journal 2007.

⁴ Yu Keping, *The rise and change
of Chinese civil society*[m].Beijing:
Social Sciences Literature

⁵ Yu Keping, *The rise and change
of Chinese civil society*[m]. Beijing:
Social Sciences Literature. Press, 2002

⁶ Lester.M.Salamon. *Global civil
society-Dimensions of the nonprofit
sector*[m]. Johns Hopkins. Center
for Civil Society Studies, 1999.

⁷ Yu Keping, *The rise and change
of Chinese civil society*[m]. Beijing:
Social Sciences Literature. Press, 2002

⁸ Wang Lefu. *Research of public
management*[M]. Beijing, China Social
Sciences Literature. Press.2005

**Projeto Açores a Cores
— Promoção para
o Desenvolvimento
com Sustentabilidade**

Catarina Borges

Catarina Borges

Coordenadora da Ação
ceesageral@gmail.com

Por iniciativa da ACEESA e cofinanciado pelo POAÇORES 2020, FEDER, o projeto assumiu o objetivo de associar-se à promoção do empreendedorismo qualificado e criativo enquanto potencial de inovação e regeneração dos tecidos económicos setoriais e regionais, no período de julho de 2017 a outubro de 2018, na Região Autónoma dos Açores.

A sua tipologia de ação aliou-se à divulgação junto de pessoas empreendedoras qualificadas nas áreas de negócios nos setores emergentes dos Açores e na dinamização de uma rede de suporte às organizações com dinâmicas de workshops e seminários, sensibilizando-as para os fatores críticos da competitividade e para o fomento do espírito empresarial, de modo e de forma sustentável.

Capacitação para a promoção do desenvolvimento com sustentabilidade – workshops

As ações de capacitação desenvolvidas para a promoção do desenvolvimento com sustentabilidade ocorreram nas 9 ilhas deste arquipélago. Tendo, sido estabelecida parceria virtuosa com a *CRESAÇOR – Cooperativa Regional Economia Solidária dos Açores* e a *SDEA – Sociedade Desenvolvimento Empresarial dos Açores* e várias organizações foram facilitadoras dessas ações.

Objectivos da ação:

- *Transferir informação e conhecimento e promover a reflexão* com o intuito de impulsionar oportunidades do mercado e de despoletar mudança de comportamentos e atitudes conjugadas pelo empreendedorismo inclusivo, sustentável e inovador, com forte inspiração na missão e nos valores da Economia Solidária.
- *Desafiar à realização de investimentos com base nas vantagens competitivas endógenas* de cada território potenciando a uma especialização internacional melhorando as ligações internas e externas e posicionando os negócios dos Açores, nas cadeias de valor global em concordância com a filosofia de uma Economia Solidária.

- ***Desafiar à assunção do papel de atores de mudança***, potenciando a inovação e a regeneração face aos modelos de sustentabilidade, como: Economia Verde, da Economia Circular e a Economia Solidária.
- ***Despoletar o fomento das relações colaborativas*** promotoras de desenvolvimento local e de coesão territorial.

ACEESA

Módulo 1

Competitividade das empresas

regionais em contexto de sustentabilidade

Promover o espírito empresarial, exploração económica de novas ideias e o incentivo à criação de novas empresas/organizações, correlacionado e integrando de forma organizada as múltiplas dimensões: económica, social, ambiental, territorial, cultural e de conhecimento (inovação e tecnologia), nos modelos da gestão das organizações, com vista à promoção do Desenvolvimento Sustentável, que se quer na Região Autónoma dos Açores.

CRESAÇOR – Cooperativa Regional de Economia Solidária

Módulo 2

Economia Solidária – Certificação do Selo Açores

Garantir que os princípios da Economia Solidária estão na base do produto e serviço de todo o processo produtivo e que respeita e defende as boas práticas ambientais, baseando-se numa gestão eficiente, traduzida no exemplo do SELO CORES, como certificado de origem de Economia Solidária.

SDEA – Sociedade Desenvolvimento Empresarial dos Açores

Módulo 3

Sistema de Incentivos para a Competitividade Empresarial

Centralizar para as questões do desenvolvimento com sustentabilidade, que devem estar no modelo de negócio, com destaque para as boas práticas. Apresentadas as medidas de financiamento proporcionando informação sobre como concretizar os investimentos, criando riqueza e emprego, aumentando o bem-estar geral e a satisfação das necessidades.

Discussão e Reflexão

Com a presença e o envolvimento de empresários/as, escolas profissionais, incubadoras de empresas, contamos com mais de 300 pessoas, das quais 53 organizações das 9 ilhas. Lançado os desafios para que as opções e decisões nos atos de gestão estejam sob o compromisso de promover o desenvolvimento sustentável.

Com a discussão do modelo desenvolvido pode-se dinamizar um «novo» público estratégico, a comprometer-se nas estratégias conducentes à exploração do potencial da Especialização Inteligente.

Foram constituídos espaços de debate em formato de «ecossistema de fomento de ideias e de atividades», num esforço de conexão para as *dimensões do desenvolvimento sustentável*. Importa realçar importância do reconhecimento sobre a inovação e a competitividade numa região com um potencial favorável ao empreendedorismo, qualificado e criativo. Com uma combinação de instrumentos de políticas e de medidas de incentivo ao investimento.

Normas Editoriais

Artigos

Todos os textos propostos para publicação devem seguir as normas constantes deste documento e serão objeto dos processos de apreciação e de decisão do Conselho de Redação. Deverá remeter com o seu artigo e uma nota biográfica (máximo de 500 caracteres) e o seu contato de @ ou alternativa. Os artigos serão sempre acompanhados por um resumo em português (de preferência também em inglês) e não pode exceder 900 caracteres. No resumo deve figurar o título do artigo, um conjunto de palavras-chave, em número não superior a 5. Os artigos não devem ultrapassar os 5000 caracteres, incluindo notas e bibliografia. As divisões internas do texto deverão ser acompanhadas de subtítulos. Os textos devem ser impressos de um só lado de folhas A4, com margens amplas, a espaço e meio. Quando necessários, os quadros e tabelas são admitidos, desde que reduzidos ao mínimo possível. Os gráficos, caso existam, têm que ser fornecidos em suporte informático separado, um para cada gráfico, em formato Excel (para sistemas operativos Microsoft Windows ou Apple Macintosh). Os manuscritos deverão ser enviados obrigatoriamente, no programa Microsoft Word (para sistemas operativos Microsoft Windows ou Apple Macintosh), para:

Centro de Estudos de Economia Solidária do Atlântico

Rua D. Maria José Borges, 137 – R/C
9500-466 Fajã Baixo Ponta Delgada

As citações devem aparecer entre aspas baixas («e») ou, quando maiores que três linhas, indentadas e também entre aspas baixas. Num ou noutro caso, terão que ser devidamente referenciadas em nota. As notas, deverão ser, obrigatoriamente colocadas no final do artigo e nunca em rodapé. Todas as obras citadas ou referenciadas devem estar compiladas no final do artigo, por ordem alfabética do apelido dos autores, obedecendo ao seguinte padrão:

PENVENNE, Jeanne Marie, (1995). *African Workers and Colonial Racism. Mozambican strategies and struggles in Lourenço Marques, 1877-1962*. Johannesburg Witwatersrand University Press.

Nos artigos ou contribuições para obras colectivas, o título do artigo ou contribuição deve vir entre aspas baixas, seguido da indicação em itálico da revista ou título da obra colectiva, da indicação do volume e número da revista – ou local de edição e editora da obra –, e das páginas correspondentes ao artigo ou contribuição citada:

SMITH, Alan K., (1973). «The peoples of Southern Mozambique: an historical survey», *Journal of African History*, vol. XIV, (4), London, Cambridge University Press, pp. 565:580.

Recensões

Devem ter menos de 5 000 caracteres e seguir as normas acima descritas. A obra recenseada deve ser identificada pelo seu autor, data de edição, título, local de edição, editora, número de páginas e ilustrações (caso existam). Todavia a matéria dos artigos e recensões é de inteira responsabilidade dos autores que os subscrevem. Todavia a matéria dos artigos e recensões é de inteira responsabilidade dos autores que os subscrevem.

Publicações eletrónicas

No caso de publicações eletrónicas é necessário indicar também a data da última consulta à página e o respetivo URL, no seguinte formato:

Emily Thomson (2009), «Do Ends Justify Means? Feminist Economics Perspectives of the Business Case for Gender Equality in the UK Labour Market», *e-cadernos ces*, 5, 118-133. Consultado a 02.12.2011, em: http://www.ces.uc.pt/e-cadernos/media/ecadernos5/6%20-%20E_%20Thomson%2002_12.pdf.

Editing Rules

Articles

All texts proposed for publication should follow the norms contained in this document and will be the subject of consideration and decision processes of the Editorial Board. You should send a biographical note (maximum 500 characters) and your contact mail or an alternative.

Items will be always accompanied by a summary in Portuguese (preferably also in English) and cannot exceed 900 characters. The abstract must appear the title of the article, a set of key words in not more than 5 numbers. Articles are limited to 50 000 characters, including notes and bibliography. Internal divisions of the next must carry subtitles. Texts should be printed in one-sided A4 paper, with large margins, and separations of 1,5 spaces between each line.

If tables and boxes are considered necessary, they should occupy as little space as possible. Graphic charts must be delivered in separated computer, one for each chart, in Excel (Windows or Macintosh) document to:

**Centro de Estudos de Economia
Solidária do Atlântico**
Rua D. Maria José Borges, 137-R/C
9500-466 Fajã Baixo Ponta Delgada

Quotations should appear between low commas («and») or, when longer than three lines, indented (also between low commas). In either case, they must be referred to in corresponding endnotes (and not in footnotes). All cited or referenced books should listed in the end of the article, by author's surname in alphabetical order, according to the following pattern:

Jeanne Marie PENVENNE, (1995). *African Workers and Colonial Racism. Mozambican strategies and struggles in Lourenço Marques, 1877-1962*. Johannesburg Witwatersrand University Press.

In the case of articles or contributions in collective books, the title must be mentioned between low commas, followed by the name of the journal or the collective book, in italic; and indicating the volume and number of the journal, or the place and publisher of the book, as well as the corresponding pages of mentioned article or contribution:

Alan K. SMITH, 1973.
«The peoples of Southern Mozambique: an historical survey», *Journal of African History*, vol. XIV, (4), London, Cambridge University Press, pp. 565:580.

Reviews

Reviews should have 5 000 characters or less and follow the rules indicated above for articles. The reviewer must necessarily identify the reviewed work by author, date, title, place, publisher, number of pages, and illustrations (if included). The contents of the published articles and reviews are of their author's full responsibility.

Electronic publications

In the case of electronic publications it needs to specify the date of the last visit the page and its URL in the following format: Emily Thomson (2009),

«Do Ends Justify Means? Feminist Economics Perspectives of the Business Case for Gender Equality in the UK Labour Market», e-cadernos ces, 5, 118-133. Access 02.12.2011, em: http://www.ces.uc.pt/e-cadernos/media/ecadernos5/6%20-%20E_%20Thomson%2002_12.pdf

ACEESA

Associação Centro de Estudos de Economia Solidária do Atlântico

A Associação Centro de Estudos de Economia Solidária do Atlântico tem reconhecimento jurídico desde 1 de junho de 2006, é uma associação que se inclui no ramo do setor da solidariedade social, com reconhecido interesse público para a Região Autónoma dos Açores.

Editar e publicar a Revista de Economia Solidária, é concretizar a nossa missão, centralizando e promovendo a reflexão sobre a Economia Solidária enquadrando-se nos debates atuais e contributos, teóricos e práticos, projetando desafios e propostas da Economia Solidária, em toda a sua diversidade.

É contribuir para o desenvolvimento de estudos na área da Economia Solidária, do desenvolvimento social e local e da rede de empresas de inserção da Região Autónoma dos Açores congregando esforços para a atualização e divulgação dessas matérias.

É incitar, promover e formar discussão sobre os desafios da sociedade contemporânea valorizando os direitos humanos, em áreas como a luta contra a pobreza, a discriminação, as desigualdades sociais, a preservação do ambiente e valorização das culturas e territórios, na lógica da construção do desenvolvimento com sustentabilidade.

Rua D. Maria José Borges, n.º 137
9500-466 Fajã de Baixo
Ponta Delgada – São Miguel – Açores – Portugal

T +351 296 099 433
+351 296 281 554

ceesageral@gmail.com



O Selo CORES foi criado pela Cresaçor. É uma garantia, para os consumidores, que os princípios da Economia Solidária estiveram na base da criação dos produtos / serviços que detêm esta marca. Deter este Selo significa que na base do produto ou serviço o valor da produção tem como fim o interesse comum e não o lucro e que a intervenção social é realizada de maneira diferente, apostando na capacitação e desenvolvimento pessoal e sócio-profissional das pessoas.

www.cores.pt

www.cresacor.pt

O QUE É O DINHEIRO ? Como poderá ele constituir-se como um meio complementar e não convencional para o alavancar de dinâmicas e processos de transformação social e o gerar de mudanças e progressos na sociedade atual, com a presença dos valores e propostas da ECONOMIA SOLIDÁRIA? Que funções são atribuídas na contemporaneidade à moeda, e entendendo-se aqui o dinheiro convencional, como por exemplo o EURO ? Comumente três: medida de valor/unidade de conta; meio de troca/pagamento; depósito de valor. Mas, e sistemas menos convencionais, como “moedas complementares”, que valor lhes pode ser atribuído? O ser coletivamente geradas entre as partes interessadas (pessoas/comunidades) na troca/pagamento de produtos, serviços e saberes locais, que possuam valor agregado acrescentado, ou seja, não apenas económico mas, e cumulativamente, social, cultural, democrático, ambiental (etc.), e que por isso objetivam um outro propósito societal e com respaldo na confiança mútua e na solidariedade das respetivas comunidades: Moeda Social Local e Complementar.

Este é o sentido da ação que se inicia nos Açores, ilha de São Miguel, protagonizado pela Cooperativa Kairós, no quadro liderante da Rede Informal “ SÃO MIGUEL EM TRANSIÇÃO ”, para uma “outra” economia (mais real) — economia solidária!

Pedro Gouveia

Sociólogo no LABKairós/Laboratório de Economia Solidária
para a Inovação Social